

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du territoire de Marseille Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération N°HN 088-219/16/CM, le conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué aux conseils de Territoire l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Le schéma de prévention et de gestion des déchets de la Métropole reste une compétence de la Métropole.

Dans ce cadre, chaque conseil de Territoire a élaboré un rapport relatif à cette activité qu'il peut présenter en conseil de Territoire.

Le présent rapport présente des indicateurs de performances en termes de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisé par l'ADEME. Ce rapport sera repris en synthèse pour élaborer le rapport Métropolitain qui sera présenté au Conseil de Métropole d'octobre 2019.



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Annexes:
Fiches communes

Chiffres clés Communes 2018

Ville	Marseille 1er Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	7 221	25	33	7 333	-1,5%						
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		4 354	4 496	3,3%	623 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	31	33	
Collectes sélectives		Verre	182	211	15,6%	29 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	1	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	282	315	11,9%	44 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	4	33
déchets collectés en déchèteries		3 654	3 431	-6%	475 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	3	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire

	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	23	30
Nombre d'Hab/PAV	0	314	241
Rang CT1	nc	4	8

/ 33 / 33 / 33

Textiles

Nombre de points	1
Nombre d'habitants / points	7 221
Rang CT1	31

/ 31

Composteurs

Nombre de composteurs individuels	173	
Rang CT1	21	/ 33
Nombre de composteurs collectifs	0	
Rang CT1	0	/ 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 2e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	24 508	17	33	23 930		2,4%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		10 093	10 075	-0,2%	411 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	25	33
Collectes sélectives	Verre	280	311	11,1%	13 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	22	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	264	257	-2,4%	11 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	30	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	123	120	112
Nombre d'Hab/PAV	199	204	219
Rang CT1	1	1	3

/ 33 / 33 / 33

Textiles		
Nombre de points	9	
Nombre d'habitants / points	2 723	
Rang CT1	14	/ 31

Composteurs		
Nombre de composteurs individuels	4	
Rang CT1	33	/ 33
Nombre de composteurs collectifs	0	
Rang CT1	0	/ 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 3e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	47 694	10	33	47 111		1,2%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		34 233	34 222	0,0%	718 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	33	33
Collectes sélectives		Verre	123	145	17,8%	3 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	31
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	187	232	24,2%	5 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	138	133	132
Nombre d'Hab/PAV	346	359	361
Rang CT1	2	9	17

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	14
Nombre d'habitants / points	3 407
Rang CT1	17 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	22
Rang CT1	32 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 4e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	48 132	9	33	48 245	-0,2%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		16 510	16 499	-0,1%	343 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	10	33
Collectes sélectives	Verre	473	544	15,0%	11 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	23	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	676	688	1,8%	14 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	28	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	115	117
Nombre d'Hab/PAV	0	419	411
Rang CT1	nc	15	22

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	12
Nombre d'habitants / points	4 011
Rang CT1	23 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	87
Rang CT1	27 / 33
Nombre de composteurs collectifs	40
Rang CT1	7 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 5e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	46 781	11	33	46 435	0,7%						
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		13 849	13 838	-0,1%	296 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	2	33	
Collectes sélectives		Verre	537	616	14,6%	13 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	21	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	663	678	2,2%	14 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	27	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	3	92	94
Nombre d'Hab/PAV	15594	508	498
Rang CT1	7	26	27
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	13
Nombre d'habitants / points	3 599
Rang CT1	19 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	68
Rang CT1	29 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 6e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	42 889	12	33	42 621	0,6%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		15 748	15 737	-0,1%	367 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	14	33
Collectes sélectives	Verre	710	803	13,1%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	9	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	814	837	2,8%	20 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	21	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	17	101	104
Nombre d'Hab/PAV	2523	425	412
Rang CT1	5	16	23

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	17
Nombre d'habitants / points	2 523
Rang CT1	12 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	37
Rang CT1	31 / 33
Nombre de composteurs collectifs	15
Rang CT1	8 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 7e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	35 098	15	33	35 150		-0,1%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		12 461	12 450	-0,1%	355 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	13	33
Collectes sélectives	Verre	619	675	9,0%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	8	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	609	618	1,5%	18 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	23	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	2	85	81
Nombre d'Hab/PAV	17549	413	433
Rang CT1	8	13	24

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	17
Nombre d'habitants / points	2 065
Rang CT1	7

/ 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	94
Rang CT1	25
Nombre de composteurs collectifs	70
Rang CT1	2

/ 33
/ 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 8e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	79 924	2	33	79 910	0,0%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		31 165	31 154	0,0%	390 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	20	33
Collectes sélectives	Verre	1 239	1 228	-0,9%	15 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	15	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	2 287	2 254	-1,4%	28 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	15	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	163	220
Nombre d'Hab/PAV	0	490	363
Rang CT1	nc	24	18
	/33	/33	/33
Textiles			
Nombre de points	12		
Nombre d'habitants / points	6 660		
Rang CT1	28	/31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	238
Rang CT1	24 / 33
Nombre de composteurs collectifs	78
Rang CT1	5 / 8

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Chiffres clés Communes 2018												
Ville		Marseille 9e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)		73 778	4	33	73 578	0,3%						
Flux			Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles			23 006	22 995	0,0%	312 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	5	33	
Collectes sélectives			Verre	827	790	-4,6%	11 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	25	33
			RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 791	1 864	4,1%	25 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	18	33
déchets collectés en déchèteries			6 443	7 279	13%	99 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	16	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	157	234
Nombre d'Hab/PAV	0	470	315
Rang CT1	nc	19	13
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	8
Nombre d'habitants / points	9 222
Rang CT1	32 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	438
Rang CT1	19 / 33
Nombre de composteurs collectifs	96
Rang CT1	3 / 8

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 10e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	55 730	8	33	55 120	1,1%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		19 023	19 012	-0,1%	341 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	9	33
Collectes sélectives	Verre	403	385	-4,7%	7 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	29	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	870	870	0,0%	16 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	25	33
déchets collectés en déchèteries		19 391	18 939	-2%	340 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	9	17
Equipements de collecte en point d'apport volontaire		PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV						
Nombre		0	116	173						
Nombre d'Hab/PAV		0	480	322						
Rang CT1		nc	22	14						
		/ 33	/ 33	/ 33						
Textiles										
Nombre de points		8								
Nombre d'habitants / points		6 966								
Rang CT1		30	/ 31							

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	231
Rang CT1	23 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 11e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	57 313	7	33	56 841	0,8%						
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		22 180	22 169	0,0%	387 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	19	33	
Collectes sélectives		Verre	550	512	-7,0%	9 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	28	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 017	1 070	5,1%	19 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	22	33
déchets collectés en déchèteries		11 221	12 945	15%	226 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	11	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	121	160
Nombre d'Hab/PAV	0	474	358
Rang CT1	nc	21	16
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	12		
Nombre d'habitants / points	4 776		
Rang CT1	24	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	430
Rang CT1	18 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 12e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	61 040	6	33	60 809		0,4%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		18 379	18 368	-0,1%	301 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	3	33	
Collectes sélectives		Verre	675	657	-2,6%	11 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	24	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 649	1 666	1,0%	27 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	16	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	111	126
Nombre d'Hab/PAV	0	550	484
Rang CT1	nc	27	26

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	9
Nombre d'habitants / points	6 782
Rang CT1	29 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	552
Rang CT1	16 / 33
Nombre de composteurs collectifs	75
Rang CT1	4 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marseille 13e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	91 906	1	33	91 214		0,8%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		28 744	28 733	0,0%	313 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	6	33	
Collectes sélectives		Verre	557	597	7,3%	7 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	30	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 248	1 362	9,1%	15 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	26	33
déchets collectés en déchèteries		15 391	15 924	3%	173 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	15	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	160	137
Nombre d'Hab/PAV	0	574	671
Rang CT1	nc	28	32

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	30
Nombre d'habitants / points	3 064
Rang CT1	16 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	423
Rang CT1	22 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 14e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	62 181	5	33	61 443	1,2%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		18 867	18 856	-0,1%	303 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	4	33
Collectes sélectives	Verre	149	162	9,2%	3 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	32	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	436	452	3,7%	7 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	31	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	124	123
Nombre d'Hab/PAV	0	501	506
Rang CT1	nc	25	29

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	16
Nombre d'habitants / points	3 886
Rang CT1	22 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	76
Rang CT1	30 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 15e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	77 923	3	33	79 287	-1,7%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		18 957	18 946	-0,1%	243 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	1	33
Collectes sélectives		Verre	147	157	7,1%	2 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	421	439	4,2%	6 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	32
déchets collectés en déchèteries		5 344	5 391	1%	69 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	17	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	86	110	105
Nombre d'Hab/PAV	906	708	742
Rang CT1	4	33	33

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	13
Nombre d'habitants / points	5 994
Rang CT1	26 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	159
Rang CT1	26 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Marseille 16e Arrondissement	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	16 392	19	33	16 571	-1,1%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		6 538	6 527	-0,2%	398 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	22	33
Collectes sélectives	Verre	125	158	26,7%	10 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	26	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	220	259	18,1%	16 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	24	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17
Equipements de collecte en point d'apport volontaire		PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV						
Nombre		3	41	42						
Nombre d'Hab/PAV		5464	400	390						
Rang CT1		6	10	20						
		/ 33	/ 33	/ 33						
Textiles										
Nombre de points		9								
Nombre d'habitants / points		1 821								
Rang CT1		6	/ 31							

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	126
Rang CT1	17 / 33
Nombre de composteurs collectifs	15
Rang CT1	6 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Allauch	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	21 481	Evolution	-0,7%				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		21 332	18	33	21 481	-0,7%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		7 454	7 457	0,0%	350 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	11	33	
Collectes sélectives		Verre	300	282	-6,1%	13 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	20	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	635	627	-1,2%	29 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	14	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	35	55
Nombre d'Hab/PAV	0	609	388
Rang CT1	nc	31	19

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	9
Nombre d'habitants / points	2 370
Rang CT1	11 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	1 129
Rang CT1	4 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Carnoux-en-Provence	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	6 615	26	33	6 684	-1,0%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		3 515	2 921	-16,9%	442 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	27	33
Collectes sélectives	Verre	139	158	13,3%	24 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	5	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	285	298	4,5%	45 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	2	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	20	19
Nombre d'Hab/PAV	0	331	348
Rang CT1	nc	5	15
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	3
Nombre d'habitants / points	2 205
Rang CT1	9 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	463
Rang CT1	6 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Carry-le-Rouet	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	5 891	29	33	5 908		-0,3%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		2 705	2 974	9,9%	505 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	30	33
Collectes sélectives	Verre	161	158	-2,0%	27 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	4	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	333	346	4,0%	59 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	1	33
déchets collectés en déchèteries		2 160	2 267	5%	385 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	6	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	22	20
Nombre d'Hab/PAV	0	268	295
Rang CT1	nc	2	9

/33 /33 /33

Textiles	
Nombre de points	1
Nombre d'habitants / points	5 891
Rang CT1	25 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	171
Rang CT1	20 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018

Ville	Cassis	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	7 333	Evolution	-1,5%			
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		7 221	25	33	7 333	-1,5%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		4 354	4 496	3,3%	623 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	31	33
Collectes sélectives	Verre	182	211	15,6%	29 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	1	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	282	315	11,9%	44 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	4	33
déchets collectés en déchèteries		3 654	3 431	-6%	475 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	3	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire

	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	23	30
Nombre d'Hab/PAV	0	314	241
Rang CT1	nc	4	8

/ 33 / 33 / 33

Textiles

Nombre de points	1
Nombre d'habitants / points	7 221
Rang CT1	31

/ 31

Composteurs

Nombre de composteurs individuels	173	
Rang CT1	21	/ 33
Nombre de composteurs collectifs	0	
Rang CT1	0	/ 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Ceyreste	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	4 489	33	33	4 385	2,4%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		1 742	1 724	-1,1%	384 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	18	33
Collectes sélectives	Verre	92	105	13,7%	23 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	6	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	173	179	3,5%	40 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	8	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	11	9
Nombre d'Hab/PAV	0	408	499
Rang CT1	nc	11	28
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	2		
Nombre d'habitants / points	2 245		
Rang CT1	10	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	178
Rang CT1	12 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Châteauneuf-les-Martigues	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	15 057	20	33	14 146	6,4%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		5 615	6 024	7,3%	400 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	23	33
Collectes sélectives	Verre	216	211	-2,4%	14 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	17	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	571	619	8,4%	41 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	6	33
déchets collectés en déchèteries		3 625	3 275	-10%	218 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	13	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	32	51
Nombre d'Hab/PAV	0	471	295
Rang CT1	nc	20	10

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	7
Nombre d'habitants / points	2 151
Rang CT1	8 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	394
Rang CT1	2 / 33
Nombre de composteurs collectifs	20
Rang CT1	1 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Ensuès-la-Redonne	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	5 467	31	33	5 451	0,3%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		2 029	2 241	10,4%	410 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	24	33
Collectes sélectives	Verre	98	102	3,4%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	11	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	160	163	2,0%	30 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	13	33
déchets collectés en déchèteries		1 910	2 171	14%	397 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	5	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	12	24
Nombre d'Hab/PAV	0	456	228
Rang CT1	nc	17	4
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	6
Nombre d'habitants / points	911
Rang CT1	1 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	332
Rang CT1	8 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Gémenos	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	6 179	Evolution	3,4%			
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)		6 387	28	33	6 179	3,4%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		2 529	2 541	0,5%	398 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	21	33
Collectes sélectives	Verre	170	186	9,5%	29 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	2	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	240	266	10,7%	42 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	5	33
déchets collectés en déchèteries		3 570	3 190	-11%	499 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	2	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	21	28
Nombre d'Hab/PAV	0	304	228
Rang CT1	nc	3	5
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	1
Nombre d'habitants / points	6 387
Rang CT1	27 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	403
Rang CT1	11 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018												
Ville		Gignac-la-Nerthe	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		9 063	23	33	9 129	-0,7%						
Flux			Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles			3 284	3 404	3,6%	376 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	15	33	
Collectes sélectives			Verre	138	134	-3,3%	15 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	16	33
			RSOM hors verre (Emballages, papiers)	379	399	5,3%	44 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	3	33
déchets collectés en déchèteries			2 862	2 897	1%	320 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	10	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	15	29
Nombre d'Hab/PAV	0	604	313
Rang CT1	nc	30	12
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	6
Nombre d'habitants / points	1 511
Rang CT1	4 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	219
Rang CT1	10 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	La Ciotat	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	35 580	14	33	35 631	-0,1%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		15 351	16 718	8,9%	470 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	28	33
Collectes sélectives	Verre	697	661	-5,2%	19 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	10	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	1 134	1 236	9,1%	35 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	10	33
déchets collectés en déchèteries		7 266	7 742	7%	218 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	12	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	74	79
Nombre d'Hab/PAV	0	481	450
Rang CT1	nc	23	25

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	0
Nombre d'habitants / points	nc
Rang CT1	0 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	573
Rang CT1	3 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Le Rove	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réf stat 01/01/2015)	4 777	32	33	4 607		3,7%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		1 718	1 810	5,3%	379 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	17	33
Collectes sélectives	Verre	94	86	-8,3%	18 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	12	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	139	148	6,2%	31 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	12	33
déchets collectés en déchèteries		1 364	1 656	21%	347 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	7	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	8	16
Nombre d'Hab/PAV	0	597	299
Rang CT1	nc	29	11

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	3
Nombre d'habitants / points	1 592
Rang CT1	5 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	267
Rang CT1	14 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Marignane	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	33 929	16	33	34 154		-0,7%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		14 071	14 656	4,2%	432 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	26	33	
Collectes sélectives		Verre	285	308	8,1%	9 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	27	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	903	900	-0,4%	27 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	17	33
déchets collectés en déchèteries		5 453	6 084	12%	179 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	14	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	53	62
Nombre d'Hab/PAV	0	640	547
Rang CT1	nc	32	30

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	9
Nombre d'habitants / points	3 770
Rang CT1	20 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	513
Rang CT1	1 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Plan-de-Cuques	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution					
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	10 464	22	33	10 518	-0,5%					
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		3 279	3 282	0,1%	314 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	7	33
Collectes sélectives	Verre	145	162	11,5%	15 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	14	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	164	208	26,7%	20 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	20	33
déchets collectés en déchèteries		0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	31	56
Nombre d'Hab/PAV	0	338	187
Rang CT1	nc	6	2
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	0
Nombre d'habitants / points	nc
Rang CT1	0 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	416
Rang CT1	5 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Roquefort-la-Bédoule	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	5 528	30	33	5 423		1,9%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		1 903	1 941	2,0%	351 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	12	33
Collectes sélectives	Verre	116	112	-3,0%	20 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	7	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	195	210	7,4%	38 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	9	33
déchets collectés en déchèteries		2 863	2 796	-2%	506 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	1	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	12	24
Nombre d'Hab/PAV	0	461	230
Rang CT1	nc	18	6

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	2
Nombre d'habitants / points	2 764
Rang CT1	15 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	267
Rang CT1	13 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018											
Ville	Sausset Les Pins	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	7 624	24	33	7 639	-0,2%						
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles		2 704	2 876	6,4%	377 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	16	33	
Collectes sélectives		Verre	188	207	10,5%	27 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	3	33
		RSOM hors verre (Emballages, papiers)	285	308	8,0%	40 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	7	33
déchets collectés en déchèteries		2 459	2 629	7%	345 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	8	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	22	33
Nombre d'Hab/PAV	0	347	231
Rang CT1	nc	8	7

/ 33 / 33 / 33

Textiles	
Nombre de points	8
Nombre d'habitants / points	953
Rang CT1	2 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	210
Rang CT1	9 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018												
Ville		Septèmes-les-Vallons	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017	Evolution						
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)		10 721	21	33	10 794	-0,7%						
Flux			Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/	
Ordures Ménagères Résiduelles			3 694	3 654	-1,1%	341 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	8	33	
Collectes sélectives			Verre	144	147	2,2%	14 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	19	33
			RSOM hors verre (Emballages, papiers)	211	260	23,6%	24 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	19	33
déchets collectés en déchèteries			0	0	#DIV/0!	0 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	nc	17	

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	31	58
Nombre d'Hab/PAV	0	346	185
Rang CT1	nc	7	1
	/ 33	/ 33	/ 33
Textiles			
Nombre de points	3		
Nombre d'habitants / points	3 574		
Rang CT1	18	/ 31	

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	323
Rang CT1	7 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8

Chiffres clés Communes 2018										
Ville	Saint-Victoret	Rang CT (croissant)	/	Pop 2017		Evolution				
Population Municipale INSEE 2018 (Réfstat 01/01/2015)	6 550	27	33	6 534		0,2%				
Flux		Tonnages 2017	Tonnages 2018	Evolution	Kg collectés /Hab	Moyenne Nationale/Hab 2015	Moyenne Métropole/Hab 2018	Moyenne CT1/hab 2018	Rang CT1 (kg/Hab)	/
Ordures Ménagères Résiduelles		3 175	3 266	2,9%	499 Kg/Hab	261 Kg/Hab	379 Kg/Hab	391 Kg/Hab	29	33
Collectes sélectives	Verre	93	92	-0,9%	14 Kg/Hab	29 Kg/Hab	nc	11 Kg/Hab	18	33
	RSOM hors verre (Emballages, papiers)	218	227	4,0%	35 Kg/Hab	47 Kg/Hab	nc	20 Kg/Hab	11	33
déchets collectés en déchèteries		2 556	2 884	13%	440 Kg/Hab	nc	271 Kg/Hab	203 Kg/Hab	4	17

Equipements de collecte en point d'apport volontaire	PAV OMR (CE, BGV)	PAV Verre	PAV RSOMHV
Nombre	0	16	10
Nombre d'Hab/PAV	0	409	655
Rang CT1	nc	12	31
	/ 33	/ 33	/ 33

Textiles	
Nombre de points	5
Nombre d'habitants / points	1 310
Rang CT1	3 / 31

Composteurs	
Nombre de composteurs individuels	93
Rang CT1	15 / 33
Nombre de composteurs collectifs	0
Rang CT1	0 / 8



RAPPORT ANNUEL

2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

PREAMBULE

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPAM) promulguée le 27 janvier 2014 a créé, à compter du 1er janvier 2016, la **métropole Aix-Marseille-Provence**, collectivité territoriale à statut particulier qui regroupe **92 communes** sur **3.173 km²** et **1,83 million d'habitants**. La **Loi NOTRe** (nouvelle organisation territoriale de la république) publiée le 8 août 2015 au Journal officiel, apporte d'importantes modifications aux dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la métropole initialement prévues par la loi MAPAM, notamment, une progressivité à la montée en puissance de la Métropole en terme d'acquisition de compétences.

Présidée par **Martine VASSAL**, élue le 20 septembre 2018, la **métropole Aix-Marseille-Provence** se substitue depuis le 1^{er} janvier 2016 à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans toutes les procédures administratives et juridictionnelles en cours à la date de sa création, dans l'ensemble de ses droits et obligations, et dans toutes les délibérations et tous les actes qui relèvent de sa compétence.

La Métropole Aix-Marseille Provence se traduit par la création d'une entité territoriale totalement nouvelle issue de la fusion de six intercommunalités qui existent aujourd'hui avec des caractéristiques différentes:



- La communauté urbaine **Marseille Provence Métropole** (18 communes) devient le **Conseil de territoire Marseille-Provence (CT1)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays d'Aix** (36 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays d'Aix (CT2)** ;
- La communauté d'agglomération **Salon-Etang de Berre-Durance** (17 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays Salonais (CT3)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays d'Aubagne et de l'Etoile** (12 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4)** ;
- Le syndicat d'agglomération **Nouvelle Ouest Provence** (6 communes) devient le **Conseil de territoire Istres-Ouest Provence (CT5)** ;
- La communauté d'agglomération du **Pays de Martigues** (3 communes) devient le **Conseil de territoire du Pays de Martigues (CT6)**.

Le **Conseil de territoire Marseille Provence** était compétent en 2018 pour assurer la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères sur les **18 communes** et **1 058 330 habitants** (référence statistique INSEE du 01/01/2015) de son territoire.

Le « **rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** » 2018 est conforme aux indications de l'annexe XIII du décret n° **2015-1827 du 30 décembre 2015** qui apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets et précise les indicateurs techniques et financiers devant y figurer.

Le rapport annuel 2018, présenté au conseil de territoire Marseille Provence au mois de septembre 2019, sera également mis à disposition du public par voie électronique, conformément à l'article D. 2224-5 du décret n° **2015-1827 du 30 décembre 2015**.

Territoire Marseille Provence



SOMMAIRE

- ❖ Synthèse 2018
- ❖ Bilan d'activité 2018
- ❖ Chiffres clés 2018
- ❖ Perspectives et projets 2019

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) TERRITOIRE DESSERVI

1. Le territoire
2. Les habitants

b) LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles
 - 1.1. Les équipements
 - 1.2. Les modes de gestion
 - 1.3. Les fréquences des collectes
 - 1.4. Les tonnages collectés
2. La collecte des encombrants ménagers
 - 2.1. Organisation
 - 2.2. Tonnages collectés
3. Les collectes des déchets propres et secs
 - 3.1. La collecte en porte-à-porte (PàP)
 - 3.2. La collecte en points d'apport volontaire
4. La collecte des déchets des ménages en déchèteries
 - 4.1. Organisation
 - 4.2. Origine des apports
 - 4.3. Déchets collectés
 - 4.4. Tonnages collectés
 - 4.5. Evolution des tonnages collectés par déchèteries
 - 4.6. Tableau de synthèse : tonnages collectés par déchèteries et par flux
5. La collecte des déchets des professionnels en plateformes de tri
 - 5.1. Organisation
 - 5.2. Origine des apports
 - 5.3. Déchets traités
 - 5.4. Tonnages collectés
 - 5.5. Evolution des tonnages
6. Les collectes séparatives
 - 6.1. La collecte des cartons des commerçants
 - 6.2. La collecte des papiers des administrations
 - 6.3. La collecte des sapins de Noël

c) LE TRANSFERT DES DECHETS

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles
2. Le transfert des déchets propres et secs

d) PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES :

Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

B. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

a) LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LE CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES EVERE DE FOS S/MER

1. Fonctionnement du complexe de tri et de valorisation des déchets ménagers
2. Tonnages traités
3. Bilan valorisations matière et énergétique
4. Process du Centre de traitement multifilières EVERE de Fos sur Mer.

b) LE TRAITEMENT DES DECHETS PROPRES ET SECS : LE CENTRE DE TRI DU JAS DE RHODES

1. Organisation
2. Tonnages traités
3. Matériaux obtenus après le tri
4. Recyclage des matériaux
5. Process du centre de tri du Jas de Rhôdes

c) LE STOCKAGE DES DECHETS NON VALORISABLES

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE

a) LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement
2. Les dépenses d'investissement

b) LES RECETTES

1. Les recettes de fonctionnement
 - 1.1. La T.E.O.M.
 - 1.2. La redevance spéciale des professionnels sur plateformes de tri
 - 1.3. La redevance spéciale des commerçants
 - 1.4. Les subventions et participations des organismes divers
 - 1.5. Les ventes de matériaux
 - 1.6. Le Biogaz

B. LES COÛTS

a) LES DIFFERENTS TYPES DE COÛTS

b) LES COÛTS COMPLETS

1. Les coûts complets (HT) à la tonne
2. Les coûts complets (HT) par habitant
3. Le coût complet global (HT) par habitant

III. ANNEXES

1. Schéma de synthèse des flux par opérations
2. Tableau de synthèse des flux de déchets collectés par arrondissements et communes
3. Modes de gestion 2018
4. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

LEXIQUE

Fiches de synthèse arrondissements et communes 2018.

Synthèse 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018 du Territoire de Marseille Provence présente un bilan technique et financier stable par rapport à 2017 :

➤ Bilan technique

En 2018, La population du territoire de Marseille Provence a augmenté de **0,4%** et s'élève à **1 058 330** habitants.

620 993 tonnes de déchets ont été collectées sur l'ensemble du territoire de Marseille Provence (+0,3%/2017), pour un taux de valorisation de **91%**.

- **414 112 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ont été collectées (+2,6%/2017) soit **391 kg/habitant** ;
- **32 441 tonnes** de déchets recyclables en porte à porte et en apport volontaire (+3,4%/2017), soit **31 kg/Hab**;
- Les collectes séparatives ont permis de collecter **1 072 tonnes** de déchets en 2018.
- **101 498 tonnes** de déchets de particuliers ont été collectés dans les 17 déchèteries du territoire (+4,1%/2017)
- **71 871 tonnes** de déchets ont été collectés dans les **deux plateformes de tri** du territoire dédiées aux déchets des professionnels, des administrations et des services techniques (encombrants de voie publique notamment) (-16%/2017). Cette diminution s'explique par le fait que les plateformes de tri gérées pour le compte du territoire de Marseille Provence ont été interdites aux professionnels à partir d'octobre 2018. Ces derniers s'adressent désormais directement aux plateformes gérées par les prestataires privés.

➤ Bilan financier

Le territoire Marseille Provence a mis en place un budget annexe collecte depuis le 1^{er} janvier 2011. En 2018, il s'élève à **256,5M€**, en diminution (-0,2%) par rapport à l'exercice 2017,

- **Les dépenses** : Les dépenses de fonctionnement diminuent de **1,1%** et s'élèvent à **228 M€**. Les dépenses de personnel sont stables et s'élèvent à **76,8M€**. Les dépenses d'investissement augmentent de **7,3%** et s'élèvent à **28,7M€**.
- **Les recettes** : Les recettes de fonctionnement diminuent de **0,8%** et s'élèvent à **228,4M€**. Le service public de la collecte et du traitement des déchets est essentiellement financé par la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** dont le produit a atteint **202,5M€** en 2018, soit une évolution de **2,4%**.

Les autres recettes sont constituées :

- de la redevance spéciale des commerçants (**9,3 M€**);
- de la redevance des professionnels (plateformes) (**2,4M€**);
- des ventes de matériaux recyclables (**1,3M€**).
- des subventions et aides des divers organismes (ADEME, Eco Emballages, Eco Folio, ...) qui s'élèvent à **4,8M€** ;

Bilan d'activité 2018

L'année 2018 a été marquée par la réorganisation de la Direction de Pôle Déchets nouvellement appelée Direction de Pôle Propreté Cadre de Vie et Valorisation des Déchets (DPPCVD) et de ses six directions. Cette organisation a été votée lors du CT de mai 2018. Le pôle se recentre ainsi sur 5 directions : une direction est supprimée, deux autres sont fusionnées et une direction est créée.

- Ainsi la Direction du Traitement des Déchets est devenue la Direction de la Valorisation des Déchets (DVD). Elle se recentre sur ses missions de transfert et de traitement de déchets recyclables et ultimes. Elle a en charge les déchetteries, les plateformes de transfert, le centre de tri et l'incinérateur.
- La partie collecte sélective est transférée à la nouvelle **Direction Propreté et Cadre de Vie (DPCV)** (anciennement Direction de la Propreté Urbaine). Cette direction récupère également la gestion des déchets des habitats collectifs et gestion du tri. Ainsi, La DPCV sera constituée des structures positionnées sur les compétences liées à la collecte, à la propreté, à la gestion des équipements sur le domaine public, qui se situent dans le prolongement desdites compétences.
Cette direction intègre également la gestion des espaces arborés et végétalisés.
- La Direction des Espaces Vieux-Port est supprimée.
- La Direction de la Redevance Spéciale et du Développement Partenarial et la Direction de l'Ingénierie des Déchets sont regroupées en une seule **Direction de l'Innovation, de la Prospective et du Partenariat (DIPP)** qui sera compétente en matière de projets, d'études, d'innovation, de redevance spéciale et de développement partenarial.
- La **Direction des Ressources** est créée et regroupe la partie juridique et administrative des marchés et la coordination des finances.
- Enfin la direction des Moyens Généraux est rebaptisée la **Direction Logistique et Flotte Technique (DLoFT)**.

Un deuxième fait majeur en 2018 est le vote le 26 juin 2018 par le conseil métropolitain, après l'avoir fait valider par le conseil de territoire, d'un nouveau règlement de collecte et d'une nouvelle réglementation de la Redevance Spéciale et de sa tarification, applicables pour les deux sur le conseil de territoire Marseille Provence.

Cette délibération, élaborée et présentée par la DPPCVD, est en ligne avec les axes principaux du plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et également avec le Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

La gestion des déchets assimilables des activités présentes sur le territoire de Marseille Provence appelle à la mise en place d'un nouveau dispositif, pour en améliorer la gestion et s'adapter au contexte réglementaire et environnemental qui a connu de nombreuses évolutions ces dernières années. La mise en œuvre de cette nouvelle redevance spéciale est prévue courant 2020. Sur 2019, sera officialisé des arrêts de collecte sur des zones d'activités. Il y aura également la rédaction et le lancement du marché d'acquisition et de développement du futur outil informatique.

L'année 2018 a connu beaucoup d'événements que la direction opérationnelle a dû maîtriser : la direction a enregistré 3 600 demandes d'évènements via le logiciel EVEN OE, avec la concrétisation de plus de 650 grands événements et manifestations avec livraison et retrait de 3 800 bacs individuels. Cela représente, en terme de devis établis, une somme de près de 430 000 euros.

En collaboration avec la direction de la communication, l'opération de collecte des sapins de Noël a proposé cette année plus de 200 points de collecte avec environ 110 tonnes collectés et valorisés.

En lien avec la nouvelle organisation de la direction de pôle et de la direction opérationnelle, 2018 a été une année marquée par la mise en place d'une politique de gestion de la collecte en s'appuyant sur le renouvellement de marchés innovants avec des objectifs de résultats :

- Extension de la collecte latérale sur le 2^{ième}, 3^{ième}, et 14^{ième} arrdt
- Séparation de la collecte de nuit du 1^{er} et du 7^{ième} arrdt
- Délocalisation et gestion des marchés de Noailles et de la Plaine
- Extension de la conteneurisation individuelle de la commune du Rove
- Mise en place de la collecte bi-flux dans les 14^{ième}, 15^{ième}, et 16^{ième} arrondissements
- Diminution, de plus de 8% depuis 2016, de la consommation de carburant par le suivi des consommations (signalements des surconsommations), grâce à l'Installation d'un système Alert Gasoil sur les réservoirs des BOM permettant de détecter les baisses de carburant suspectes
- Le renouvellement ou lancement de marchés :
 - La Mise à disposition de plateforme pour la réception, le tri et la valorisation pour les déchets verts, les encombrants, les gravats et les pneus
 - La Collecte des Points d'Apports Volontaires de déchets recyclables (verre, papier et emballage) avec plus de 4 000 colonnes à collecter avec un taux de remplissage maximum de 75% et aucun débordement accepté, le contrôle automatique avec alerte du taux de remplissage par 400 sondes. Ce marché oblige également à la mise en œuvre de la collecte par du matériel neuf et innovant (camion à compaction et bras automatisé lors de la dépose)
 - Le Lavage des postes fixes
 - Marché de pesage du CT Nord

Les directions ont aussi réalisé des actions pour la réduction des déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles

Réduction des déchets fermentescibles

- Mise en place de 1 049 composteurs supplémentaires (ce qui représente une progression de 55% par rapport à 2017) portant à plus de 9 150 le nombre total de composteurs déployés. Ceci a permis d'éviter près de 1 500 tonnes
- Création de 18 sites de compostages de proximité installés avec 420 foyers participants (et 252 demi-journées d'animation sur site dans le cadre du suivi de site)
- Délibération du 13/12/2018 approuvant la gratuité des bio-seaux dans le cadre du compostage de proximité, et l'ouverture des projets aux centres municipaux d'animation, de centres aérés, ou d'associations afin de sortir du seul « habitat collectif »
- Création de l'événement du mois du « compost » : participation à 27 marchés forains, 5 animations sur site de compostage de proximité et 3 opérations de broyages de déchets verts (375 composteurs individuels distribués sur le mois de novembre)

Réduction des déchets

- Les partenaires, le Relais et Eco Textiles, vont poursuivre le déploiement des équipements pour la récupération et le réemploi des textiles des habitants. Fin 2018 plus de 497 points de récupération étaient comptabilisés, dont 330 sur le domaine public, ce qui représente une progression de 70% des équipements à disposition des habitants et 1 500 tonnes évitées
- Organisation d'évènements de sensibilisation des habitants aux bons gestes en partenariat avec les associations : salon anti-gaspi, animations au centre bourse sur le réemploi, jour de la terre,

Valorisation des déchets recyclables ou des encombrants avec de l'innovation et de la proximité

- Le dispositif de déchèterie mobile de proximité en zone urbaine dense a été mis en service en avril 2018 sur 10 sites répartis sur les 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissement de la ville de Marseille de 8 à 14 heures.
Le calendrier des emplacements a été diffusé sur internet et par tractage.
11.3 tonnes de déchets ont été collectés sur les flux Textiles, Papiers, DEEE, Cartons, Métaux, Petit mobilier et décoration, Déchets Dangereux Spécifiques, Piles/batteries, Cartouches d'encre, Capsules de café, Ampoules, Radiographie.

- Mise en place sur l'année de 2 370 caissons pour la collecte des encombrants dans l'habitat collectif (65 résidences)

Des réflexions également sur le traitement des encombrants pour éviter l'enfouissement :

- Pilote CSR - Il s'agit de la réalisation d'essais de préparation de Combustibles Solides de Récupération sur des refus d'encombrants issus du tri des plateformes et déchèteries du territoire de Marseille Provence. Le second appel d'offres relancé en 2018 a permis de retenir un prestataire.

La première campagne s'est déroulée au dernier trimestre 2018 du 29/10/2018 au 05/11/2018 avec en entrant 256 tonnes d'encombrants des plateformes, et en sortant 80 tonnes de CSR, soit un ratio de 31,27 %.

Information et sensibilisation

- Remontées « exploitation » (pollution des bacs de tri) : 4 878 foyers démarchés avec 836 foyers sensibilisés
- Sensibilisation suite à nouvelles dotations (bacs jaunes) : 895 foyers démarchés avec 149 foyers sensibilisés
- Sensibilisations spécifiques (gestion des encombrants, problèmes de collecte ...) : 375 foyers démarchés avec 89 foyers sensibilisés
- Sensibilisation suite nouvelles implantations PAV : 1 732 foyers démarchés avec 337 foyers sensibilisés
- Campagnes d'affichage implantation nouvel équipement de collecte (BGV) : 2 700 affiches d'information posées
- 20 diagnostics en marchant dans les résidences en zone ANRU en collaboration avec la Politique de la Ville
- Mise en place de tri et collecte sélective sur trois plages de Marseille (projet pilote)

Prévention et risque lié au travail

- Prévention :
 - 91 suivis de section de collecte,
 - 47 interventions d'astreinte prévention,
 - 33 interventions de suivi radioactivité,
 - 559 agents formés gestes et postures,
 - 414 agents formés situations agressives,

- 8 agents formés sur les risques routiers,
- 107 agents formés sauveteurs secourisme au travail,
- 122 agents formés à la sécurité des ripeurs,
- 23 constats d'analyses d'accidents de service,
- Formation :
 - 233 agents formés aux métiers de la collecte,
 - 51 agents formés aux métiers enginiste véhicule léger,
 - 47 agents formés aux métiers conducteurs poids lourds propreté et collecte.
 - 245.5 jours de formation, dont 118.5 jours consacrés aux formations liées à la sécurité des agents mécanicien et chaudronnier

Actions sur équipements, installation et prestations

- Le remplacement des ponts bascule et l'aménagement de la signalisation des ponts du CT Sud
- La rénovation des voies ferrées situées sur le terrain acquis à la SNCF, s'est poursuivie, avec essentiellement le remplacement de traverses bois au CT Nord.
- 10 235 interventions ont été réalisées entre les ateliers de la DLoFT et les prestataires extérieurs sur le parc engin de collecte pour disposer de véhicules conformes à la réglementation et à la sécurité des agents
- Aménagement d'un nouvel atelier central PL sur le site de Rivoire et Carret
- Achat de 6 BOM de capacité de 12m³, 13 BOM de capacité 5m³, 1 BOM à collecte latérale et enfin 1 camion à bras hydraulique capacité 26T
- Les plateformes d'accueil des déchetteries de Gignac et de Châteauneuf en métalliques ont été changées par des plateformes en béton
- Mise en place de décanteurs sur les déchetteries de Marignane et de Châteauneuf afin d'être en conformité avec la réglementation et disposer d'une meilleure insertion environnementale

Chiffres clés 2018

CHIFFRES CLES 2018 	Flux de déchets	collecté (T)	valorisé (T)	taux de valorisation*	Refus (T)	Taux de refus
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES 	Ordures Ménagères Résiduelles (dont déchets de balayuses (T)) <i>* Les taux de valorisation sont déterminés à partir des conventions de calcul des indicateurs Grenelle</i>	414 112	412 725	99,7%	1 387	0,3%
COLLECTES SELECTIVES 	SIt OMR	414 112	412 725	99,7%	1 387	0,3%
	Collecte en Porte à Porte	11 412	8 784	77,0%	2 628	23,0%
	Appart volontaire VERRE	11 725	11 725	100,0%	0	0,0%
	Appart volontaire JRM	3 273	3 273	100,0%	0	0,0%
	Appart volontaire EMBALLAGES	2 130	1 551	72,8%	579	27,2%
	Appart volontaire BI-FLUX	3 902	3 232	82,8%	670	17,2%
	SIt Collectes sélectives	32 441	28 564	88,1%	3 876	11,9%
COLLECTES SPECIFIQUES	Certaine professionnelle	616	616	100,0%	0	0,0%
	Papier des administrations	346	346	100,0%	0	0,0%
	Sapin de Noël	110	110	100,0%	0	0,0%
	SIt Collectes séparatives	1 072	1 072	100,0%	0	0,0%
DECHETERIES <i>[Déchets des ménages]</i> 	Encombrants non valorisables	21 353	0	0%	21 353	100,0%
	Gravats	35 975	33 689	94%	2 285	6,4%
	Métaux	3 778	3 778	100%	0	0,0%
	Cartons	1 630	1 549	95%	81	5,0%
	Végétaux	22 202	21 932	99%	271	1,2%
	Bois	11 524	11 519	100%	5	0,0%
	Déchets d'éléments d'ameublement	2 956	2 891	98%	65	2,2%
	DDS	472	472	100%	0	0,0%
	Huile	99	99	100%	0	0,0%
	Batteries	0	0		0	
	Piles	12	12	100%	0	0,0%
	Pneus	119	119	100%	0	0,1%
	DEEE	1 378	1 319	96%	58	4,2%
	SIt déchèteries	101 498	77 379	76,2%	24 119	23,8%
PLATEFORMES DE TRI <i>(Déchets des professionnels)</i> 	Encombrants de professionnels	10 646				80,3%
	Encombrants des Services techniques	9 843	29 729	77,7%	8 545	0,0%
	Encombrants de voie publique (RDV engagés ou quotidien + jets clandestins)	17 785				0,0%
	SIt Encombrants	38 274	29 729	77,7%	8 545	22,3%
	Végétaux	5 093	4 713	92,5%	380	7,5%
	Gravats	14 501	11 792	81,3%	2 709	18,7%
	DEEE <i>(déjà comptabilisé dans encombrants pro)</i>	612	588	96,0%	24	4,0%
	Pneus	126	126	100,0%	0	0,0%
	REFUS (enc non val et gravats sales)	13 877	0	0,0%	13 877	100,0%
	SIt Plateformes de tri	71 871	46 360	64,5%	25 511	35,5%
SIt Déchets ménagers et assimilés (DMA)		566 907	519 741	92%	47 166	8%
		620 993	566 101	91%	54 892	9%

Perspectives et projets 2019

Opérationnel

- Poursuite de l'extension de la collecte latérale d'ordures ménagères dans les 2^{ème}, 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements
- Développement de la collecte latérale dans le domaine privé (copropriétés sur les 2^{ème}, 3^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) – études techniques et demandes d'autorisations bailleurs et syndicats pour occupation domaine privé
- Mise en place de la collecte latérale OM, bi-flux et verre dans le 5^{ème}
- Désodorisation des bacs gros volume (collecte latéral) au moyen de récipients fixés à l'intérieur
- Projet de collecte enterrée dans l'hyper centre de Marseille suite à la réhabilitation et piétonisation
- Participation aux projets de réhabilitation sur Marseille avec pour objectif optimisation des équipements et des moyens de collecte : projet Boulevard Urbain Sud, Projet Le Jarret, Projet Lieutaud, Projet de la Plaine
- Collaboration avec l'EPAEM (Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée) avec le projet d'aménagement « les Fabriques » - projet de globalisation de la gestion des déchets : collecte séparée des professionnels, collecte en CE avec mode incitatif, réalisation d'une déchetterie « recyclerie- ressourcerie » par les usagers eux-mêmes
- Pose de 250 corbeilles esthétiques
- Déploiement d'outils de gestion informatique et numérique (smartphones, tablettes, GPS...) pour le développement de projets améliorant le suivi et la qualité des missions d'exploitation en régie et en privé. Accompagnements et formations à ces outils (formation OSIS...)
- Renouvellement du marché de fourniture de bacs roulants individuels ou collectifs (marché mutualisé)
- Renouvellement des marchés de maintenance et de livraison des bacs (marchés mutualisés)
- Renouvellement de marchés colonnes enterrées et bacs gros volume (BGV)

- Renouvellement marché de voirie et du marché espaces verts pour les ICPE
- Lancement d'un marché fourniture de corbeilles compactrices
- Lancement d'un marché de désodorisation des BGV

Réduction de déchets et prévention

- Mise en place du paiement en ligne pour l'acquisition de composteurs
- Prévisionnel de distribution de 1 500 composteurs et de 25 composteurs de proximité notamment dans les centres municipaux d'animation en collaboration avec les Mairies et Mairies de secteurs
- Organisation de 2 mois à thème sur le compost : avril 2019 et octobre 2019 et de 2 mois sur le thème du réemploi : juin et novembre 2019
- Expérimentation d'opérations de broyage des déchets verts des habitants et sensibilisation au paillage comme solution locale de valorisation de cette ressource .
- Mise à disposition de Lombri- composteurs à partir de l'automne 2019
- Mise en place d'une collecte spécifique de mégots sur l'hyper-centre
- Suivi du marché d'accompagnement de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles élémentaires
- Poursuite de la déchetterie Eco-mobile avec deux remplacements de lieux qui n'ont pas donné satisfaction
- Prise en charge des encombrants de 4 résidences du bailleur « 13 habitat » par la ressourcerie « régie service 13 », mise en place d'un caisson sur site (objectif 85% d'encombrants valorisés – environ 15 T d'encombrants évités/ mois)
- L'accueil des refus de tri provenant du centre de tri du Jas de Rhodes se poursuivra en 2019

Acquisition matériel et Aménagement de site

- Développement de matériels roulants innovants aux performances énergétiques notamment électrique
- Réhabilitation de la déchetterie de Bonnefoy (septembre 2019)
- Démarrage de la phase de préparation (novembre 2019) de la réhabilitation et de l'extension de la déchetterie de Château-Gombert
- La mise aux normes du réseau pluvial sur les déchèteries de Cassis, Carry, Ensues et St

Victoret sont prévus en 2019 et 2020 (2 sites par an)

- Démarrage du projet « Mentaure » avec l'AMO désigné pour réaliser la réhabilitation du centre de stockage des déchets et la création d'un Centre de Transfert couvert – démarrage prévu courant 2019
- La mise en place de la vidéo protection est prévue sur les déchèteries de Sausset et la Ciotat en 2019
- La réhabilitation des 3 bassins de rétention du CT NORD est prévue pour septembre 2019
- En 2019, RDT 13 lancera donc la réalisation de 3 prototypes de caissons et wagons avec le constructeur. Après validation avec EVERE, l'intégralité du parc de caissons et wagons devra être remplacée, pour une mise en exploitation prévue le 24 avril 2020
- L'avenant n°5 au contrat de la DSP devrait être notifié au 1er trimestre 2019 Ce dernier prévoit l'installation des compteurs énergie commerciaux agréés, la mise en place d'une pesée commerciale, et la mise en œuvre de la norme ISO 50 001 afin de bénéficier d'une TGAP réduite
- Le marché GPS pour la flotte totale des engins en régie
- Création d'une station de service sur le centre de transfert Nord
- Lancement du projet et aménagement du garage et atelier Sud avec transfert de l'activité sur un site provisoire, sur un terrain de Saint Jean du Désert et définition de l'organisation à mettre en œuvre sur les nouveaux aménagements
- Mise au point définitive de l'application SIP 2 et intégration des fonctionnalités de la feuille de mouvement du parc dans les ateliers (actuel Excel)

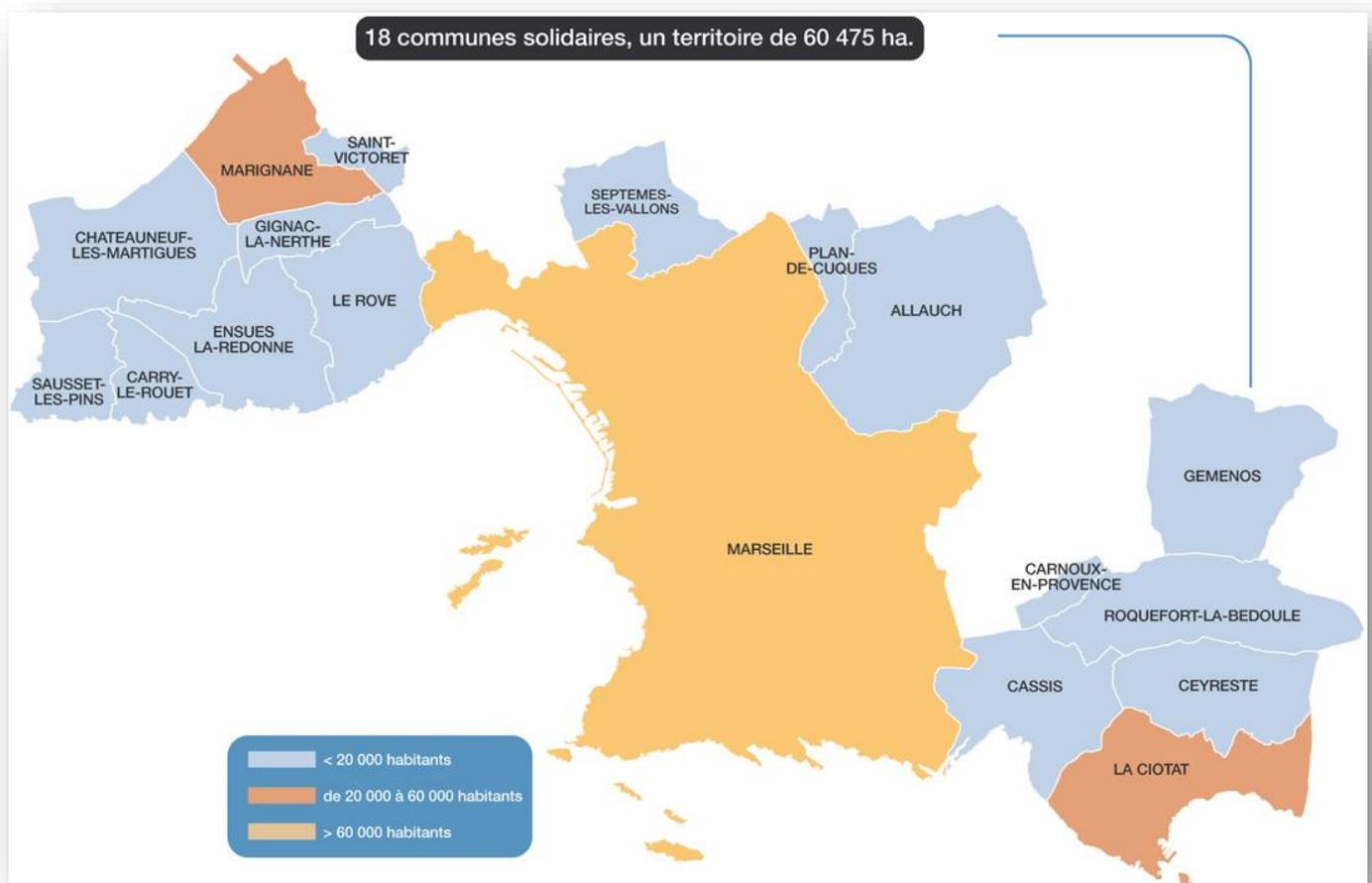
I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

a) TERRITOIRE DESSERVI

1. Le territoire

Le Conseil de territoire Marseille Provence regroupe **18 communes** et son action s'étend sur une superficie de **60 475 hectares**, soit **12%** du territoire du département des Bouches-du-Rhône.



2. Les habitants

Au 1^{er} janvier 2018, le territoire Marseille-Provence compte **1 058 330*** habitants (+0,4%/2017), soit environ **52%** de la population du département des Bouches-du-Rhône et **57%** des habitants de la métropole Aix Marseille Provence.

(* Source : INSEE – population municipale au 01 janvier 2018 (date de référence statistique : 1er janvier 2015))

Communes	Nom de la commune	Total	Evolution 2017/2018
Marseille	1er Arrondissement	40 346	1,2%
	2e Arrondissement	24 508	2,4%
	3e Arrondissement	47 694	1,2%
	4e Arrondissement	48 132	-0,2%
	5e Arrondissement	46 781	0,7%
	6e Arrondissement	42 889	0,6%
	7e Arrondissement	35 098	-0,1%
	8e Arrondissement	79 924	0,0%
	9e Arrondissement	73 778	0,3%
	10e Arrondissement	55 730	1,1%
	11e Arrondissement	57 313	0,8%
	12e Arrondissement	61 040	0,4%
	13e Arrondissement	91 906	0,8%
	14e Arrondissement	62 181	1,2%
	15e Arrondissement	77 923	-1,7%
	16e Arrondissement	16 392	-1,1%
Total Marseille		861 635	0,4%
Communes Est	Carnoux-en-Provence	6 615	-1,0%
	Cassis	7 221	-1,5%
	Ceyreste	4 489	2,4%
	Gémenos	6 387	3,4%
	La Ciotat	35 580	-0,1%
	Roquefort-la-Bédoule	5 528	1,9%
Total Communes Est		65 820	0,3%
Communes Ouest	Carry-le-Rouet	5 891	-0,3%
	Châteauneuf-les-Martigues	15 057	6,4%
	Ensuès-la-Redonne	5 467	0,3%
	Gignac-la-Nerthe	9 063	-0,7%
	Le Rove	4 777	3,7%
	Marignane	33 929	-0,7%
	Saint-Victoret	6 550	0,2%
	Sausset-les-Pins	7 624	-0,2%
Total Communes Ouest		88 358	0,9%
Communes Nord	Allauch	21 332	-0,7%
	Plan-de-Cuques	10 464	-0,5%
	Septèmes-les-Vallons	10 721	-0,7%
Total Communes Nord		42 517	-0,6%
Total général		1 058 330	0,4%

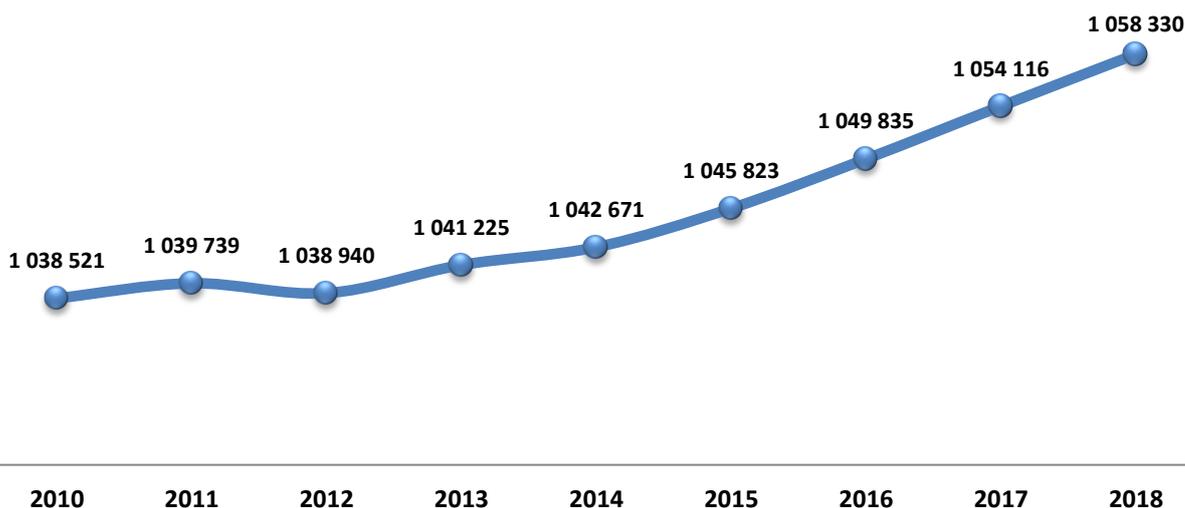
*La **population municipale** au sens de l'INSEE comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part au sens de l'INSEE comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- ✚ les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- ✚ les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune :
 - ❖ services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales;
 - ❖ communautés religieuses ;
 - ❖ casernes ou établissements militaires ;
- ✚ les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- ✚ les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population prise en compte est la **population communale au 01 janvier 2017**, c'est-à-dire la population productrice de déchets sur le territoire. La **population comptée à part** au sens de l'INSEE ne réside pas a priori sur le territoire (hormis les étudiants).

Evolution de la population municipale du territoire Marseille Provence depuis 2010



b) LA COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Les **déchets ménagers et assimilés (DMA)** sont les déchets produits par les ménages (ordures ménagères résiduelles et déchets occasionnels (encombrants, déchets verts et déchets de bricolage).

Ce sont également une partie des **déchets industriels banals (DIB)** produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages.

L'élimination des déchets produits par les ménages est de la compétence et de la responsabilité du territoire Marseille-Provence, alors que l'élimination des déchets industriels banals est de la responsabilité du producteur de déchets (artisan, commerçant...).

1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

Les termes d'**ordure ménagère résiduelle (OMR)** ou de **déchet ménager résiduel** désignent tous les déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles (hors collectes séparatives).

L'ensemble des habitants du territoire Marseille-Provence bénéficie d'un dispositif de collecte des ordures ménagères en bacs individuels ou postes fixes.

1.1. Les équipements

La collecte des déchets ménagers résiduels et assimilables nécessite une conteneurisation individuelle (bacs individuels) et/ou collective (postes fixes).



✚ La **conteneurisation individuelle** est choisie systématiquement lorsqu'elle est techniquement possible. Fin 2018, on comptait **173 863** bacs individuels mis à disposition des foyers du territoire Marseille-Provence (+4%/2017) ;



✚ La **conteneurisation collective** : en l'absence de locaux de remisage des bacs, de concierges ou de responsables des copropriétaires pour manipuler en entrée et sortie les bacs, des **conteneurs en poste fixe** de **750 litres** sont implantés sur la voie publique. Les zones concernées par ce type de conteneurisation sont essentiellement le centre-ville de Marseille et la majorité des autres communes membres, ainsi que certains noyaux villageois marseillais.

Fin 2018, on comptait **9 041** postes fixes à disposition des foyers du territoire (+0,5%/2017) ;



✚ La **conteneurisation enterrée** : la mise en œuvre de la conteneurisation enterrée se poursuit sur le territoire Marseille-Provence qui disposait, fin 2018, de **56** conteneurs OMR (+5,7%/2017);



✚ La **conteneurisation latérale et les bacs gros volume (BGV)** : Face aux contraintes de mise en place des conteneurs enterrés liées à l'occupation du sous-sol en centre-ville (réseaux, vestiges archéologiques), et à leurs coûts d'acquisition et de collecte, le territoire Marseille-Provence a déployé dès 2013 la collecte latérale semi enterrée ou hors sol. En 2017, des bacs gros volume ont remplacé les conteneurs semi enterrés. La propreté est améliorée grâce aux trappes d'accès permettant de gérer les déchets volumineux des commerçants. Cet équipement permet également une collecte plus rapide. Fin 2018, **402** BGV OMR étaient implantés sur le territoire.



✚ Enfin, des **corbeilles** sont disposées sur la voie publique pour les déchets des passants. Fin 2018, **7 290** corbeilles équipaient le territoire Marseille-Provence.

1.2. Les modes de gestion

1.2.1. Régie

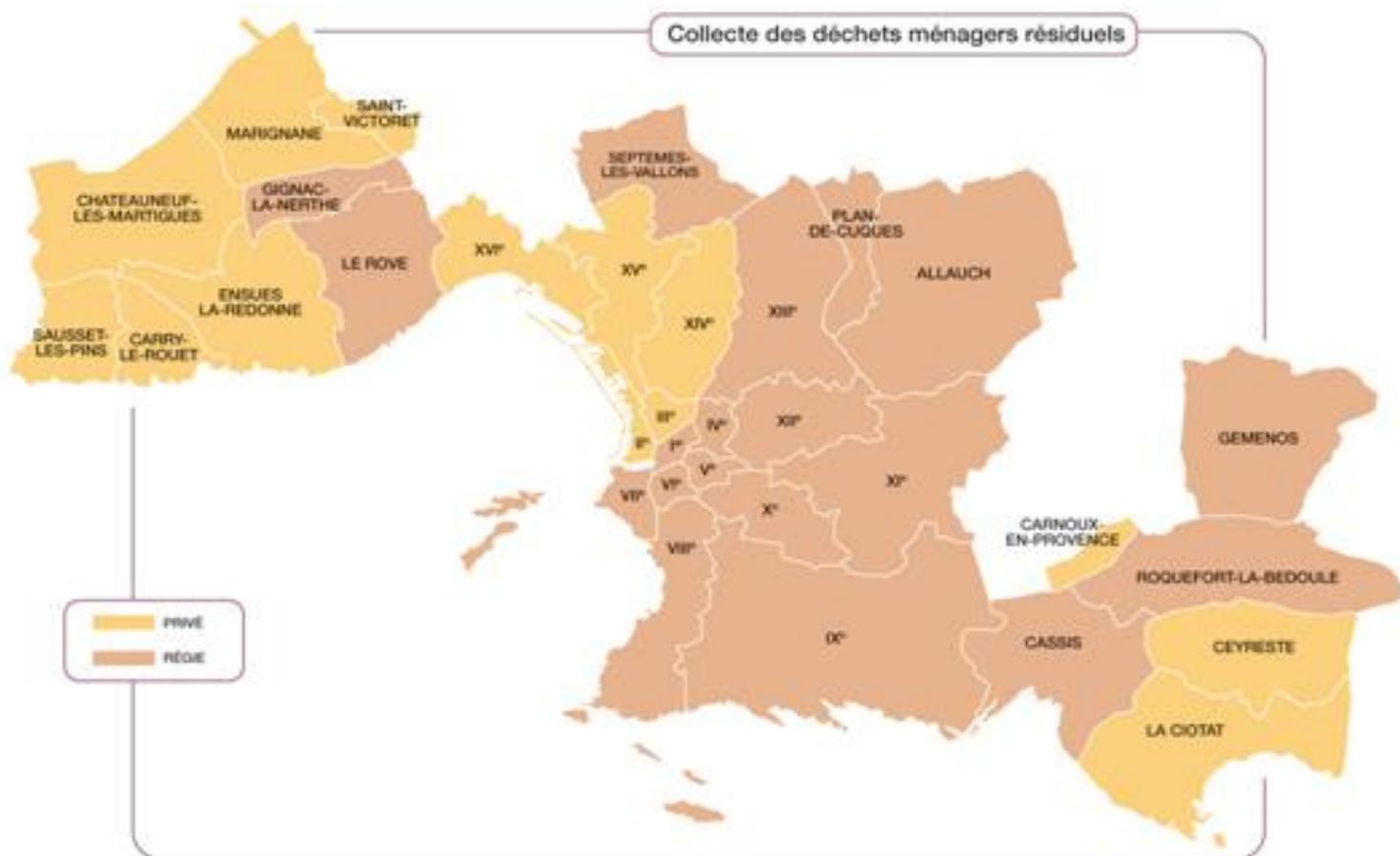
La collecte des **ordures ménagères** est effectuée, pour **67 %** de la population, en régie directe avec les moyens humains et matériels du territoire Marseille-Provence. Le ratio de collecte en régie directe est de **73%** pour la commune de Marseille et de **38 %** pour les 17 autres communes membres.

11 arrondissements de la Ville de Marseille et **8** communes sont collectés en régie ;

1.2.2. Prestations (cf annexe 2)

Des entreprises privées interviennent dans le cadre de marchés publics de prestations de services. **La commune de Marseille** applique une **collecte mixte** (régie et prestataires privés).

- **5** arrondissements sont collectés par des prestataires privés :
 - **2^e, 15^e et 16^e** : Lot 3 (Société DERICHEBOURG)
 - **3^e et 14^e** : Lot 2 (Société BRONZO)
- **9** communes sont collectées par des prestataires privés.
 - Carnoux-en-Provence, Ceyreste et La Ciotat : **Société ONYX** ;
 - Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Marignane, Saint-Victoret et Sausset-les-Pins : **Société SILIM**



1.3. Les fréquences des collectes

✚ Marseille

Les arrondissements périphériques (9^e à 16^e) sont collectés 6 jours sur 7 (C6). Le centre-ville (du 1^{er} au 8^{ème} arrondissement) demeure collecté 7 jours sur 7 (C7). La collecte de nuit se généralise.

Arrondissements	Cycles	Vacation
1 à 8	C7	Nuit
9 et 12	C6	Nuit
10 et 11	C6	Nuit (50%)
13 à 16	C6	Jour

✚ Autres communes

La fréquence de collecte demeure variable (de 2 à 7 fois par semaine), et peut différer selon les zones (centre-ville / périphérie), et la saison.

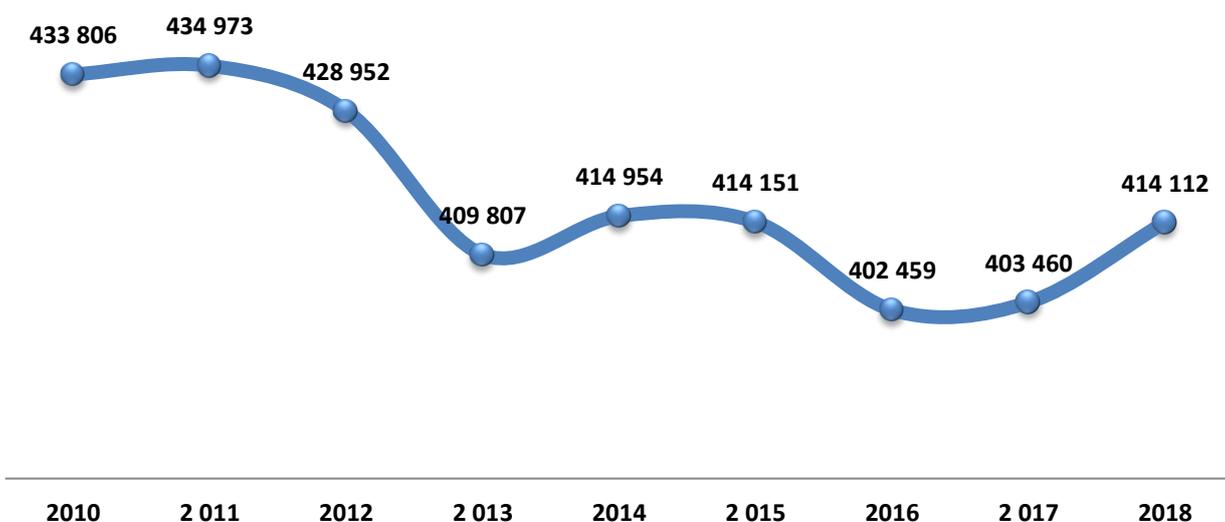
En effet, en période estivale, certaines communes du littoral sont davantage fréquentées et il est souvent nécessaire d'augmenter la fréquence de collecte.

Communes	Cycles
Allauch	C5/C7
Carnoux-en-Provence	C2 - C5
Carry-le-Rouet	C2 – C3 (C7 centre-ville et commerces)
Cassis	C3 - C7
Ceyreste	C3 - (C7 centre-ville et commerces)
Châteauneuf-les-Martigues	C2 – C6
Ensuès-la-Redonne	C7
Gémenos	C2 - C3 - C6
Gignac-la-Nerthe	C2 – C6
La Ciotat	C2 - C3 – C4 - C7 (avec repasse)
Le Rove	C3-C6
Marignane	C2 – C3 - C7 (avec repasse)
Plan-de-Cuques	C3- C6
Roquefort-la-Bédoule	C2 - C3 - C6
Saint-Victoret	C2
Sausset-les-Pins	C6 – C7
Septèmes-les-Vallons	C2 - C3 - C6

1.4. Les tonnages collectés

En 2018, **414 112** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire Marseille-Provence (+1,2%), soit une moyenne de **391 kg / Habitant**.

2018	Nb Habitants	Tonnages collectés	Kg/Hab	Evolution 2017/2018
Conseil de Territoire Marseille Provence	1 058 330	414 112	391	+0,3%



✚ Marseille

314 778* tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur Marseille en 2018 (stable), soit un ratio de **365 kg par habitant**.

**Hors collectes spécifiques (Foire de Marseille, cimetières, parcs et jardins, plages, M.I.N., ...)*

✚ Zone Nord

14 394 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur les communes situées au nord de Marseille en 2018 (stable), soit un ratio de **339 kg par habitant**.

✚ Zone Est

30 340 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur les communes situées à l'est de Marseille en 2018 (+3%), soit un ratio de **461 kg par habitant**.

✚ Zone ouest

37 250 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées sur les communes situées à l'ouest de Marseille en 2018 (+6%), soit un ratio de **422 kg par habitant**.

2. La collecte des encombrants ménagers

Les encombrants ménagers sont des déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères et nécessitent donc un mode de gestion particulier.

Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels, tels que des biens d'équipements ménagers usagés ou du mobilier.

2.1. Organisation

✚ Population desservie

Les habitants du territoire Marseille-Provence bénéficient de divers dispositifs de collecte des encombrants :

- ✓ En porte à porte, sur rendez-vous (dispositif «Engagés Au Quotidien»), par téléphone ou via le site internet www.Marseille-Provence.fr
- ✓ En points d'apport volontaire (bennes) pour certaines communes et arrondissements de Marseille;
- ✓ En déchèteries.

✚ Modes de gestion

La collecte des encombrants en porte à porte est effectuée :

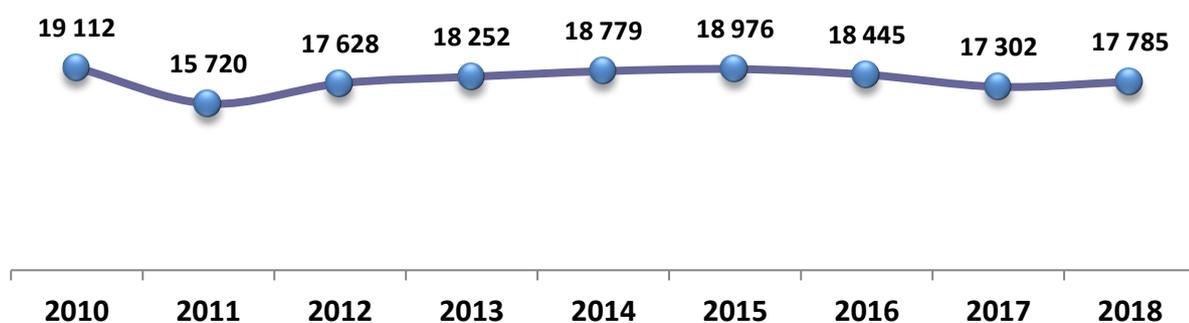
- ✓ **Sur Marseille** : en régie ou prestations privées (2^e, 3^e, 14^e, 15^e et 16^e). La Direction de la Propreté Urbaine et les prestataires assurent la collecte des encombrants sur rendez-vous (dispositif «engagés au quotidien») ainsi qu'une collecte des jets clandestins ;
- ✓ **Sur les autres communes**, en régie ou prestations privées (selon les communes)

✚ Moyens

La collecte des encombrants en porte à porte est effectuée à l'aide de véhicules dédiés (Bennes à ordures ménagères, bennes entrepreneur, ...)

2.2. Tonnages collectés

17 785 tonnes d'encombrants ménagers ont été collectées en 2018 sur l'ensemble du territoire Marseille-Provence (stable).



3. La collecte des déchets propres et secs

Depuis juin 2002, le territoire Marseille-Provence déploie sur l'ensemble de son territoire des collectes sélectives spécifiques à chaque famille de déchets. L'objectif est de soustraire au gisement global des déchets produits par les habitants du territoire, ceux pouvant être recyclés ou valorisés.

Différents modes de collecte coexistent :



3.1. La collecte en porte-à-porte (PàP)

La collecte sélective en porte à porte permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile. Il s'agit des emballages plastiques, des briques alimentaires, des cartonnettes, des boîtes de conserve et du papier (revues, journaux, magazines...).

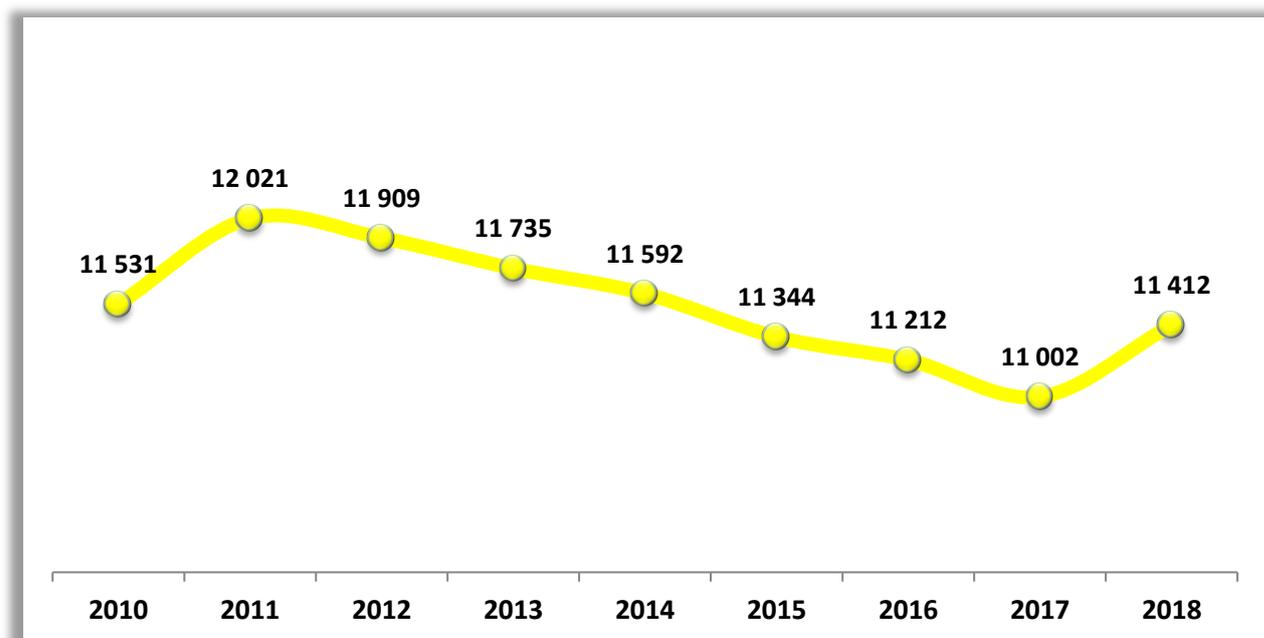
La collecte sélective en porte à porte repose sur la mise à disposition des ménages de « bacs jaunes », individuels ou de postes fixes collectifs. Ainsi, fin 2018, 91 759 bacs jaunes étaient répartis sur l'ensemble du territoire de Marseille-Provence et 576 781 habitants du territoire étaient raccordés à la collecte sélective en porte à porte, soit un taux de raccordement de 55%.

La collecte sélective en porte à porte est effectuée :

- ❖ En régie par le service collecte sélective de la **Direction de la Valorisation des Déchets (DVD)** pour 9 arrondissements de Marseille (8^e au 16^e) et par la **Direction de la Propreté Cadre de Vie (DPCV)** pour 3 communes (Gignac La Nerthe, Septèmes-les-Vallons et Allauch).
- ❖ Par des **prestataires** privés pour 13 communes. Une tournée spéciale « bacs jaunes » est réalisée **1 fois par semaine** sur les communes raccordées à la collecte sélective.

En 2018, 11 412 tonnes de déchets recyclables ont été collectés sur le territoire de Marseille-Provence en porte à porte (+4%/2017), soit une moyenne de 20 kg par habitant raccordé et un taux de valorisation de 77%.

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2017 - 2018



3.2. La collecte en points d'apport volontaire



La collecte sélective en points d'apport volontaire permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages à proximité immédiate de leur domicile dans les colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées prévues à cet effet.

La collecte en **points d'apport volontaire** concerne **3 flux de déchets**, collectés dans **différents types de points d'apport volontaire** (colonnes aériennes, enterrées, semi enterrées ou hors sol):

- ✚ Le verre ;
- ✚ Les emballages ;
- ✚ Le papier.

Les points d'apport volontaire sont collectés par des prestataires sur l'ensemble des communes de Marseille-Provence. La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non débordement).

La collecte sélective en points d'apport volontaire a permis de collecter **21 029 tonnes** de déchets recyclables en 2018, soit **20 kg/hab** et d'en valoriser **89%**.

3.2.1. La collecte du Verre

Fin 2018, Le territoire Marseille-Provence comptait **2 283** points d'apport volontaire verre (**1 986** colonnes aériennes, **134** conteneurs enterrés et **163** conteneurs à collecte latérale);

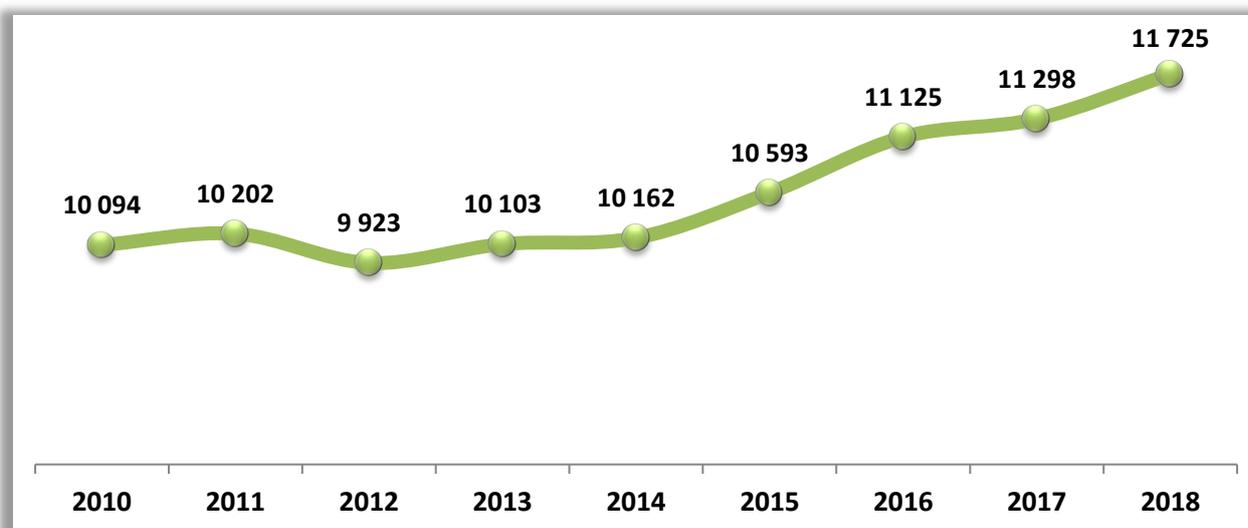
Fin 2018, **931 611** habitants du territoire étaient raccordés à la collecte sélective du verre en points d'apport volontaire, soit un taux de raccordement de **88%**;

La collecte sélective du verre en points d'apport volontaire est effectuée par des **prestataires** privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte séparative du verre en points d'apport volontaire a permis de collecter et de valoriser (taux de valorisation proche de 100%) **11 725 tonnes** de verre, soit **13 Kg** par habitant raccordé.

Le verre collecté est envoyé en filière de revalorisation, après regroupement des tonnages sur les centres de tri/transfert de La Penne-sur-Huveaune et de des Arnavaux;

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



3.2.2. La collecte du papier

Fin 2018, Le territoire Marseille-Provence comptait **851** points d'apport volontaire papiers (**783** colonnes aériennes et **68** conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire.

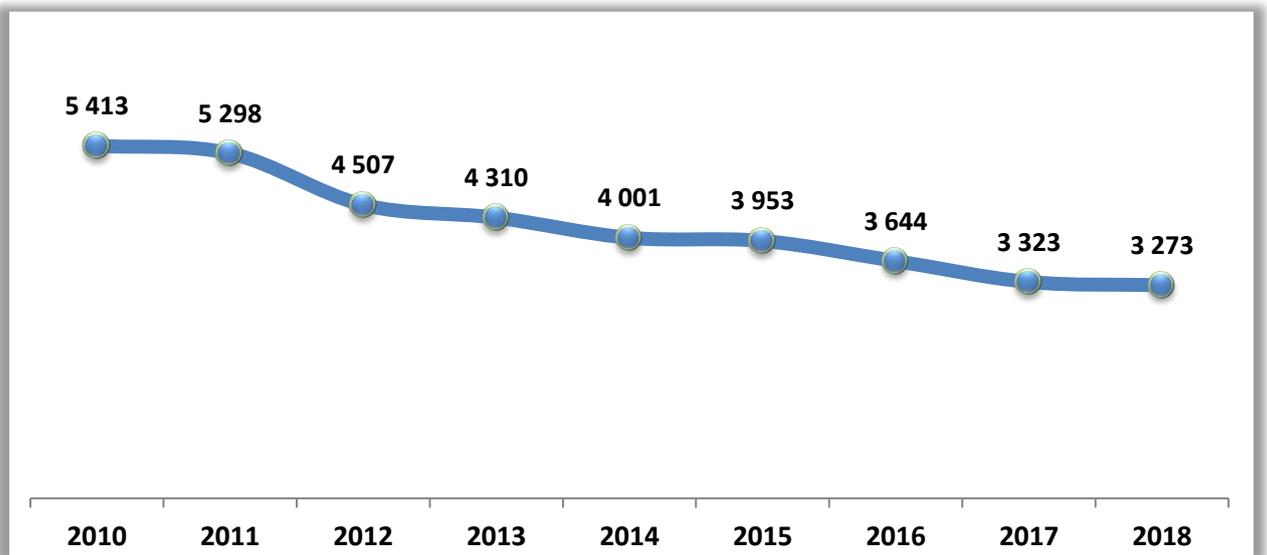
Fin 2018, **384 187** habitants du territoire (qui disposent déjà de la collecte en porte à porte) étaient raccordés à la collecte sélective du papier en points d'apport volontaire, soit un taux de raccordement de **36%** ;

La collecte sélective du papier en points d'apport volontaire est effectuée par des prestataires privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte séparative du papier en points d'apport volontaire a permis de collecter et de valoriser (taux de valorisation proche de 100%) **3 273** tonnes de papiers, soit **9 kg** par habitant raccordé.

Les papiers collectés en points d'apport volontaire sont envoyés en filière de revalorisation, après regroupement des tonnages sur les centres de tri/transfert de La Penne-sur-Huveaune et du Jas de Rhodes ;

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



3.2.3. La collecte des Emballages

Fin 2018, le territoire Marseille-Provence comptait **843** points d'apport volontaire emballages (**774** colonnes aériennes et **69** conteneurs enterrés) sur l'ensemble du territoire.

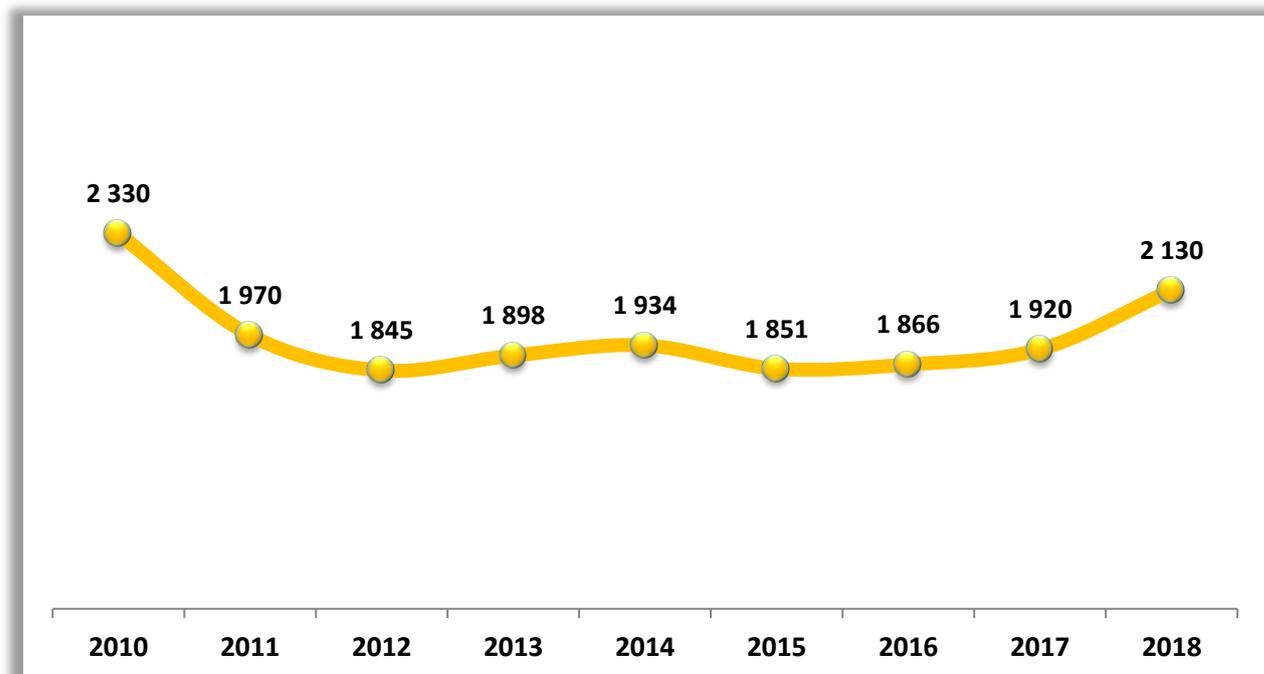
Fin 2018, **320 324** habitants du territoire (qui disposent déjà de la collecte en porte à porte) étaient raccordés à la collecte sélective des emballages en points d'apport volontaire, soit un taux de raccordement de **36%** ;

La collecte sélective des emballages en points d'apport volontaire est effectuée par des prestataires privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte sélective des emballages en points d'apport volontaire a permis de collecter **2 130** tonnes d'emballages soit **6 kg** par habitant raccordé et d'en valoriser **73%**.

Les flux de déchets recyclables collectés en PAV (emballages et bi-flux) sont transférés au centre de tri du Jas de Rhôdes. Ils sont ensuite triés en 6 catégories de matériaux et conditionnés sous forme de balles (plastique, aluminium, acier...) avant d'être envoyés vers des filières agréées qui assurent leur recyclage.

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



3.2.4. La collecte du Bi-Flux

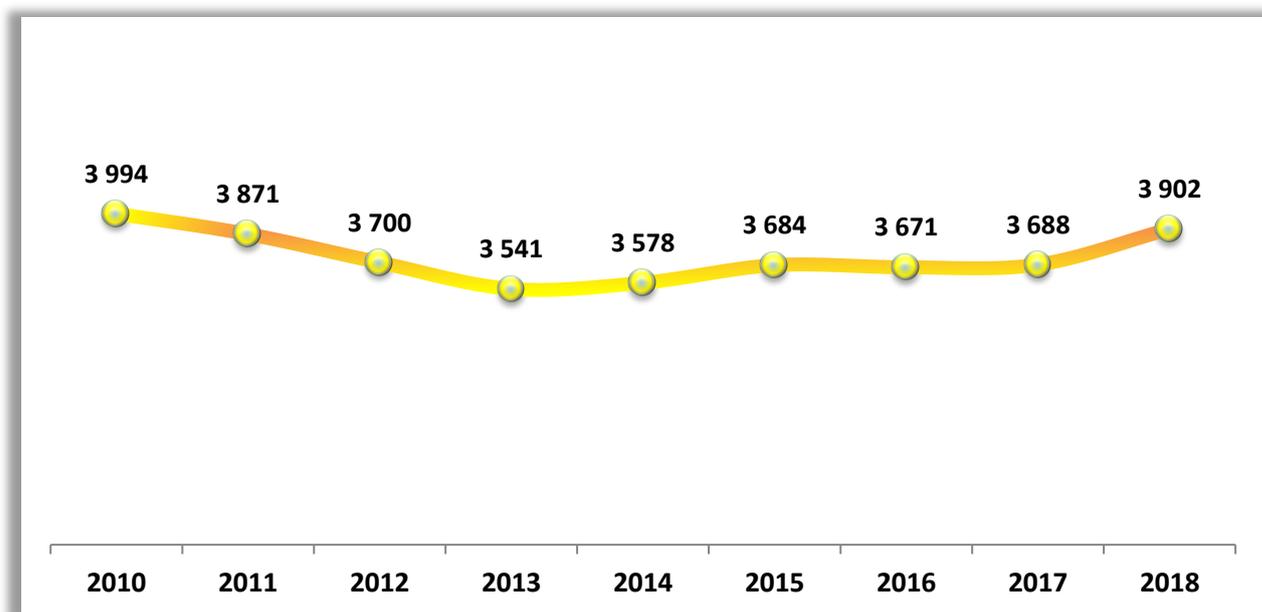
Fin 2018, le territoire Marseille-Provence comptait **969** points d'apport volontaire bi-flux (**760** colonnes aériennes, **46** conteneurs enterrés et **163** conteneurs à collecte latérale) sur l'ensemble du territoire;

Fin 2018, **264 991** habitants du territoire étaient raccordés à la collecte sélective en points d'apport volontaire bi-flux, soit un taux de raccordement de **25%** ;

La collecte sélective en points d'apport volontaire bi-flux est effectuée par des prestataires privés pour l'ensemble du territoire. La fréquence de collecte dépend du remplissage des colonnes.

En 2018, la collecte séparative en points d'apport volontaire bi-flux a permis de collecter **3 902** tonnes d'**emballages et papiers**, soit **15 kg** par habitant raccordé (stable/2016) et d'en valoriser **83%**.

✚ Evolution des tonnages collectés sur la période 2010/2018



4. La collecte des déchets des ménages en déchèteries

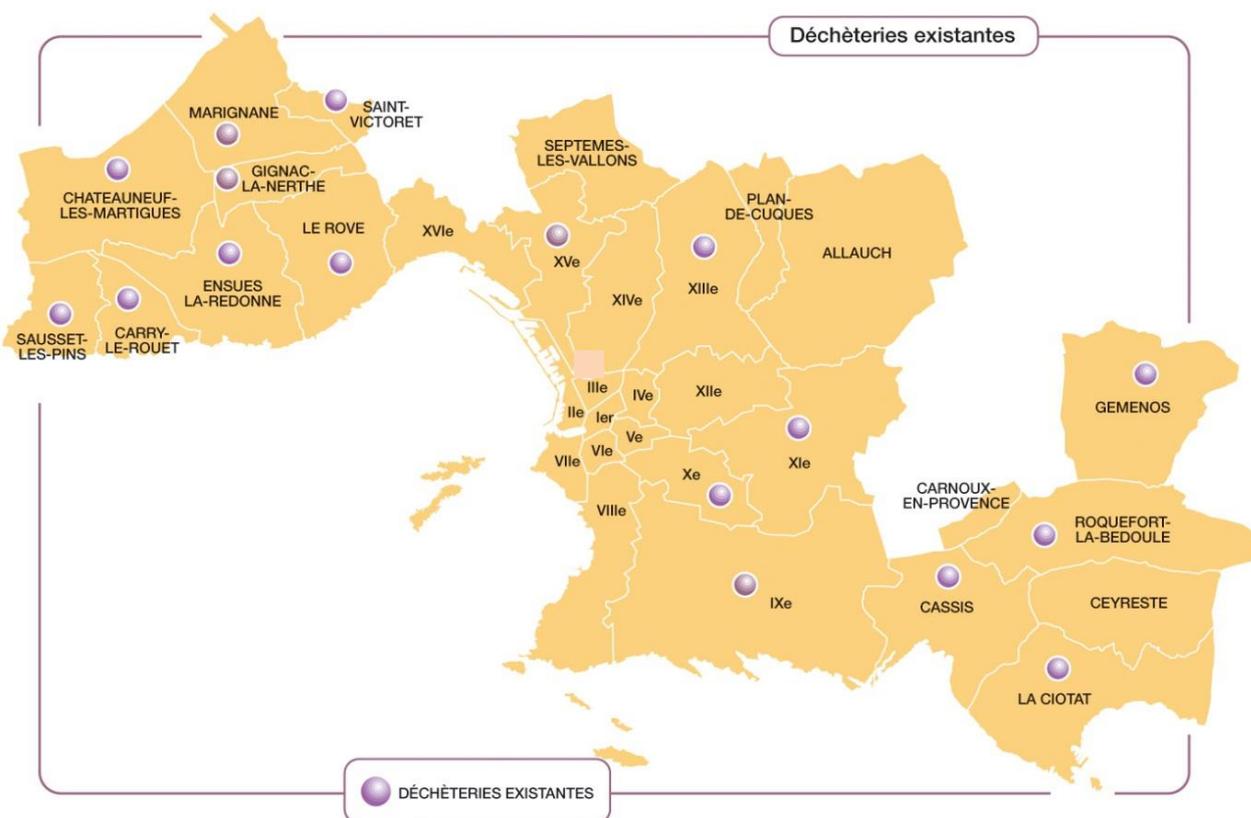
4.1. Organisation

Les déchèteries sont des espaces aménagés, gardiennés et clôturés où les particuliers peuvent déposer « gratuitement » mais selon certaines règles, certains de leurs déchets en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Le territoire communautaire est propriétaire d'un parc de 17 déchèteries.

- ✚ 5 déchèteries sur Marseille
- ✚ 8 déchèteries pour les communes de la zone ouest ;
- ✚ 4 déchèteries pour les communes de la zone est.

L'accueil des usagers (haut de quai) est assuré en régie ou par des prestataires privés selon les sites ». La gestion des enlèvements (bas de quai) et le traitement des déchets sont confiés à des prestataires privés dans le cadre de marchés à bons de commande.



4.2. Origine des apports

Les déchèteries sont accessibles, « gratuitement », aux administrés domiciliés sur le territoire de Marseille-Provence. La mise à disposition, sur Marseille de deux plates-formes pour les professionnels et services techniques, implique une restriction des véhicules autorisés en déchèterie aux seuls véhicules des particuliers, ce qui n'était pas le cas sur les autres communes membres jusqu'à la fin 2015. En effet, au cours de l'année 2016, les déchèteries de l'ensemble du territoire sont devenues progressivement accessibles uniquement aux particuliers.

4.3. Déchets collectés

Les déchets non collectés par les services classiques d'enlèvement des ordures ménagères et pouvant être déposés en déchèterie, sont de différentes natures: encombrants non valorisables, gravats, ferrailles, cartons, déchets verts, bois et déchets dangereux des ménages (huile de vidange, batteries, piles, solvants, produits chimiques...).

✚ Déchets valorisables

Les déchets valorisables sont orientés dès le dépôt par les usagers vers des bennes de valorisation. Il s'agit principalement des déchets suivants :

- ✓ le bois ;
- ✓ les cartons ;
- ✓ les métaux ;
- ✓ les gravats ;
- ✓ les végétaux.
- ✓ les huiles ; les pneus ;
- ✓ les piles et les batteries ; les cartouches d'encre ;
- ✓ Les Déchets Diffus Spécifiques (D.D.S.) Ménagers ;
- ✓ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.).
- ✓ Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

✚ Déchets non valorisables

Il s'agit des déchets encombrants dits « non valorisables », qui sont envoyés directement vers les centres de stockage de déchets.



➤ Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers

Ils représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- ✓ Produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage : peintures, vernis, colles, cires, anti-rouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- ✓ Produits pour la maison : tubes fluo ou néons ;
- ✓ Produits d'hygiène et de santé : cosmétiques, thermomètres ;
- ✓ Produits de jardinage : fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires ;
- ✓ Huiles de vidange de voiture, ...

Ils ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. Ils sont récupérés en déchèteries dans des caisses-palettes en plastique ou dans un local spécialement aménagé.



➤ Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.).

Les DEEE sont des déchets très variés, essentiellement composés de :

- ✓ métaux ferreux et non ferreux (10 à 85%),
- ✓ matériaux inertes : verre (hors tube cathodique), bois, béton... (0 à 20%),
- ✓ plastiques contenant ou non des retardateurs de flamme halogénés (1 à 70%),
- ✓ composants spécifiques (pouvant être potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement): CFC et autres gaz à effet de serre (actuellement remplacés par des HC), piles et accumulateurs, tubes cathodiques (environ 65 % sur un téléviseur), condensateurs pouvant contenir des PCB, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou commutateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante.

Ces équipements contiennent presque tous des éléments dangereux, c'est la raison pour laquelle ils doivent être traités de façon adaptée.

4.4. Tonnages collectés

En 2018, les 17 déchèteries du territoire de Marseille-Provence ont permis de collecter **101 498** tonnes de déchets (+4,1%).

Flux collectés	Tonnages	Evolution 2017/2018
Encombrants non valorisables	21 353	9,3%
Gravats	35 975	-3,2%
Métaux	3 778	2,8%
Cartons	1 630	8,0%
Végétaux	22 202	8,9%
Bois	11 524	10,0%
Meubles	2 956	2,3%
D.D.S.	472	25,9%
Huiles minérales	99	-1,9%
Batteries	0	
Piles	12	13,4%
Pneus	119	-23,0%
DEEE	1 378	12,0%
	101 498	4,1%

76% des déchets collectés dans les déchèteries du territoire en 2018 ont été valorisés. Les déchets valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation. Les déchets non valorisés sont envoyés soit directement vers le centre de stockage des déchets des Cadeneaux (encombrants non valorisables), soit éliminés directement par les recycleurs.

4.5. Evolution des tonnages collectés par déchèteries

Déchèteries	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018
La Jarre (9è)	6 789	6 687	6 443	7 279	13,0%
Bonnefoy (10è)	14 862	17 702	19 391	18 939	-2,3%
Libérateurs (11è)	11 793	11 812	11 221	12 945	15,4%
Château Gombert (13è)	14 458	14 452	15 391	15 924	3,5%
Aygalades (15è)	5 307	4 723	5 344	5 391	0,9%
Cassis	6 119	4 232	3 654	3 431	-6,1%
Gémenos	5 276	3 570	3 570	3 190	-10,7%
La Ciotat	13 791	7 841	7 266	7 742	6,5%
Roquefort-la-Bédoule	4 539	3 127	2 863	2 796	-2,4%
Carry-le-Rouet	3 003	2 777	2 160	2 267	4,9%
Châteauneuf-les-Martigues	3 486	3 495	3 625	3 275	-9,6%
Ensuès-la-Redonne	2 893	2 448	1 910	2 171	13,7%
Gignac-la-Nerthe	2 905	2 872	2 862	2 897	1,2%
Le Rove	1 900	1 565	1 364	1 656	21,4%
Marignane	10 332	5 330	5 453	6 084	11,6%
Sausset-les-Pins	3 684	4 187	2 459	2 629	6,9%
Saint-Victoret	3 941	3 361	2 556	2 884	12,8%
	115 078	100 181	97 532	101 498	4,1%

4.6. Tableau de synthèse : tonnages collectés par déchèteries et par flux et évolutions 2017/2018

Flux collectés	La Jarre (9è)			Bonnefoy (10è)			Libérateurs (11è)			Château Gombert (13è)			Aygaldes (15è)			CASSIS			GEMENOS			LA CIOTAT		
	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evolu tion	2017	2018	Evolu tion
Encombrants non valorisables	1 168	1 392	19%	4 432	5 030	13%	2 212	2 506	13%	2 610	2 833	9%	1 035	1 111	7%	959	890	-7%	508	499	-2%	1 496	1 579	6%
Gravats	2 341	2 461	5%	9 382	8 281	-12%	4 257	4 518	6%	6 217	5 886	-5%	2 949	2 811	-5%	859	777	-9%	1 283	863	-33%	1 860	1 982	7%
Métaux	289	318	10%	747	757	1%	398	452	14%	488	437	-10%	162	165	2%	145	155	7%	126	114	-9%	330	352	7%
Cartons	128	152	19%	291	258	-11%	148	186	26%	210	234	11%	61	58	-4%	69	82	19%	66	67	0%	172	182	5%
Végétaux	1 188	1 438	21%	1 267	1 259	-1%	2 433	3 087	27%	3 599	4 051	13%	444	493	11%	1 056	1 009	-4%	1 075	1 144	6%	2 212	2 373	7%
Bois	717	922	29%	2 436	2 409	-1%	1 077	1 474	37%	1 392	1 589	14%	592	644	9%	319	265	-17%	309	293	-5%	769	847	10%
Meubles	444	392	-12%	572	612	7%	443	423	-5%	529	522	-1%	0	0		164	159	-3%	133	138	4%	222	221	0%
D.D.S.	41	54	32%	59	84	42%	45	62	38%	67	86	28%	25	29	15%	11	16	51%	4	14	276%	29	29	-1%
Huiles minérales	7	5	-24%	9	8	-7%	10	9	-7%	16	15	-5%	7	7	5%	3	4	47%	3	4	36%	9	7	-25%
Batteries	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Piles	1	1	-6%	1	1	22%	1	1	14%	2	2	31%	0	1	52%	0	1	150%	0	0	-52%	1	1	44%
Pneus	10	6	-42%	20	13	-34%	27	14	-49%	33	28	-15%	8	9	17%	8	6	-24%	9	5	-45%	11	4	-66%
DEEE	110	137		175	225	29%	169	214	27%	228	240	5%	62	63	2%	63	66	5%	54	49	-8%	155	166	7%
	6 443	7 279	13%	19 391	18 939	-2%	11 221	12 945	15%	15 391	15 924	3%	5 344	5 391	1%	3 654	3 431	-6%	3 570	3 190	-11%	7 266	7 742	7%

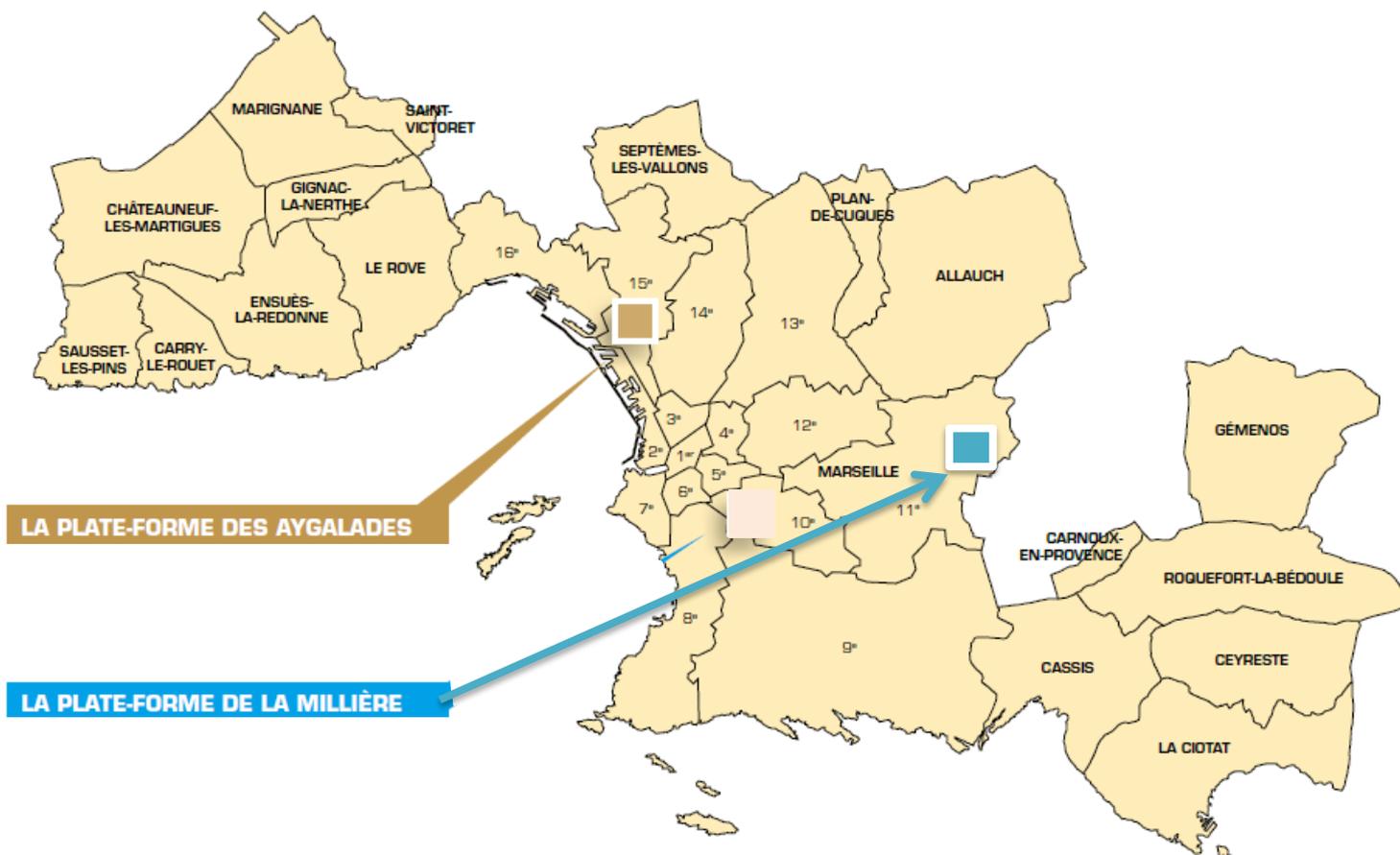
Flux collectés	ROQUEFORT			Carry-le-Rouet			Châteauneuf-les-Martigues			Ensuès-la-Redonne			Gignac-la-Nerthe			Le Rove			Marignane			Saint-Victoret			Sausset-les-Pins		
	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on	2017	2018	Evoluti on
Encombrants non valorisables	637	615	-3%	355	352	-1%	766	687	-10%	335	406	21%	549	562	2%	379	536	41%	1 143	1 234	8%	579	682	18%	379	438	16%
Gravats	786	749	-5%	595	599	1%	1 262	1 116	-12%	658	740	13%	963	956	-1%	394	458	16%	1 841	2 143	16%	770	862	12%	767	770	0%
Métaux	140	137	-2%	70	88	26%	184	150	-18%	105	106	1%	120	120	0%	0	0		198	229	16%	79	97	23%	95	100	6%
Cartons	50	63	26%	41	48	18%	78	74	-6%	38	49	29%	54	56	4%	0	0		0	0		57	67	16%	47	57	21%
Végétaux	790	825	4%	847	891	5%	826	715	-13%	535	577	8%	688	682	-1%	402	370	-8%	1 550	1 678	8%	700	750	7%	779	860	10%
Bois	343	285	-17%	170	151	-11%	448	421	-6%	223	272	22%	344	405	17%	186	287	54%	708	787	11%	193	234	21%	248	241	-3%
Meubles	74	74	1%	26	74		30	75		0	0		71	66	-7%	1	0		4	0		104	112		79	87	11%
D.D.S.	9	10	12%	9	11	29%	21	25	16%	10	12	28%	10	3	-71%	3	1	-51%	9	3	-63%	19	20	4%	12	12	2%
Huiles minérales	4	2	-33%	2	1	-24%	6	7	13%	3	4	11%	5	4	-17%	3	3	2%	9	9	-3%	6	7	17%	1	3	200%
Batteries	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
Piles	0	0	5%	1	1	-7%	1	0	-100%	1	1		0	0	11%	0	0		0	1	#DIV/0 !	0	0		0	1	288%
Pneus	6	6	2%	3	3	11%	4	8	85%	3	4	15%	7	6	-17%	0	0		0	0		3	5	50%	2	2	52%
DEEE	26	28		42	47	11%	0	0		0	0		51	36	-29%	0	0		0	0		45	48	6%	51	58	14%
	2 863	2 796	-2%	2 160	2 267	5%	3 625	3 275	-10%	1 910	2 171	14%	2 862	2 897	1%	1 364	1 656	21%	5 453	6 084	11%	2 556	2 884	13%	2 459	2 629	7%

5. La collecte des déchets des professionnels en plateformes de tri

5.1. Organisation

Deux plateformes privées de réception, tri et valorisation des déchets verts, des gravats et des encombrants permettent de répondre aux besoins plus spécifiques des professionnels et des services municipaux:

- ✚ La **plate-forme des Aygaldes** : située dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille, elle est exploitée par la société SILIM Environnement.
- ✚ La **plate-forme de la Millière** : située dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille, elle est exploitée par la société VEOLIA.



5.2. Origine des apports

Les plates-formes sont réservées aux professionnels*, services techniques, associations, administrations, artisans et commerçants.

**Interdites aux professionnels depuis octobre 2018*

5.3. Déchets traités

Sur les plates-formes de tri, les flux entrants sont constitués de différents matériaux valorisables et non valorisables : les valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation (ferrailles, bois, cartons...). Les refus sont quant à eux envoyés dans divers centres de stockage des déchets.

✚ Déchets autorisés

- ✓ **Gravats** : déchets inertes issus de démolitions, de terrassements, sanitaires porcelaines.
- ✓ **Encombrants valorisables** : bois divers traités, tous métaux, mobiliers, électroménagers, cartons, plastiques, films, plomberie. Tous ces matériaux doivent être préalablement triés.
- ✓ **Encombrants non valorisables** : matelas, tapis, moquettes, laine de verre, laine de roche, plâtre, placoplatre, polystyrène, PVC, sacs plastiques.
- ✓ **Déchets verts** : fleurs, feuilles, produits de tonte, branchages d'un diamètre inférieur à 30 cm, arbustes, bois non traités (cagettes, palettes).

✚ Déchets non autorisés

- ✓ Boues
- ✓ Ordures ménagères
- ✓ Déchets radioactifs
- ✓ Déchets médicaux
- ✓ Déchets carnés
- ✓ Déchets toxiques (peintures, aérosols, huiles, batteries et piles électriques...).

5.4. Tonnages collectés

En 2018, les 2 plateformes ont permis de collecter **71 871 tonnes** de déchets (-16,4%/2017) répartis comme suit :

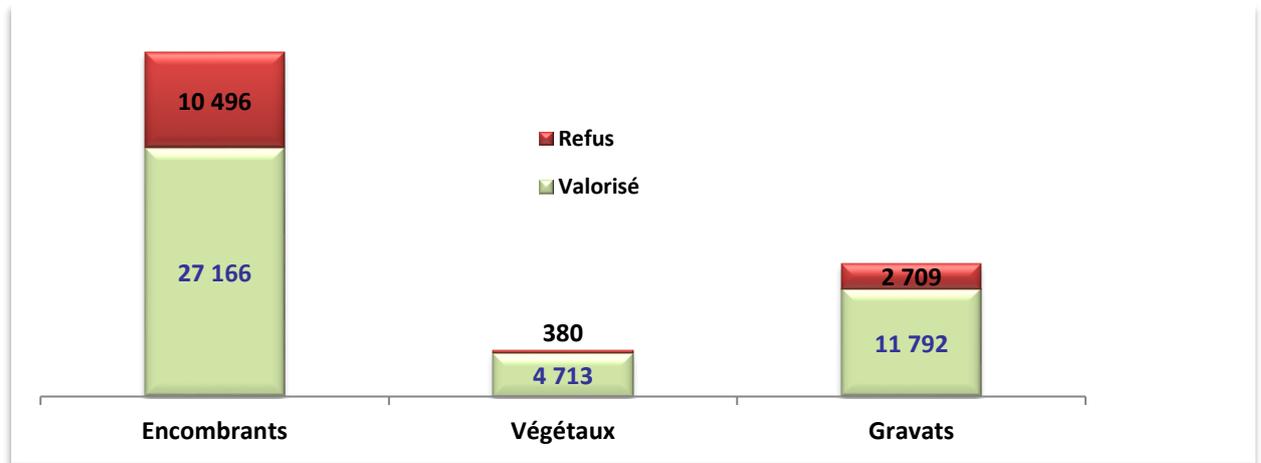
- ✚ **38 274 tonnes d'encombrants (-7%)** :
 - ❖ 10 646 tonnes d'encombrants des professionnels (-41%);
 - ❖ 17 785 tonnes d'encombrants ménagers (rendez-vous et jets clandestins) ;
 - ❖ 9 843 tonnes d'encombrants des services techniques.
- ✚ **5 093 tonnes de végétaux (-31%)** ;
- ✚ **14 501 tonnes de gravats (-35%)** ;
- ✚ **612 tonnes de D.E.E.E* (-15%)** ;
- ✚ **13 877 tonnes de refus (encombrants non valorisables et gravats « sales »)** ;

	Milliere	Evolution	Aygalades	Evolution	Total	Evolution 2017/2018
Encombrants	15 839	-20%	22 435	6%	38 274	-7%
Végétaux	3 610	-31%	1 483	-32%	5 093	-31%
Gravats	5 675	-56%	8 825	-8%	14 501	-35%
*Dont D.E.E.E						
inclus dans les tonnages d'encombrants						
Pneus	45		81		126	
Refus (Encombrants non val et gravats sales)	4 463	-3%	9 414	-11%	13 877	-9%
	29 632	-30%	42 239	-3%	71 871	-16%

62 % des déchets entrants en plateforme de tri ont pu être valorisés en 2018. Les valorisables sont triés sur le site et envoyés dans les filières adéquates de valorisation (ferrailles, bois, cartons, ...).

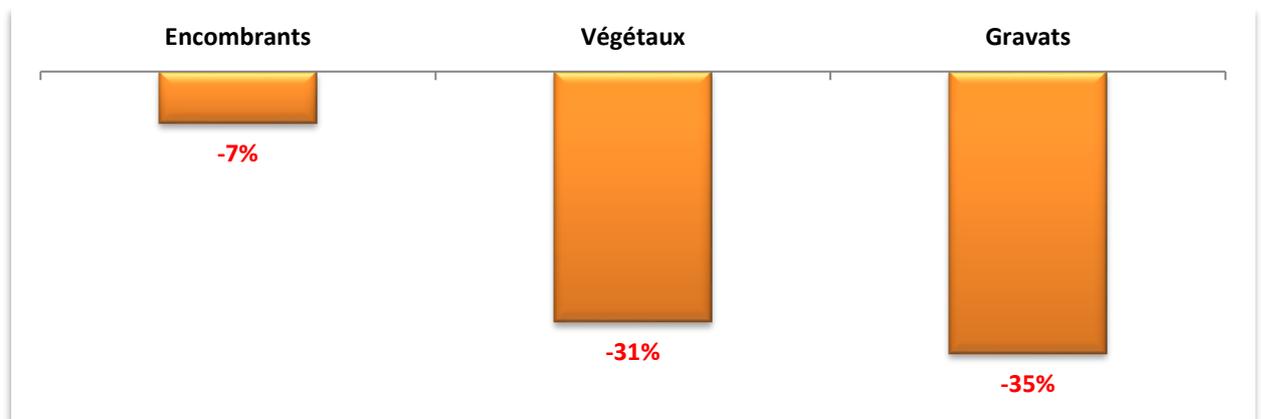
Les taux de valorisation se répartissent comme suit :

- 73% pour les encombrants
- 93% pour les végétaux
- 81% pour les gravats



5.5. Evolution des tonnages

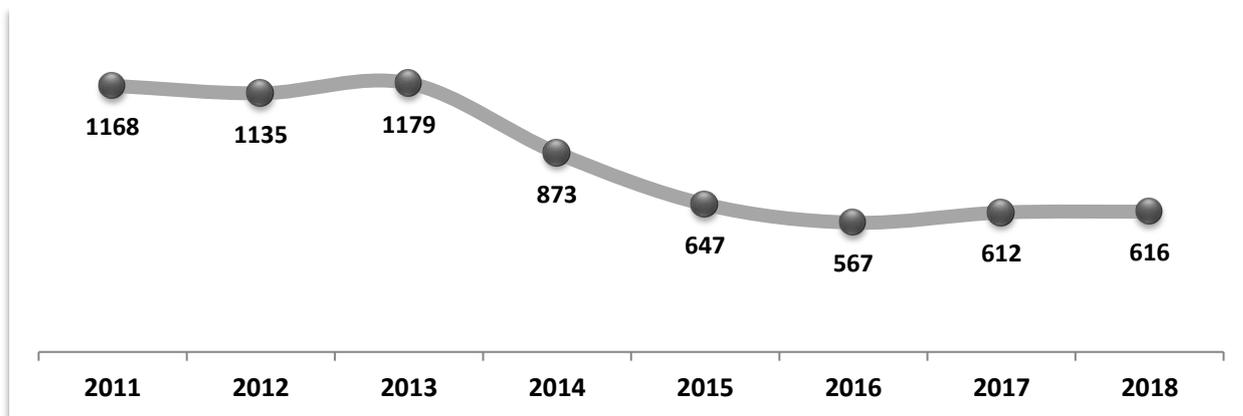
Les tonnages entrants sur plateformes ont diminué de 16,4% entre 2017 et 2018.



6. Les collectes séparatives

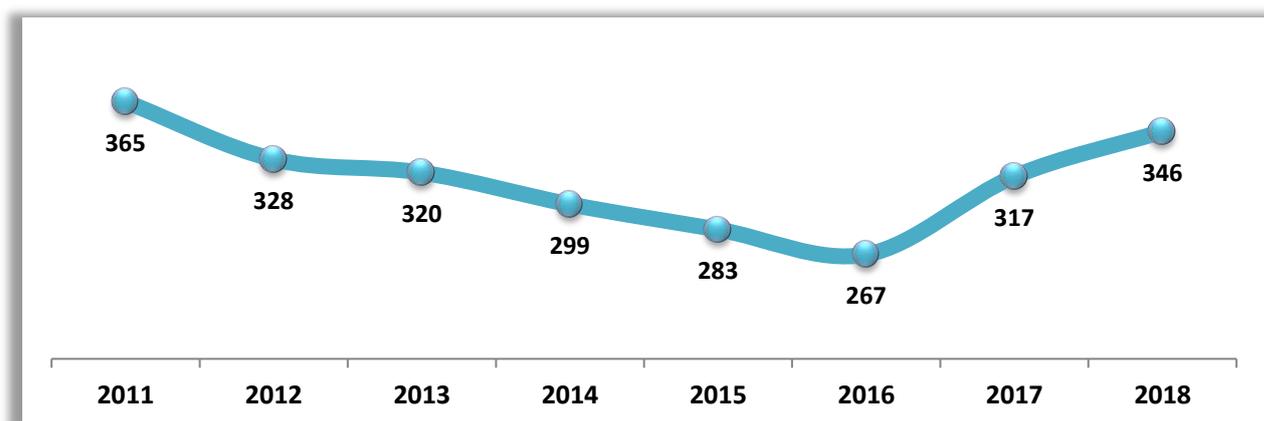
6.1. La collecte des cartons des commerçants

En 2018, **616 tonnes** de cartons des commerçants ont été collectés grâce au dispositif de collecte mis en place par le territoire Marseille-Provence sur Marseille (+1%/2017).



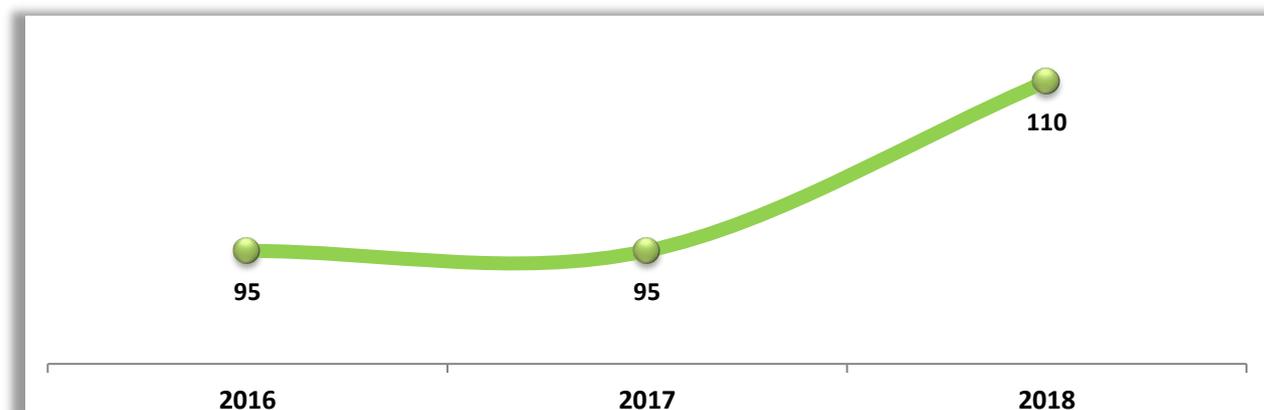
6.2. La collecte des papiers des administrations

En 2018, **346 tonnes** de papier des administrations ont été collectées grâce au dispositif de collecte mis en place par la direction du traitement des déchets sur le territoire Marseille-Provence (+9%).



6.3. La collecte des sapins de Noël

En 2018, une collecte de sapins de Noël a été organisée par la direction de la propreté urbaine avec plus de 100 points de collecte sur le territoire et **110 tonnes** collectées



c) LE TRANSFERT DES DECHETS

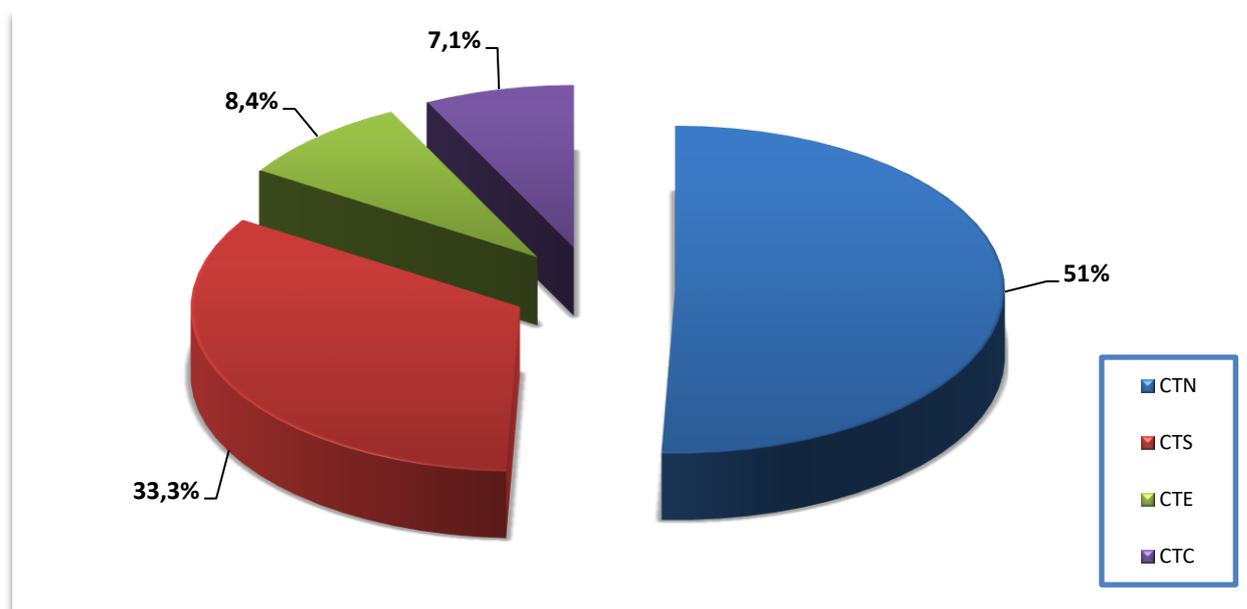
Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'un des 4 sites de transfert du territoire Marseille-Provence. Cette étape intermédiaire, qui crée une rupture de charge, est rendue nécessaire en raison de l'éloignement des sites de traitement des déchets.

Les déchets propres et secs recyclables sont acheminés vers l'un des 2 centres de transfert des déchets recyclables avant d'être acheminés vers le centre de tri du Jas de Rhôdes pour être traités

1. Le transfert des ordures ménagères résiduelles

4 centres de transfert prennent en charge les ordures ménagères collectées sur le territoire de Marseille-Provence avant de les transférer vers le centre de traitement multifilières EVERE de Fos s/Mer par voie ferrée (78%) ou voie routière (22%) pour qu'elles y soient traitées.

- ✓ Le **centre de transfert nord** (C.T.N.) exploité par la société RDT13, situé dans le 15^e arrondissement de Marseille, reçoit les ordures ménagères résiduelles des quartiers nord et ouest de la Marseille. En 2018, **51%** des ordures ménagères collectées sur le territoire sont passés par le **centre de transfert de Marseille nord**, soit **237 143** tonnes avant d'être envoyés par train ou par route vers le CTM de Fos s/Mer ; Le CTN a reçu notamment **88%** des OMR du centre de transfert de La Ciotat pour les transférer vers le CTM.
- ✓ Le **centre de transfert de sud** (C.T.S.) exploité par la société RDT13, situé dans le 10^e arrondissement de Marseille, reçoit les ordures ménagères résiduelles des quartiers sud et est de la ville. En 2018, **33,3%** des ordures ménagères collectées sur le territoire sont passés par le **centre de transfert de Marseille sud**, soit **136 916** tonnes avant d'être envoyés par train ou par route vers le CTM de Fos s/Mer ;
- ✓ Le **centre de transfert d'Ensues-la-Redonne** (C.T.E.) exploité par la société SILIM Environnement, reçoit les ordures ménagères résiduelles ainsi que les encombrants de voie publique des 8 communes membres situées à l'ouest de Marseille. En 2018, **8,4%** des ordures ménagères collectées sur le territoire sont passés par le centre de transfert d'Ensues-la-Redonne, soit **34 829** tonnes avant d'être envoyés par voie routière vers le CTM de Fos s/Mer ;
- ✓ Le **centre de transfert de La Ciotat** (C.T.C.) exploité par la société ONYX Méditerranée, reçoit les ordures ménagères résiduelles et encombrants de voie publique des 6 communes membres situées à l'est de Marseille. En 2018, **7%** des ordures ménagères collectées, soit **29 139** tonnes, sont passées par le **centre de transfert de La Ciotat**. Ces flux ont été acheminés au centre de transfert Nord pour y être pesés avant d'être envoyés par train vers le CTM de Fos s/Mer.



2. Le transfert des déchets propres et secs

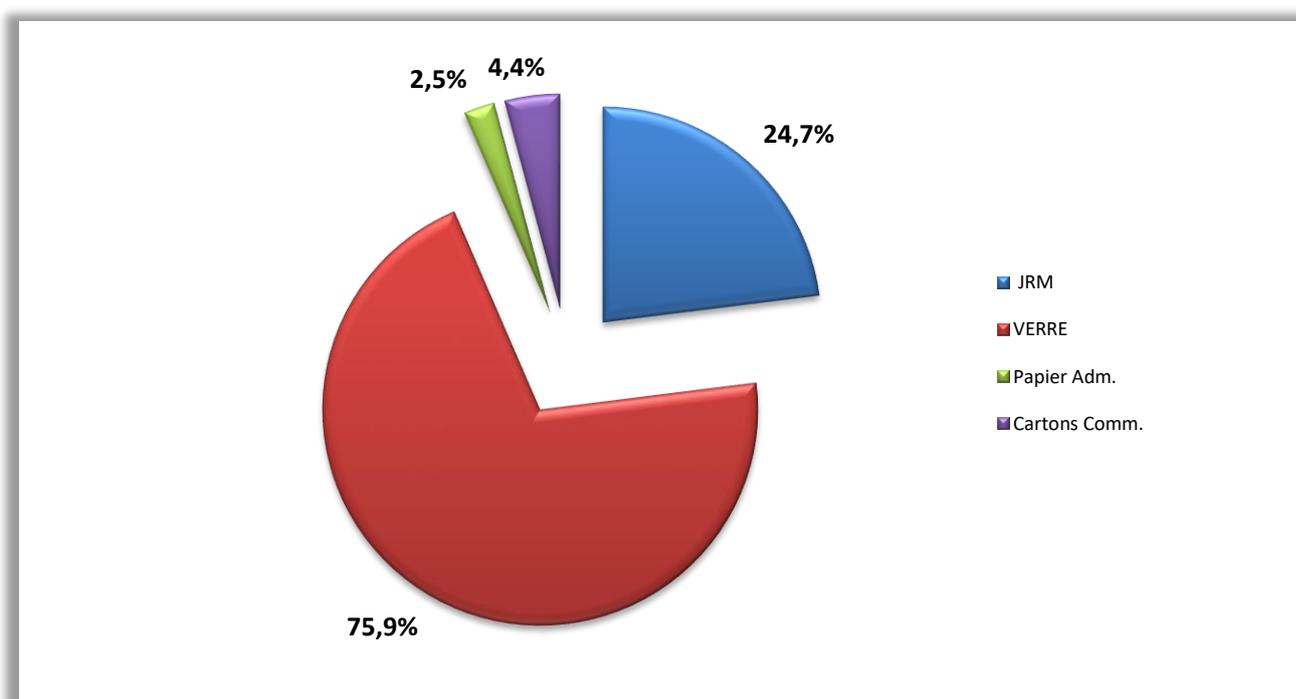
Une partie des déchets propres et secs issus des collectes sélectives en porte à porte et points d'apport volontaire est acheminée vers l'un des 2 sites de transfert gérés par la société SITA, avant d'être transférée vers le centre de tri du Jas de Rhôdes pour être traitée.

Cette étape intermédiaire, qui crée une rupture de charge, est rendue nécessaire en raison de l'éloignement du site de traitement des déchets recyclables du Jas de Rhôdes (SITA) situé aux Pennes Mirabeau, mais aussi en raison du fait que certains flux sont pris en charge sur site par les repreneurs (verre, papiers).

2 centres de transfert prennent en charge une partie des déchets propres et secs issus des collectes séparatives réalisées sur Marseille et les communes de la zone est et nord:

- ✚ **Le centre de transfert de la Penne sur Huveaune (SITA)**, situé 13 km à l'est de Marseille. En 2018, il a reçu 8 001 tonnes de déchets ;
- ✚ **Le centre de transfert des Arnavaux (SITA)**, situé dans le 14^e arrondissement de Marseille. En 2018, il a reçu 6 137 tonnes de déchets.

	<i>Papiers</i>	<i>VERRE</i>	<i>Papiers des Administrations</i>	<i>Cartons des Commerçants</i>	Total	2018	Evolution 2017/2018
CT Penne s/Huveaune	2 470	5 986	346	0	8 801	2 470	8,88%
CT Arnavaux	966	4 555		616	6 137	966	5,8%
	3 436	10 540	346	616	14 938	3 436	7,6%



d) PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA) : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.

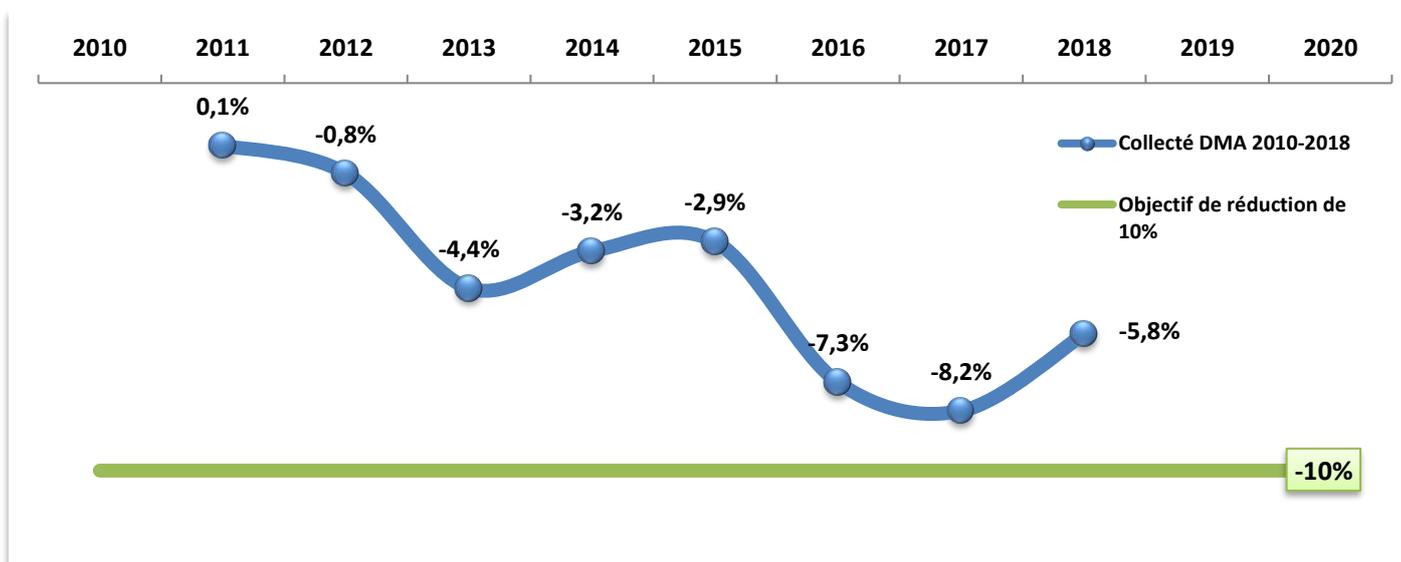
Les Déchets Ménagers et Assimilés correspondent à la somme des ordures ménagères résiduelles, des collectes séparatives et collectes de cartons des professionnels et papiers des administrations, des déchets collectés dans les déchèteries et des encombrants de Voie Publique.

La loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte a fixé un **objectif national de réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020**. Cet objectif est à évaluer en ratio (kg/hab/an) sur les déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés sur notre territoire afin de prendre en compte les évolutions de population

La base de référence 2010 est donc de **568.4 kg/hab/an** pour un tonnage de **590 339 tonnes**. La baisse constatée du ratio de DMA/Hab entre 2010 et 2018 est de **5,8%**, **en prenant en compte la population touristique**.

Une amplification de la démarche de réduction des déchets, en lien avec le projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, a été engagée en 2017 pour atteindre l'objectif de la loi.

Impact estimé population touristique		12 261	12 261	12 261	12 261	12 261	12 261	12 261	12 261
Nombre habitants (INSEE)	1 038 521	1 039 739	1 038 940	1 041 225	1 042 671	1 045 823	1 049 835	1 054 116	1 058 330
Progression N-1 vs N		0,1%	-0,1%	0,2%	0,1%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%
Collecté DMA 2010-2018	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères Résiduelles	433 807	434 973	428 952	409 867	414 954	414 151	402 459	403 460	414 112
Collecte sélective + cartons pro & papiers	33 687	34 894	33 347	33 086	32 438	32 356	32 353	32 254	33 513
Déchèteries	106 530	107 395	107 565	105 613	109 414	115 081	100 182	97 532	101 498
Plateformes (Enc VP)	16 021	14 155	15 996	17 519	16 881	15 603	18 385	17 101	17 785
TOTAL en Tonnes	590 339	591 417	585 861	566 085	573 687	577 191	553 379	550 347	566 907
<i>Progression / 2010</i>		<i>0,2%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-4,1%</i>	<i>-2,8%</i>	<i>-2,2%</i>	<i>-6,3%</i>	<i>-6,8%</i>	<i>-4,0%</i>
TOTAL en kg/hab/an	568	569	564	544	550	552	527	522	536
<i>Progression / 2010</i>		<i>0,1%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-7,3%</i>	<i>-8,2%</i>	<i>-5,8%</i>
BASE	100,0	100,2	99,2	95,9	97,2	97,8	93,7	93,2	96,0
		<i>0,1%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-4,4%</i>	<i>-3,2%</i>	<i>-2,9%</i>	<i>-7,3%</i>	<i>-8,2%</i>	<i>-5,8%</i>
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collecté DMA 2010-2018	590 339	591 417	585 861	566 085	573 687	577 191	553 379	550 347	566 907



B. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

a) LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LE CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE FOS S/MER

Une fois déposées sur les sites de transferts, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers le centre de traitement multifilières de Fos-sur-Mer, soit par voie ferrée (CT nord et CT sud), soit par voie routière (CT Ensues) pour y être traitées et valorisées.

Par une **délibération en date du 13 Mai 2005**, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a confié à la **société EveRe** (groupement URBASER-VALORGA International SAS) une délégation de service public (DSP) d'une durée de 23 ans pour assurer le financement, la réalisation et l'exploitation du complexe de traitement multi-filières des déchets, implanté sur le site du Caban Sud, dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

La mise en exploitation contractuelle du Centre de traitement multi-filières a été prononcée le 1er décembre 2010. Le tonnage nominal des fours est de 300 000t. Ils ont exceptionnellement fonctionné à la limite de la surcharge continue à 360 000t.

1. Fonctionnement du complexe de tri et de valorisation des déchets ménagers

Le principe est de trier, dès leur arrivée, les déchets directement sur place en 3 grandes familles : matériaux **recyclables** (afin de parfaire le tri réalisé par les ménages), **déchets organiques**, et **déchets combustibles** et de les valoriser en les transformant en **nouveaux matériaux**, en **énergie** et en **compost**. Pour cela, le centre dispose :



- d'une **unité de tri entièrement automatisé** permettant d'extraire des déchets ménagers, les **matériaux recyclables** (plastiques et métaux) qui sont extraits et envoyés vers les filières de recyclage adaptées, ainsi que les **déchets organiques** (restes alimentaires, déchets de jardin...) envoyés vers l'unité de valorisation organique.



- d'une **unité de méthanisation et de compostage** valorisant les déchets organiques en électricité verte et en compost.



- d'une **unité de valorisation énergétique** utilisant les déchets restants comme combustibles pour produire de l'énergie.

En fin de cycle on obtient :

- Une **quantité importante d'électricité** issue du biogaz et de la combustion des déchets. La majorité de cette électricité est mise sur le réseau de distribution.
- De l'engrais pour terres agricoles, le **compost**.
- Des **matières premières secondaires** (métaux, plastiques), pour la réalisation de nouveaux produits.
- Un matériau servant de base à la construction de routes ou entrant dans la composition du ciment - le **mâchefer**.

2. Tonnages traités

Le centre de traitement multifilières a reçu et traité l'ensemble des ordures ménagères collectées sur le territoire de de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole en 2018, soit **412 848 tonnes** *. Les déchets arrivent principalement par voie ferrée (79%) et par voie routière (21%).

* *Source : rapports trimestriel EVERE*

* *En 2018, 1 264 tonnes d'OMR ont été transférées à la charge d'EVERE en centre de stockage des déchets à la suite d'arrêts techniques programmés. Ces tonnages n'ont pas été comptabilisés dans les tonnages mentionnés ci-dessus.*

3. Bilan valorisations matière et énergétique

Calcul des filières de traitement OMR

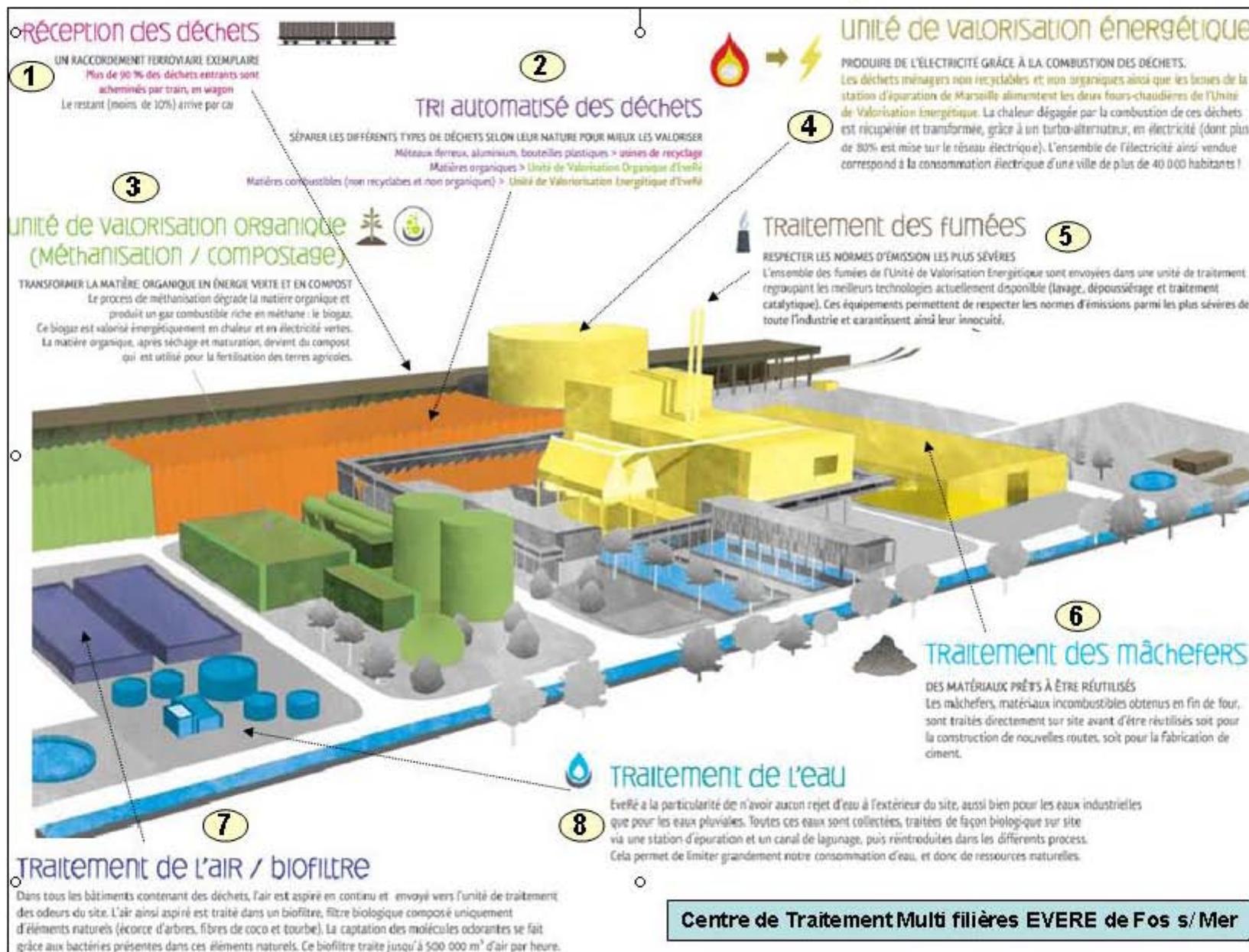
Valorisation matière	4 740,04	1,1%
Valorisation organique	43 942,69	10,6%
Valorisation énergétique	364 042,69	87,9%
Stockage	1 386,58	0,3%
Total OMR Territoire Marseille Provence	414 112,00	

Valorisé global Territoire Marseille Provence	99,7%
tonnages valorisés	412 725



4. Process du Centre de traitement multifilières de Fos sur Mer.

(Source : Site internet EVERE www.evere.fr)



b) LE TRAITEMENT DES DECHETS PROPRES ET SECS : LE CENTRE DE TRI DU JAS DE RHODES

Depuis 2010, les collectes sélectives sont envoyées vers le centre de tri du Jas de Rhodes - Les Cadeneaux, situé sur la commune des Pennes Mirabeau, à 16km au nord-ouest de Marseille, en direct ou via les centres de transfert des Arnavaux et de la Penne s/Huveaune.

Des installations spécialisées permettent d'assurer un **tri** des déchets issus des collectes sélectives, ainsi que le **conditionnement** des produits en vue de leur recyclage. Ils sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage pour y être valorisés. Les refus de tri seront enfouis dans le centre de stockage des déchets situé près du site.

1. Organisation

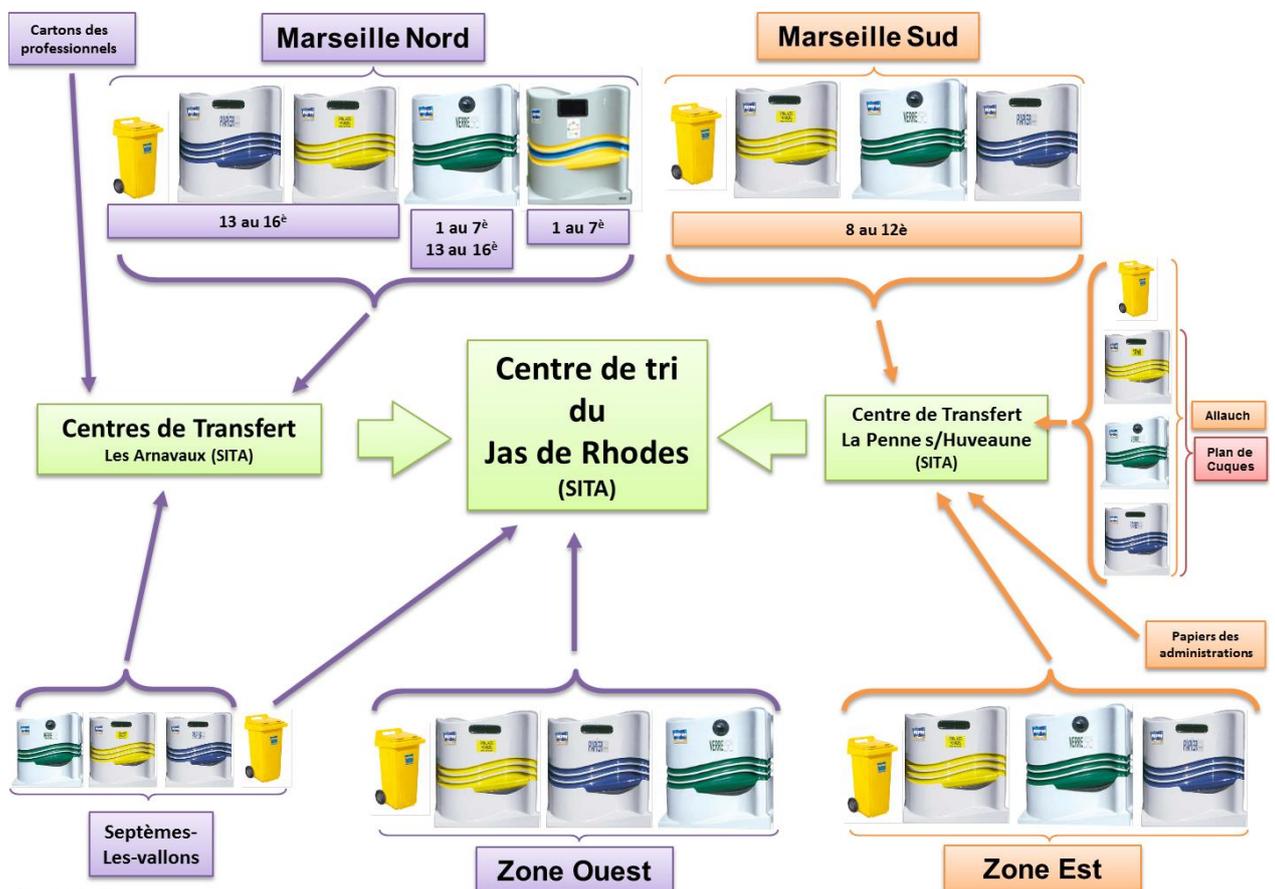
Le centre de tri du Jas de Rhôdes exploité par la société SITA, dispose d'une capacité annuelle de traitement de 50 000 tonnes et reçoit :

- ✓ Les résultats des collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire (verre, emballage, bi-flux, papiers) ;
- ✓ Une partie des collectes de papier en points d'apport volontaire (communes nord et une partie de Marseille).

Les verres et l'autre partie des papiers, collectés en points d'apport volontaire, sont regroupés sur les centres de transfert de La Penne sur Huveaune et des Arnavaux avant d'être directement envoyés en filière de valorisation chez le repreneur.

Les collectes spécifiques des **papiers des administrations** sont regroupées sur le site de transfert de la Penne sur Huveaune avant d'être acheminées directement vers la filière de valorisation.

Schéma des flux de collecte sélective



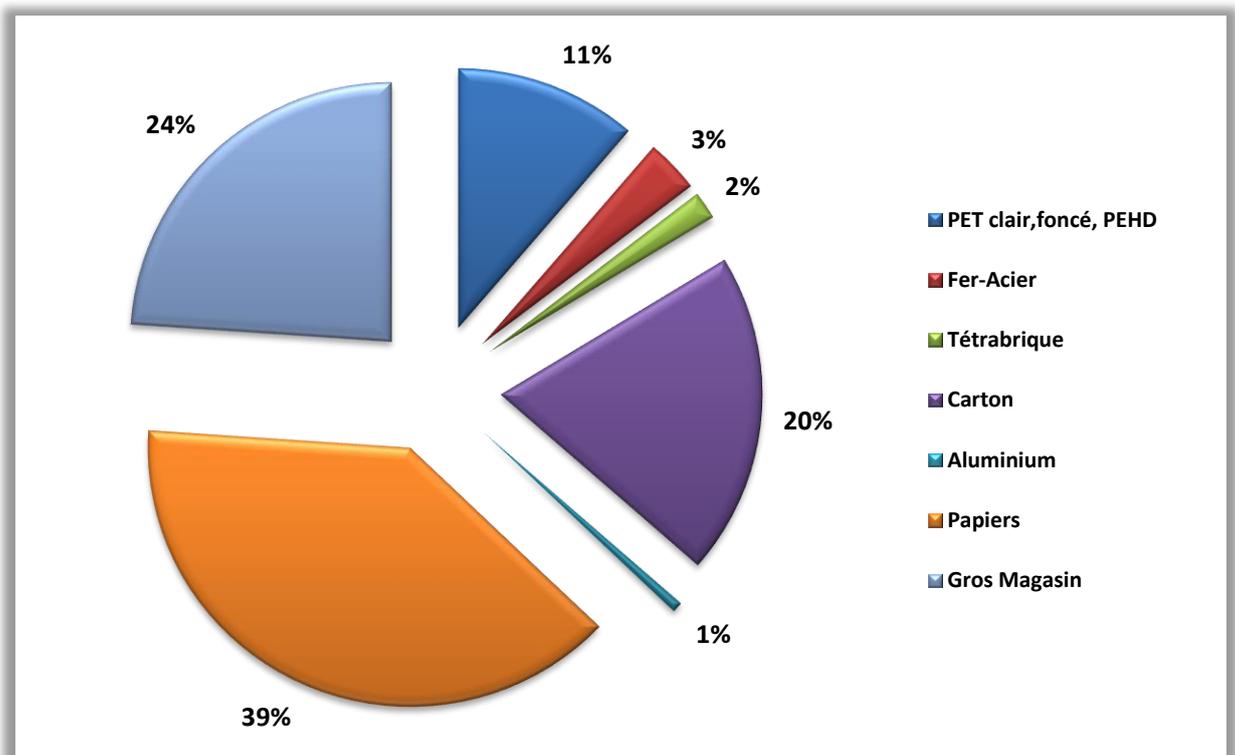
2. Tonnages traités

En 2018, le centre tri du jas de Rhôdes a reçu et trié **19 817 tonnes** de déchets issues des collectes sélectives. **82%** de ces déchets ont été valorisés, soit **16 200 tonnes**.

	Bacs jaunes	PAV Verre	PAV papier	PAV emballages	Biflux	Total	Evolution
tonnages entrants	11 412	1 668	595	2 190	3 954	19 817	8%
Refus de tri	2 620			487	511	3 617	19%
tonnages valorisés	8 792	1 668	595	1 703	3 443	16 200	
Taux de valorisation	77%	100%	100%	78%	87%	82%	stable

3. Matériaux obtenus après le tri

La chaîne de tri est constituée de plusieurs étapes de tri mécanique ou manuel, qui se succèdent pour permettre la séparation des différentes matières recyclables : papier, carton, plastique dense (PEHD*), plastique fin (PET*) transparent et coloré, briques alimentaires, cartonnettes, aluminium et acier... avant leur acheminement vers les filières qui assureront leur valorisation et leur transformation en de nouveaux produits.



*Les Polyéthylène Téréphtalate (PET) (*bouteilles transparentes*) sont transparents, résistants aux chocs, de faibles poids, imperméables à l'eau, aux gaz et aux arômes

*Les Polyéthylène Haute Densité (PEHD) (*flacons et bouteilles opaques*) sont opaques ou translucides, rigides, résistants aux chocs, étanches, imperméables aux corps gras et résistants aux produits chimiques

4. Recyclage des matériaux (Source : site internet SUEZ : <http://sitamed.fr>)

11 QUE DEVIENNENT LES MATIÈRES TRIÉES?

MÉTAUX (ACIER, ALUMINIUM)



Les métaux sont broyés puis fondus à très haute température. On leur donne ensuite une nouvelle forme pour leur nouvel usage.

↓

- Nouvelles boîtes de conserve
- Cadres de vélo
- Carrosseries de voiture...



PLASTIQUES TRANSPARENTS (PET)



Le PET, majoritairement issu des bouteilles plastiques, est d'abord lavé, puis broyé finement pour fabriquer des paillettes de plastique. Les paillettes sont ensuite fondues pour prendre une nouvelle forme.

↓

- Nouvelles bouteilles plastiques
- Rembourrage de couette
- Vêtements en polaire



PLASTIQUES TRANSPARENTS (PET)



Le PEHD, majoritairement issu des flacons plastiques (lessive, shampoing, etc.) est lavé, puis fondu et moulé sous forme de granulés qui entrent dans la composition de nouveaux produits.

↓

- Tuyaux
- Sols de gymnase
- Arrosoirs
- Bancs publics



PAPIERS CARTONS



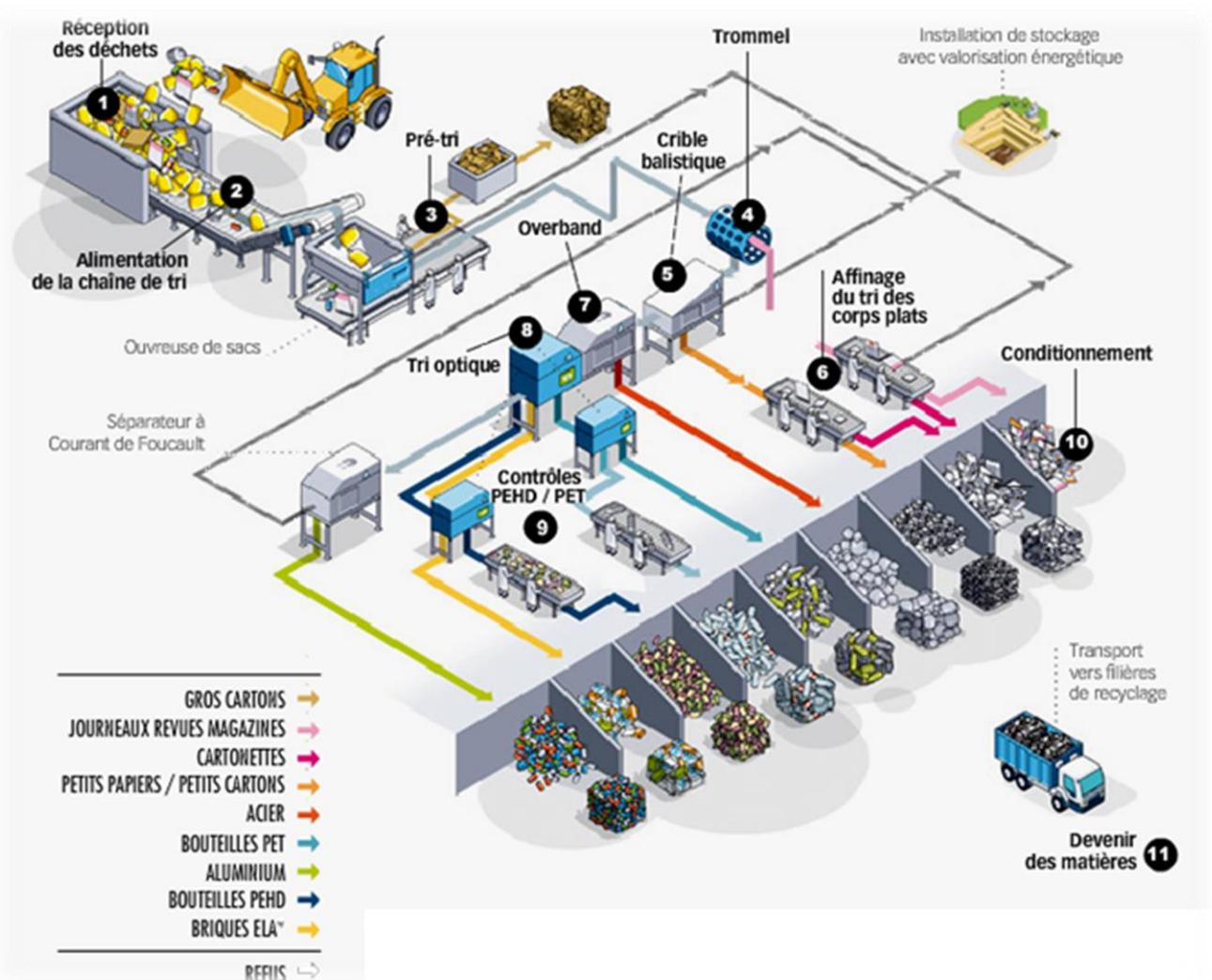
Les papiers et les cartons sont lavés pour enlever l'encre, broyés puis transformés en pâte qui servira à la fabrication de nouveaux produits.

↓

- Papier recyclé
- Boîtes en carton
- Boîtes à oeufs



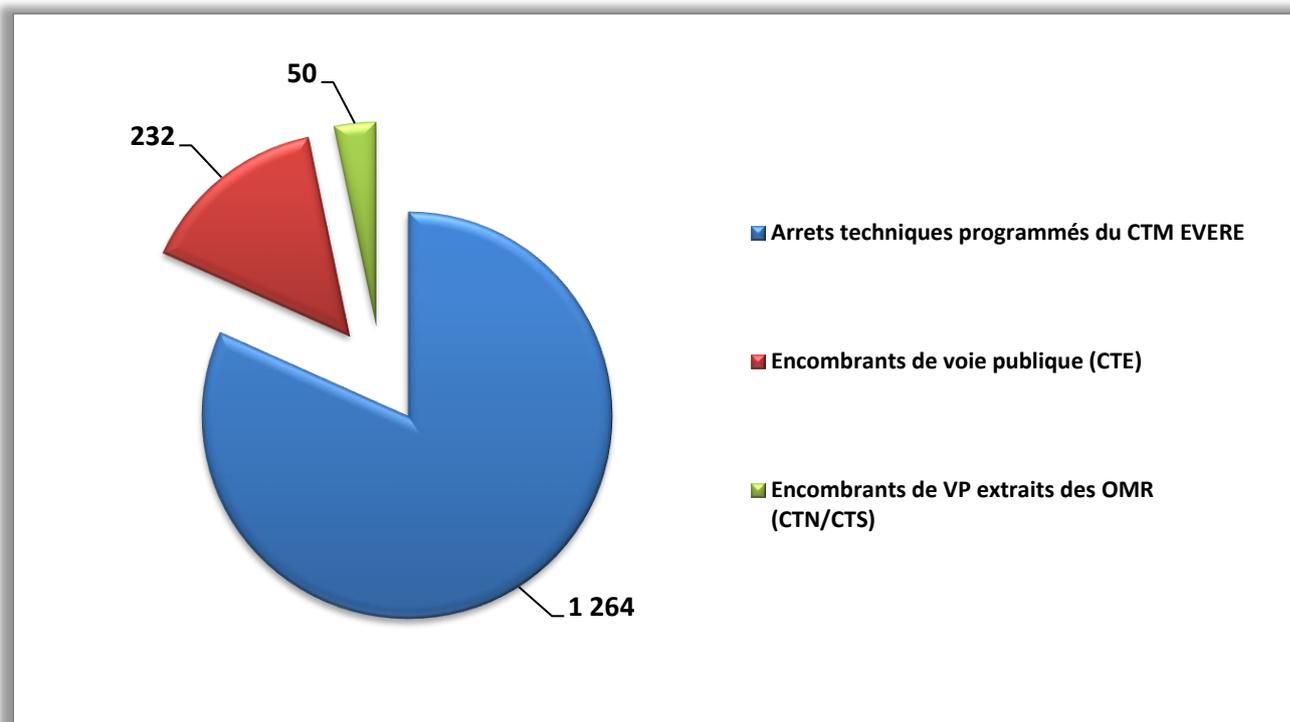
5. Process du centre de tri du Jas de Rhôdes (Source : site internet SUEZ : <http://sitamed.fr>)



C. LE STOCKAGE DES DECHETS NON VALORISABLES

Une partie des déchets non valorisables, **les refus**, doit être enfouie en centre de stockage. 2 centres de stockage des déchets reçoivent une partie des refus du territoire de Marseille-Provence

- ✦ **Le centre de stockage des déchets des Cadeneaux**, situé sur la commune des Pennes Mirabeau, a reçu **1 546 tonnes** de déchets répartis comme suit :
 - ✓ **1 264 t** d'ordures ménagères à la suite des arrêts techniques programmés par le centre de traitement multifilières EVERE ;
 - ✓ **232 t** d'encombrants de voie publique de la zone ouest du centre de transfert d'Ensuès-la-Redonne ;
 - ✓ **50 t** d'encombrants extraits des ordures ménagères sur les centres de transfert nord et sud.



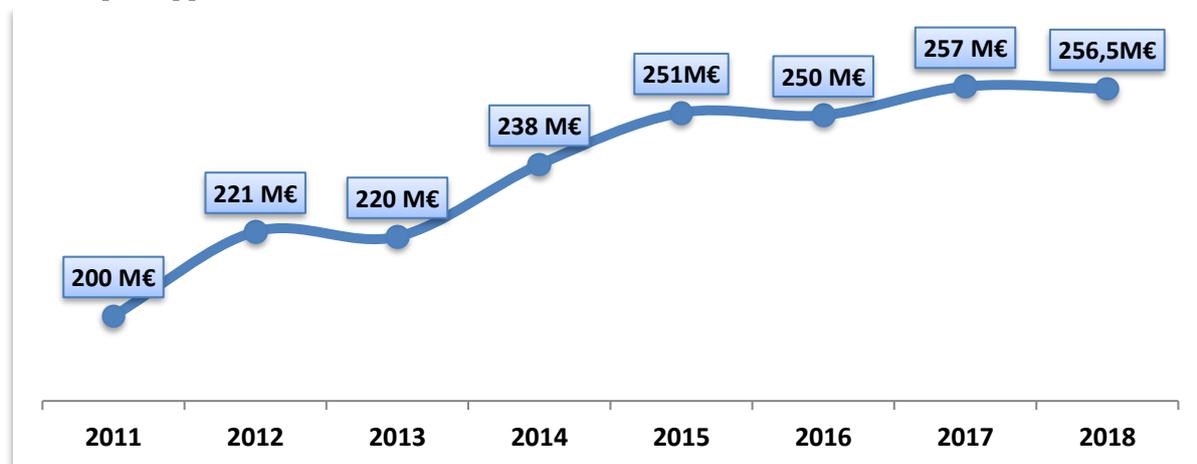
- ✓ **Le centre de stockage des déchets de Septèmes-les-Vallons** a reçu **4 463 tonnes** de refus de la plateforme de tri de la Millière;



II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LE BUDGET ANNEXE COLLECTE

L'administration communautaire a mis en place un budget annexe collecte le 1er janvier 2011. Le prix du service de collecte et d'élimination des déchets comprend les coûts de la collecte, du transfert et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Le budget annexe collecte 2018 s'élève à **256,5 M€**, soit une diminution de **0,2%** par rapport à 2017.

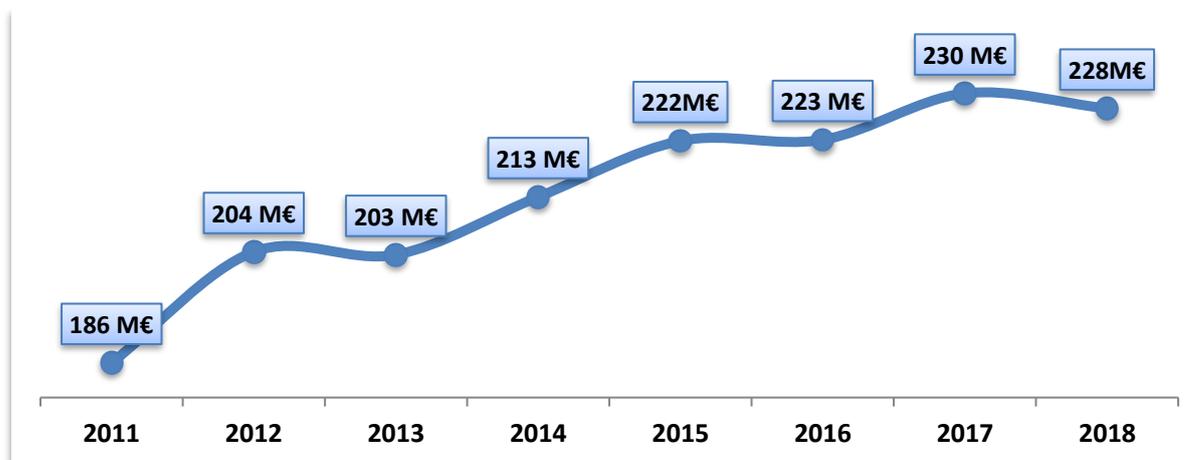


a) LES DEPENSES

1. Les dépenses de fonctionnement

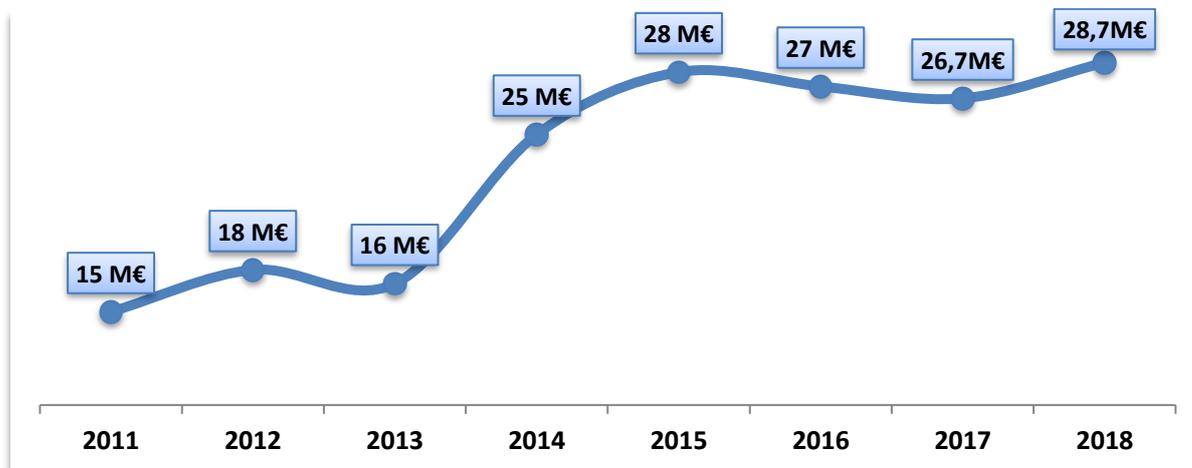
Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget annexe collecte 2018 s'élèvent à **228M€** (-1,1% par rapport à 2017). Les dépenses de personnel (**72M€**) (+0,4%), représentent **32%** des dépenses de fonctionnement. Les dépenses liées au traitement des ordures ménagères par le centre de traitement multifilières EVERE de Fos-sur-Mer (redevances et taxes) s'élèvent à **60,6M€** en 2018, soit près de **27%** des dépenses de fonctionnement.

Pour le reste, les contrats de prestations de services pour la collecte des OMR représentent **11%** des dépenses de fonctionnement, le transfert des OMR **6,5%**, la collecte des déchets propres et secs **4%**, les déchèteries **4,1 %**, le traitement des déchets propres et secs **1%**, les plateformes **2,3%** et la gestion de la réhabilitation du CSD La Crau **3,2%**.



2. Les dépenses d'investissement

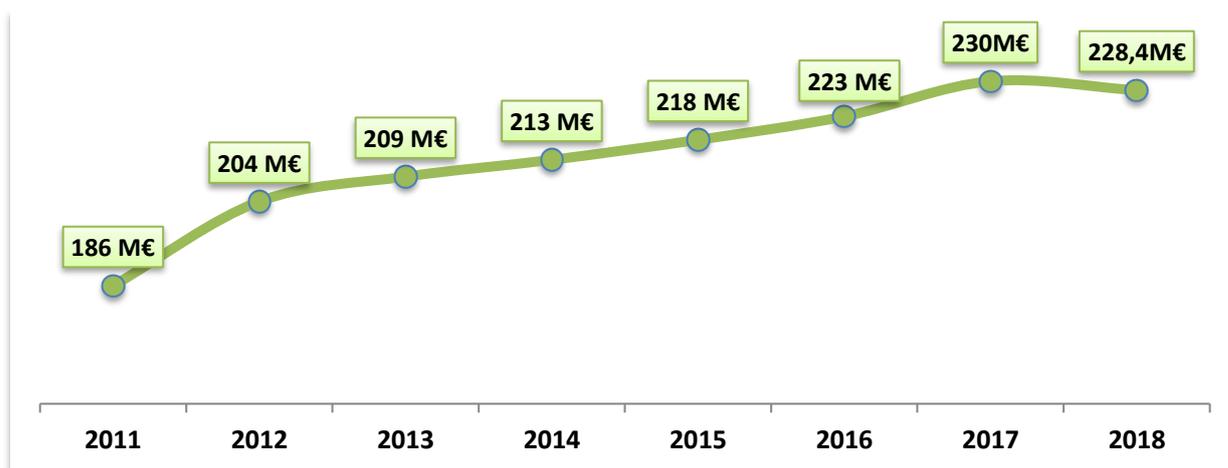
Les dépenses d'investissement augmentent de 7,3% et s'élèvent à 28,7M€ au titre de l'année 2018, soit 11% du budget collecte. Ces dépenses d'investissement se déclinent en dépenses d'équipement (19,8M€) et dépenses financières (8,8M€) (Remboursement de prêts).



b) LES RECETTES

1. Les recettes de fonctionnement

Au titre de l'année 2018, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 228,4M€ (-1%). 91% des recettes de fonctionnement sont composées de taxes et redevances. La TEOM représente 95% de ces taxes, la redevance spéciale 4% et les recettes liées aux apports des professionnels en plateformes de tri, 1%.



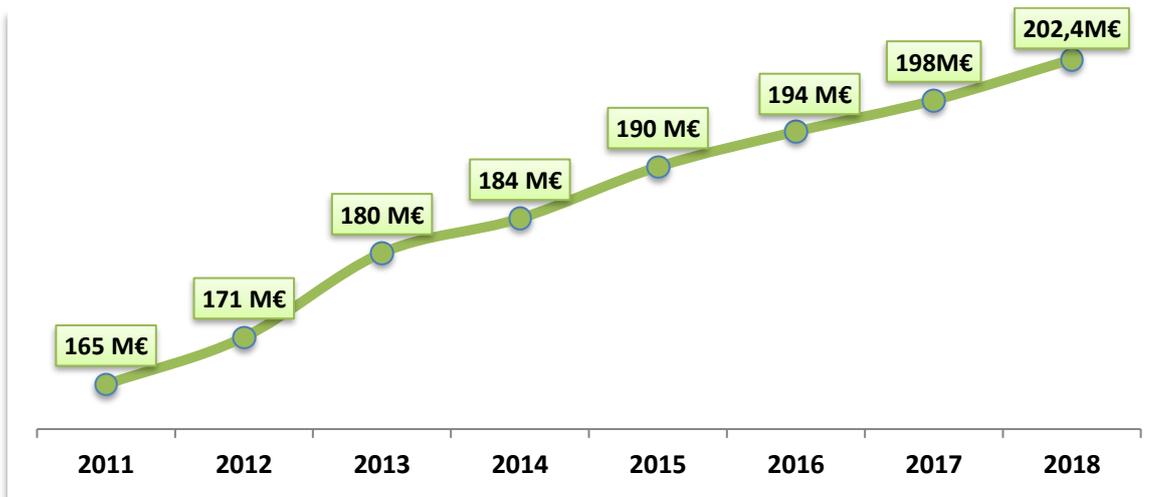
1.1. La T.E.O.M.

Le service public de la collecte et du traitement des déchets est essentiellement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) qui représente près de 89% des recettes de fonctionnement.

Le produit de la TEOM a atteint **202,5M€** en 2018, soit une évolution de **2,4%** par rapport à 2017.

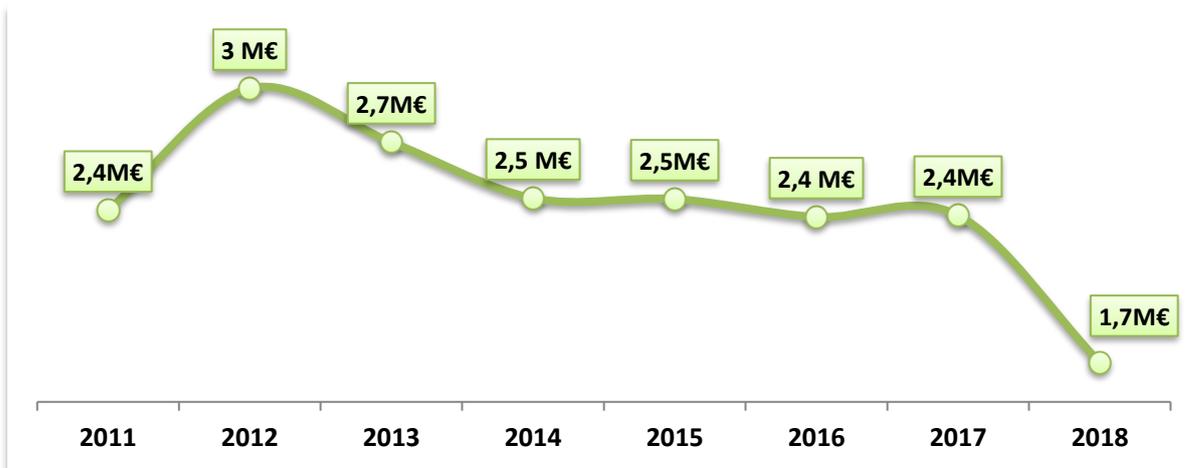
Au 01 janvier 2015, trois zones ont été créées en fonction du service rendu :

- ✓ **Zone A** : sept ou six jours de collectes par semaine avec repasse ; collecte de nuit ; collecte des encombrants supérieure à trois fois par semaine avec rendez-vous. Le taux d'imposition est de 18,10%.
- ✓ **Zone B** : mixité de trois et six fréquences de collectes par semaine, collecte déchets verts et collecte encombrants à la demande. Le taux d'imposition est de 11,50%.
- ✓ **Zone C** : mixité de deux et six fréquences de collectes par semaine. Le taux d'imposition est de 9,50%.



1.2. La redevance spéciale des professionnels sur plateformes de tri

En 2018, l'activité des plateformes de tri a généré **1,7M€** de recettes.



1.3. La redevance spéciale des commerçants

Les producteurs de déchets non ménagers tels que les commerçants, artisans, professionnels divers (activité de service, établissements hospitaliers, scolaires ou sportifs, administrations) sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Cependant, ces déchets non ménagers appelés **déchets assimilés** peuvent être pris en charge de façon facultative par la commune ou leur groupement conformément à l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cas, la collectivité devra conformément à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoir pour ce service un financement spécifique : **la redevance spéciale**.

Le Territoire Marseille Provence peut prendre en charge la collecte et l'évacuation des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères

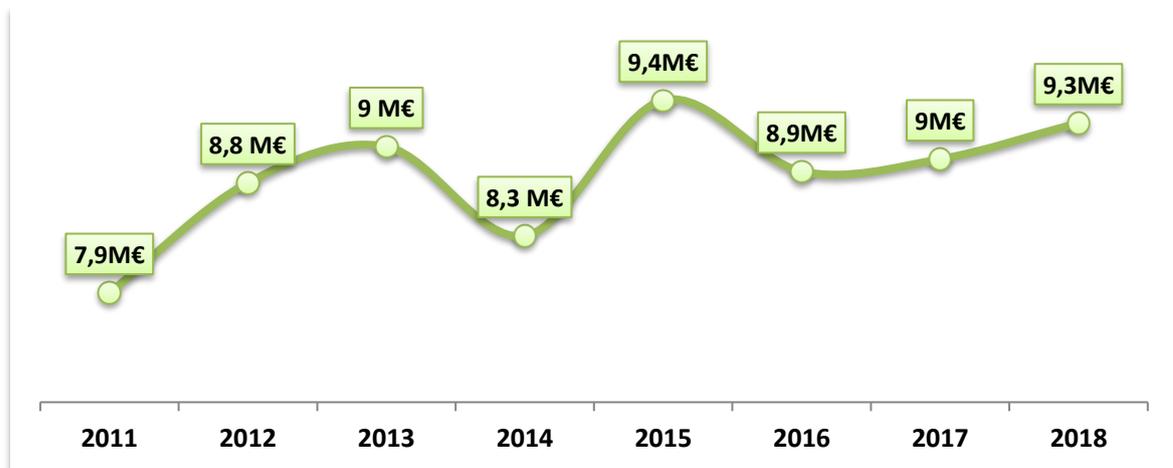
Le montant de la Redevance Spéciale est calculé en appliquant la formule :

$$\text{(Coût au m3 du Traitement des OM)} \times \text{(nombre de m3 à enlever)}$$

Le montant obtenu constitue le montant de la Redevance Spéciale avant abattement. L'abattement lié à une franchise de 70 litres/j soit 420 litres hebdomadaires est appliqué sur la base de la tarification des ordures ménagères résiduelles.

La révision du tarif de la Redevance Spéciale est basée sur l'évolution de l'indice de révision des prix de la collecte des ordures ménagères. La révision des tarifs de la Redevance Spéciale a lieu au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation annuelle du coût au m3 du traitement des OM.

En 2018, les contrats d'abonnement à la redevance spéciale, souscrits par les commerçants, au titre de l'enlèvement des déchets issus de l'activité professionnelle, ont généré **9,3M€**.



**les données 2014 et 2015 sont faussées en raison d'un report d'une partie des recettes de 2014 sur 2015*

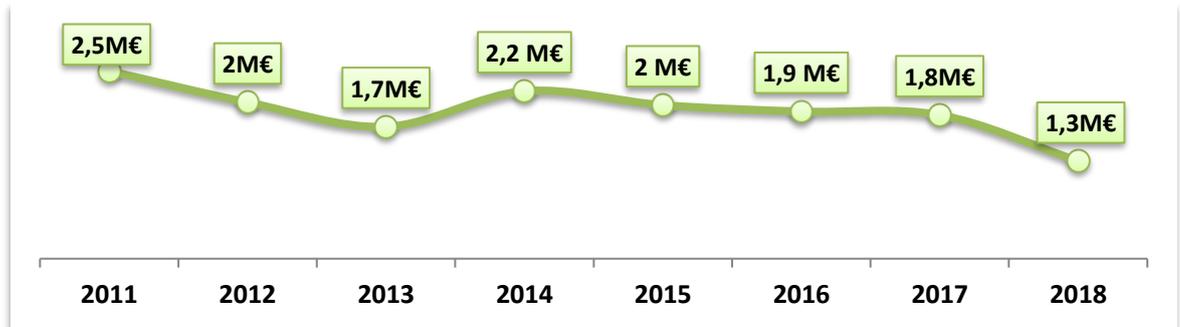
1.4. Les subventions et participations des organismes divers

Au titre de l'année 2018, le montant des subventions et soutiens financiers des divers organismes (Eco Folio, Eco Emballages, OCAD3E, ADEME, ...) s'élève à **4,8 M€**

Participations et soutiens 2018	Montant
ECO MOBILIER	726 436 €
ECODDS	9 941 €
OCAD3E	153 120 €
CONTRAT ECO EMBALLAGE	71 662 €
REGION PROVENCE ALPES COTE D AZ	16 100 €
SOUTIENS ELIMINATION	3 728 451 €
SUBVENTION ADEME Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire	135 000 €
Total général	4 840 710 €

1.5. Les ventes de matériaux

Les ventes de papiers et matériaux issus des collectes séparatives ont généré **1,3M€** de recettes en 2018.

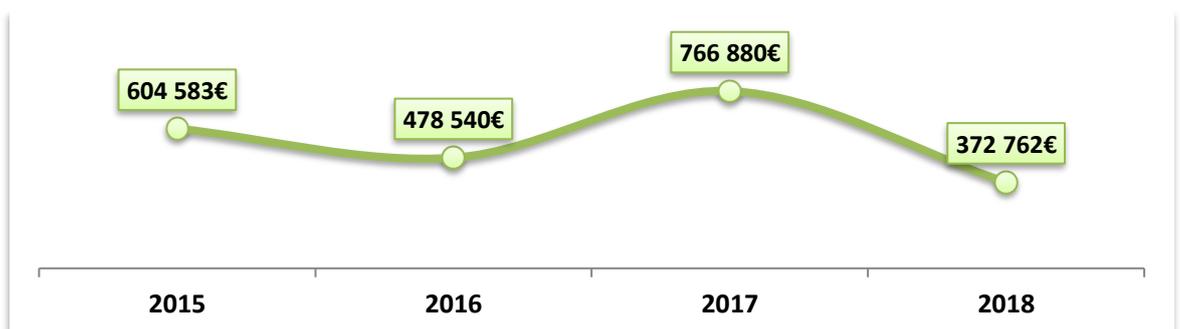


1.6. Le Biogaz

233 puits de captage et de collecte du biogaz sont en service sur l'ensemble du site du CSD La Crau pour sa valorisation et le traitement des lixiviats.

Un contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion de l'unité de valorisation énergétique de biogaz et le traitement des lixiviats, a été notifié en janvier 2012 pour une durée de 17 ans à La Crau Energie Verte. L'arrêté préfectoral, portant prescriptions complémentaires pour la mise en service d'une centrale de valorisation du biogaz dans le cadre de la surveillance et du suivi environnemental a été obtenu le 23 décembre 2013.

L'installation de production électrique et l'unité de traitement des lixiviats avec les modules NUCLEOS a été inaugurée en 2015. Le montant de la redevance perçue dans le cadre de l'exploitation a été de **372 762 €** en 2018.



B. LES COÛTS

Le territoire Marseille Provence s'est engagé dès 2010 avec l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) dans une démarche de réduction des déchets ménagers et assimilés mais aussi dans une méthode analytique de calcul des coûts : la **méthode ComptaCoûts**.

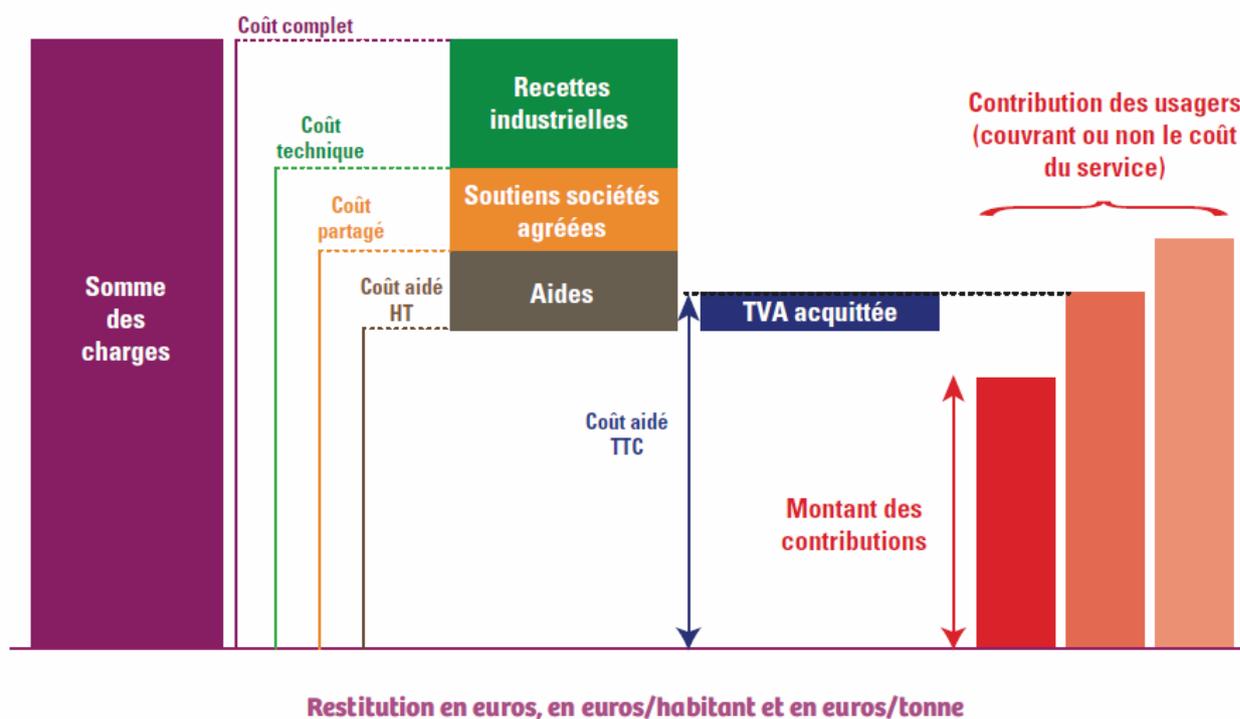
Ainsi, le territoire Marseille Provence réalise depuis 2011 la **matrice financière des coûts ADEME**. Cet outil permet d'homogénéiser les pratiques comptables entre les différentes collectivités locales qui peuvent ainsi comparer leurs coûts de gestion du service public d'élimination des déchets ménagers.

Les indicateurs financiers du rapport annuel intègrent les résultats de la matrice des coûts 2018 de la collectivité.

a) LES DIFFERENTS TYPES DE COÛTS

La matrice des coûts permet de calculer différents coûts qui peuvent être restitués en €/tonne et €/habitant

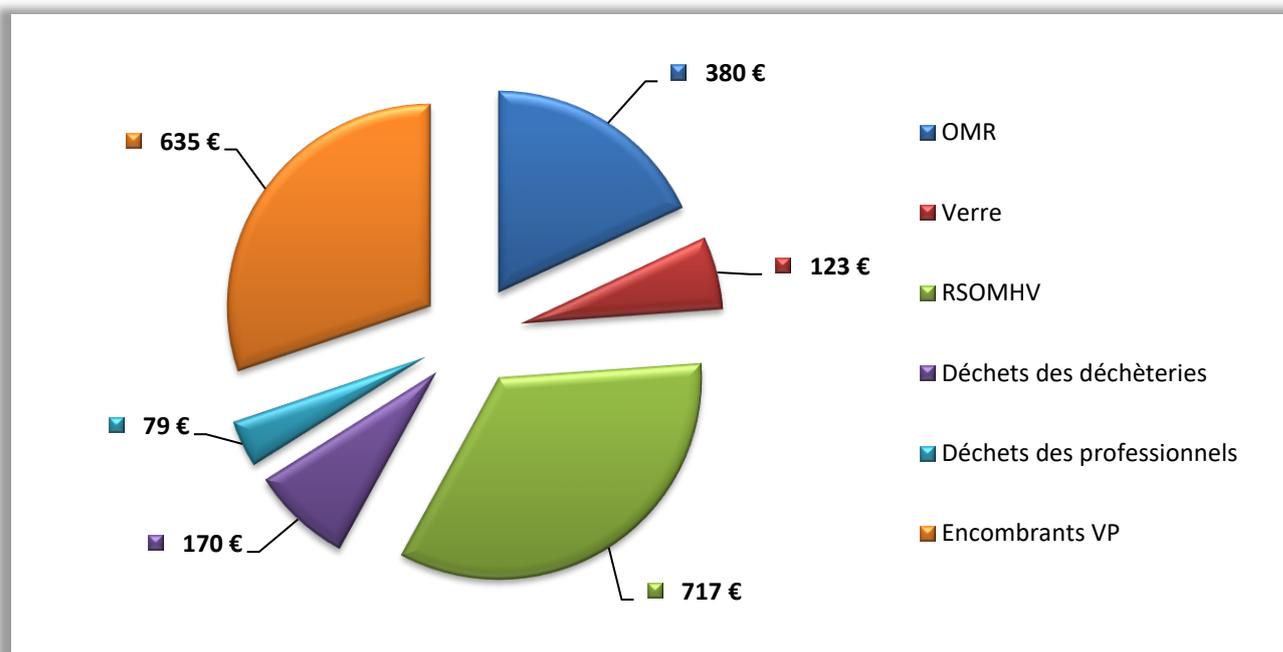
- **Le coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- **Le coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...);
- **Le coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- **Le coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- **Le coût aidé TTC** : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée ;



b) COÛTS COMPLETS (HT)

1. Coûts complets à la tonne

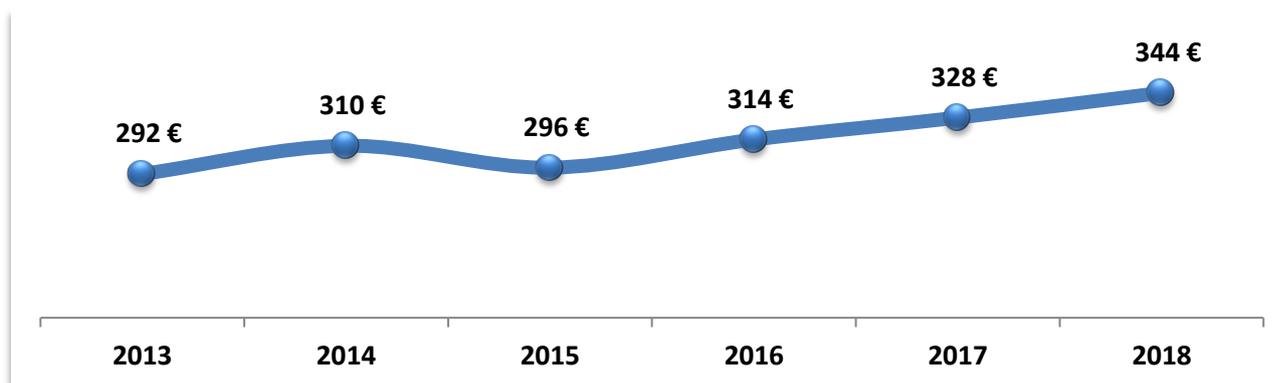
1.1. Coûts complets à la tonne des différents flux



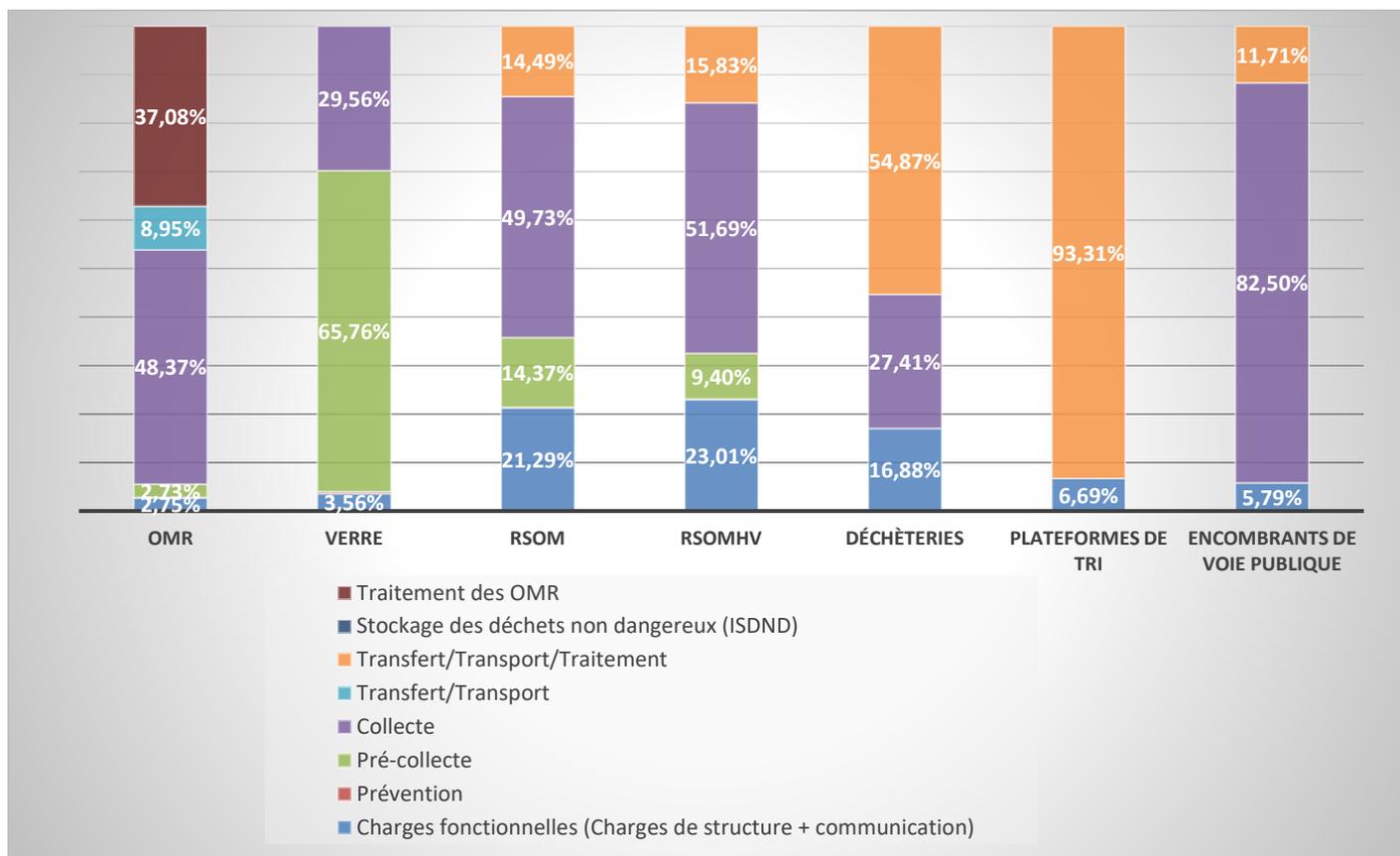
1.2. Coûts complets à la tonne en €HT des différents flux par étapes techniques

Année 2017 COÛTS COMPLETS A LA TONNE des différents flux par étapes techniques		Flux de déchets											Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	RSOM	RSOMHV	Recyclables secs des OM hors verre				Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels en plateformes	Encombrants de Voie Publique		Gestion du Passif (CSD La Crau)
						Bacs jaunes en PâP	Papiers	Emballages	BF (emballages, papiers)					
Fonctionnelles	Charges de structure	9,96 €	2,91 €	104,28 €	161,65 €	286,29 €	8,21 €	12,60 €	7,21 €	28,75 €	5,32 €	36,82 €	- €	19,38 €
	Communication	0,48 €	1,46 €	2,64 €	3,30 €	1,50 €	5,23 €	8,03 €	4,38 €	- €	- €	- €	- €	0,46 €
	TOTAL Fonctionnelles	10 €	4 €	107 €	165 €	288 €	13 €	21 €	12 €	29 €	5 €	37 €	- €	20 €
Techniques	Prévention	0,16 €	0,48 €	0,87 €	1,09 €	0,50 €	1,73 €	2,66 €	1,45 €	- €	- €	- €	- €	0,15 €
	Pré-collecte	10,39 €	80,68 €	72,18 €	67,37 €	26,15 €	104,12 €	158,48 €	107,37 €	- €	- €	- €	- €	10,72 €
	Collecte	183,72 €	36,27 €	249,77 €	370,60 €	630,23 €	38,49 €	32,70 €	74,28 €	46,68 €	- €	524,17 €	- €	158,48 €
	TOTAL Collecte et pré-collecte	194 €	117 €	322 €	438 €	656 €	143 €	191 €	182 €	47 €	- €	524 €	- €	169 €
	Transfert/Transport	34,01 €	0,89 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	22,72 €
	[REG] Transfert/Transport - Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	72,78 €	113,47 €	133,20 €	3,76 €	136,99 €	134,97 €	93,43 €	74,13 €	74,40 €	- €	29,83 €
	Stockage des déchets non dangereux (ISDND)	0,27 €	- €	0,32 €	0,51 €	0,57 €	- €	0,66 €	0,38 €	- €	- €	- €	- €	7,78 €
	[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie	140,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	94,08 €
	TOTAL Traitement des déchets non dangereux	175 €	1 €	72 €	113 €	133 €	4 €	136 €	135 €	93 €	74 €	74 €	- €	154 €
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1,42 €	- €	- €	- €	0,23 €
TOTAL Techniques	369 €	118 €	395 €	552 €	789 €	148 €	330 €	318 €	142 €	74 €	599 €	- €	324 €	
TOTAL Charges	380 €	123 €	502 €	717 €	1 077 €	162 €	351 €	329 €	170 €	79 €	635 €	- €	344 €	

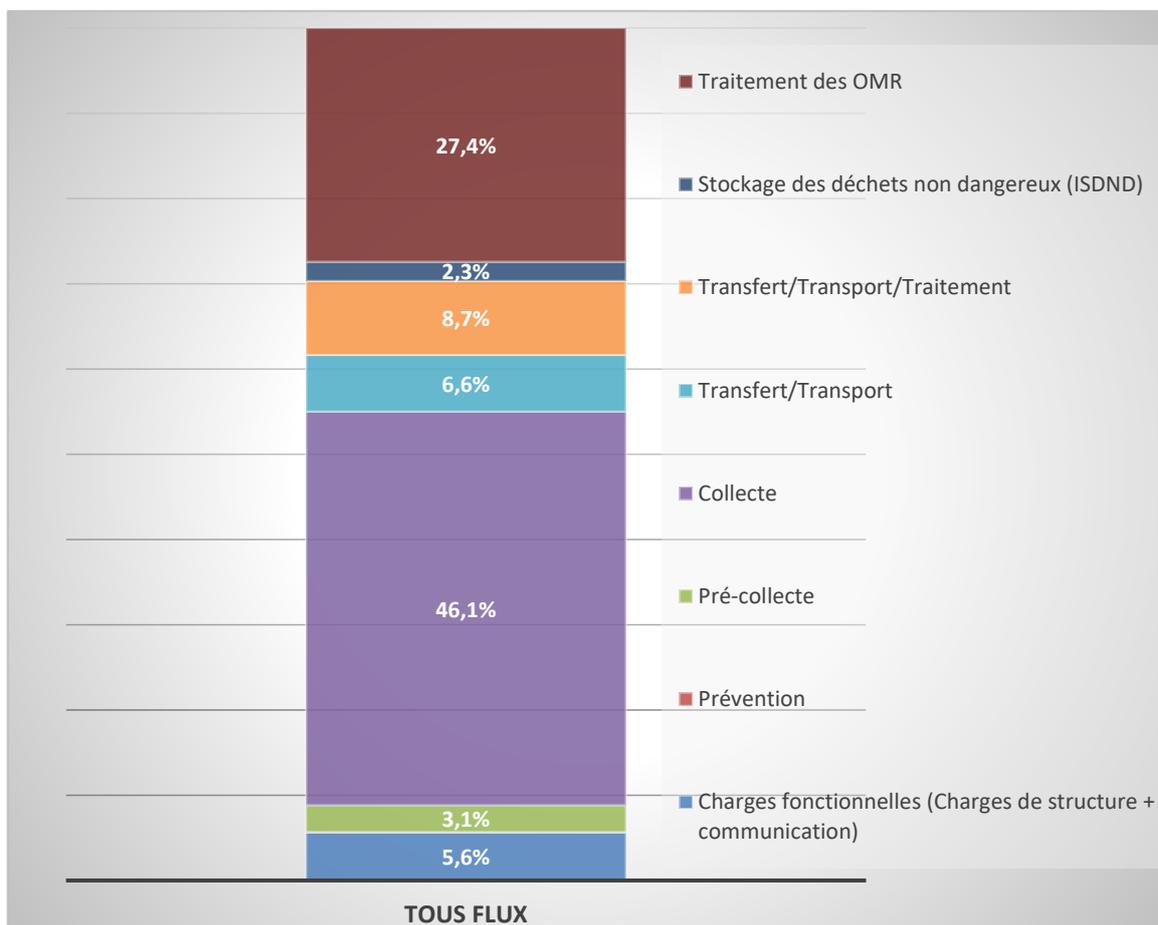
1.3. Evolution des coûts complets à la tonne en €HT tous flux



3. Décomposition du cout complet en €HT des différents flux par étapes techniques



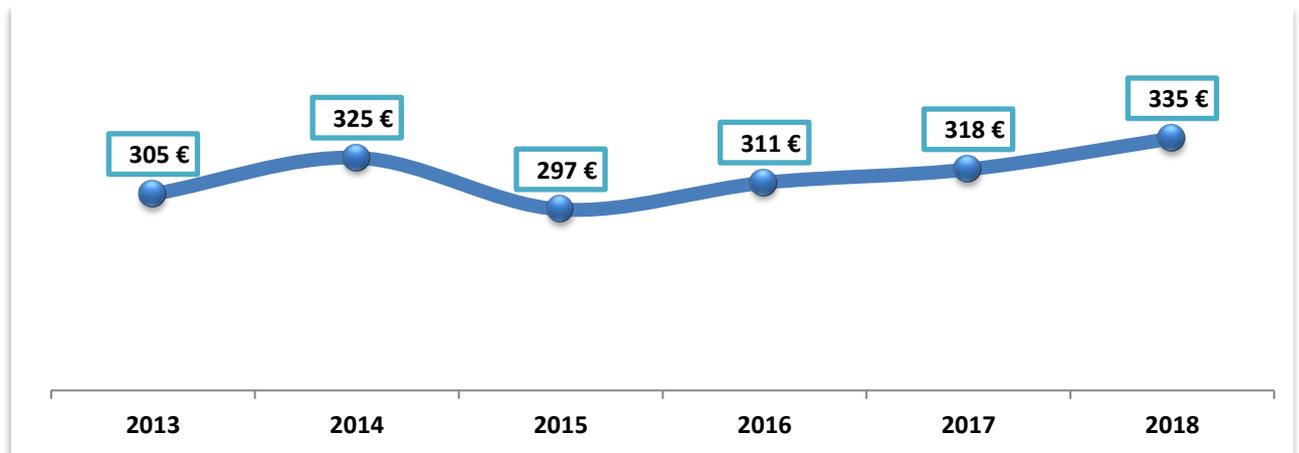
3.1. Décomposition globale du cout complet tous flux confondus par étapes techniques



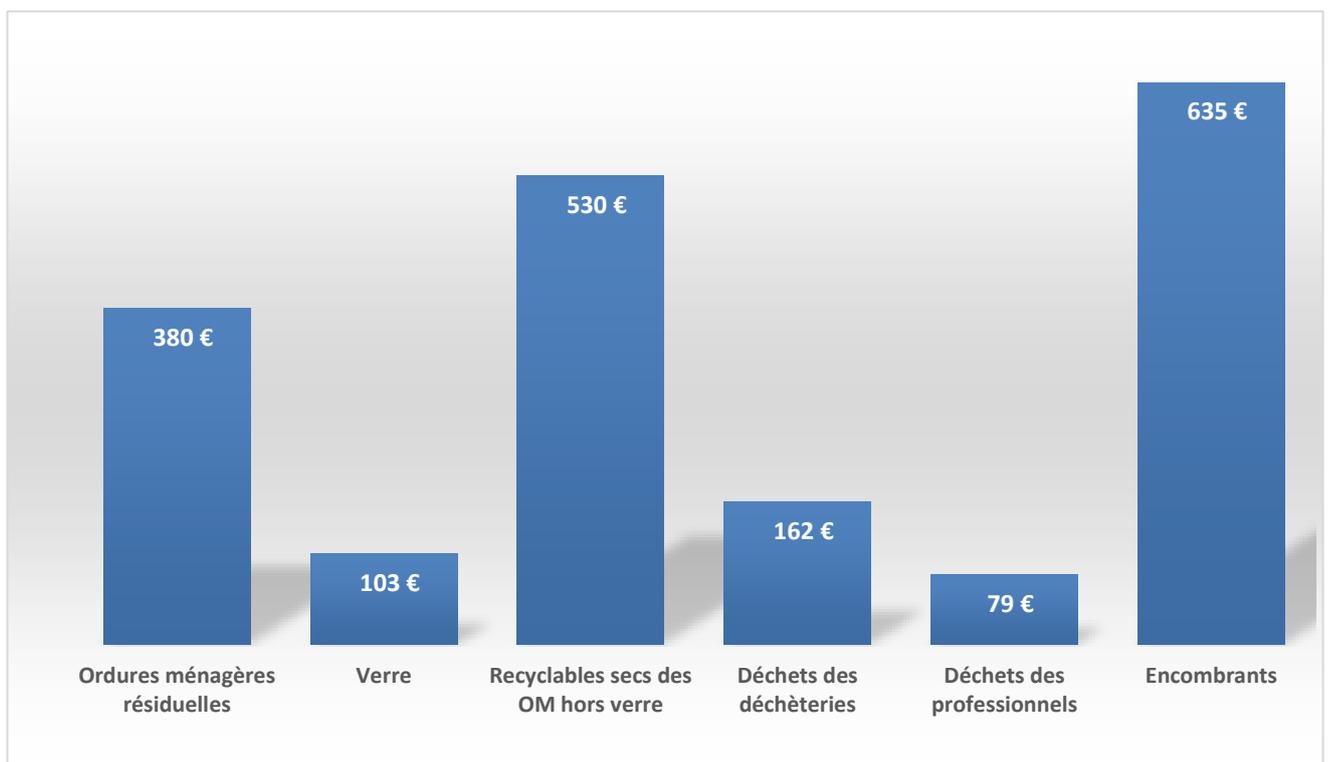
c) COÛTS AIDES (HT)

4. Coûts aidés à la tonne

4.1. Coûts aidés à la tonne tous flux confondus

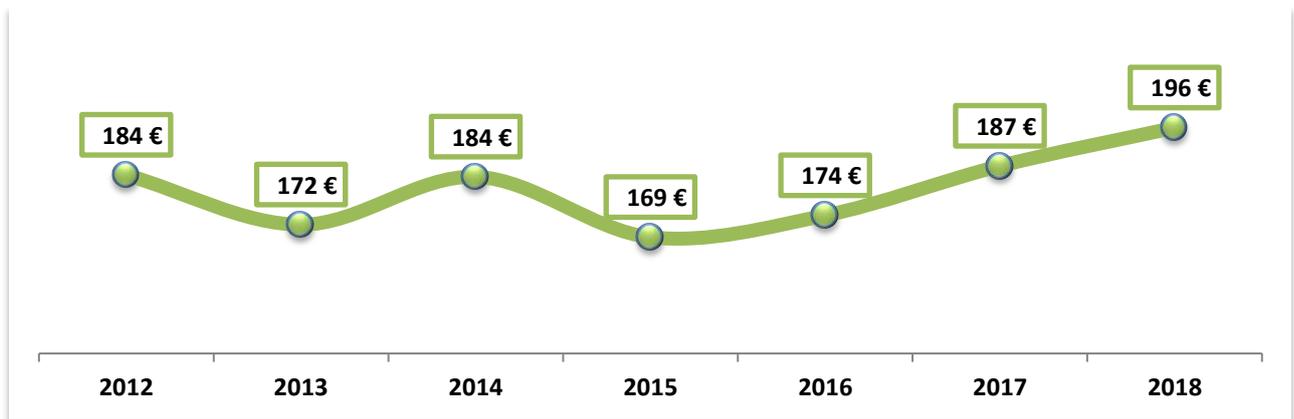


4.2. Coûts aidés à la tonne et par flux

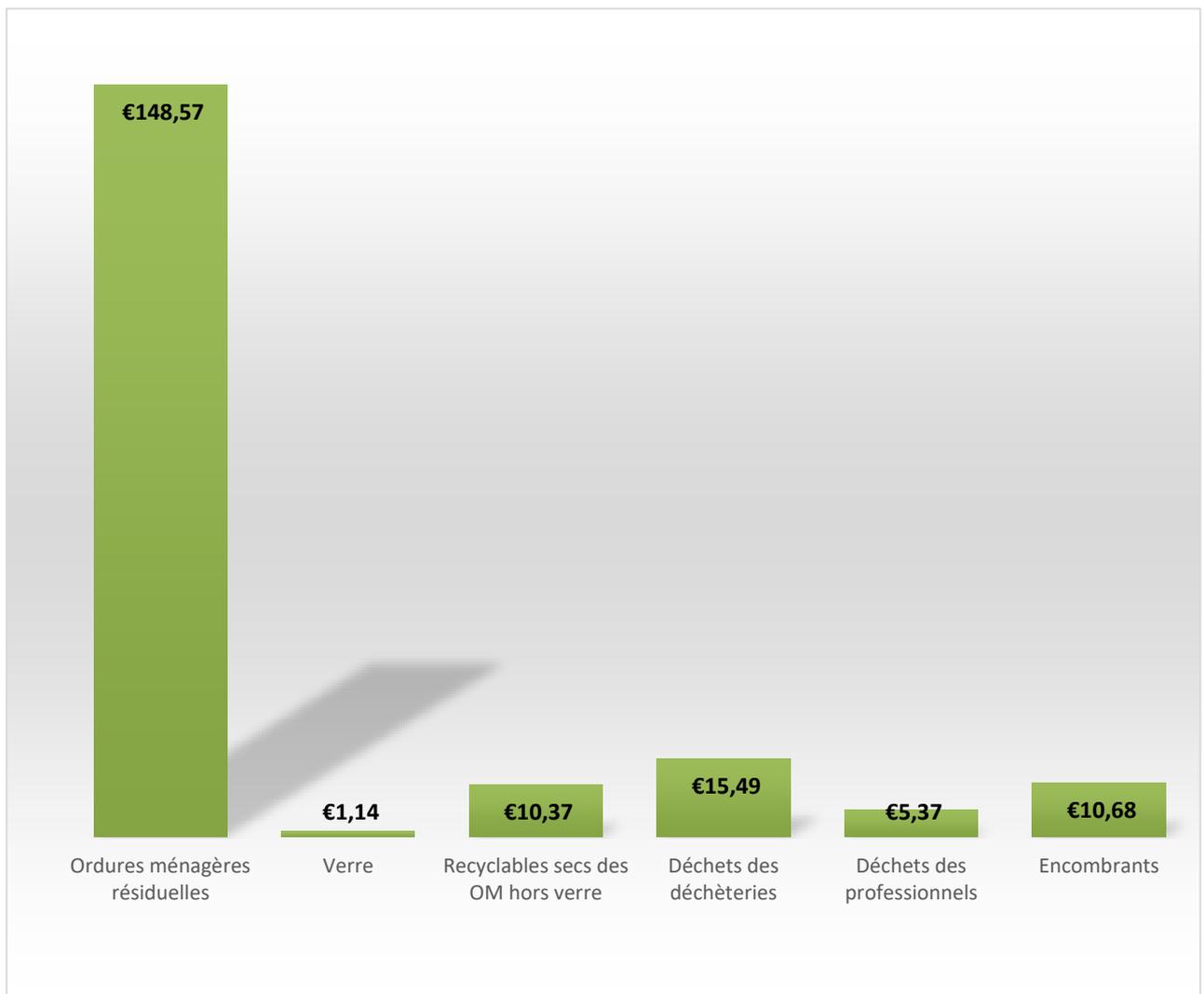


5. Coûts aidés par habitant

5.1. Coûts aidés par habitant tous flux confondus



5.2. Coûts aidés par habitant et par flux



Depuis 2013, les calculs de couts sont obtenus à partir des règles de calcul définies par la méthode de comptabilité analytique ComptaCoûts de l'A.D.E.M.E.. Aussi, les comparaisons avec les années antérieures dont les chiffres ont été obtenus à partir de règles de gestion différentes, sont peu pertinentes.

La méthode ComptaCoûts ne prend pas en compte les charges et produits qui ne concernent pas les conditions normales et courantes du fonctionnement de la collectivité (charges et produits exceptionnels) comme :

- Les charges et recettes exceptionnelles (frais de contentieux, frais de justice, pénalités marchés, la part du budget général contribuant au financement du service déchets, protocoles financiers suite à litiges...)
- Les charges et remboursements d'assurance liés à un sinistre important (incendie, inondation) ;
- Les immobilisations de l'année, mais seulement les amortissements de l'année ;
- Le remboursement de capital mais seulement les charges d'intérêt d'emprunt.

Les coûts de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Résiduelles restent notamment élevés du fait :

- ✓ des quantités importantes collectées annuellement et de l'offre de service mise en place au profit des ménages du territoire avec des fréquences élevées (C6, C7)
- ✓ des modes de traitement (valorisation matière et incinération) qui permettent une grande valorisation des déchets et ainsi une faible pollution des sols liées aux faibles quantités de déchets enfouis.

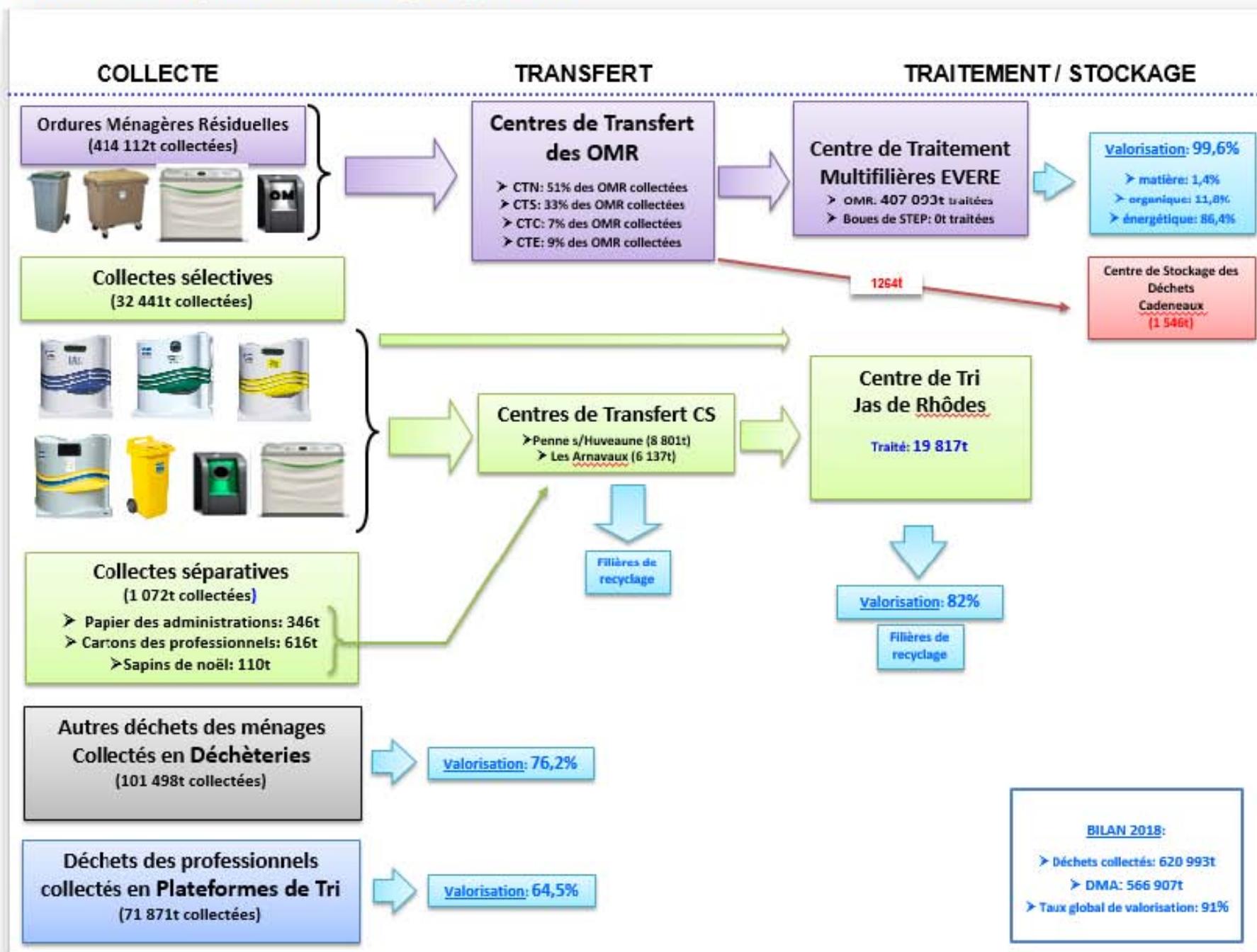
Les coûts élevés des collectes sélectives en porte à porte résultent, d'une part, de l'insuffisance des tonnages collectés, particulièrement sur certains secteurs géographiques du territoire communautaire et sur certains flux et d'autre part, du fait de la composition même des déchets d'emballages, de faible densité, ce qui augmente les coûts ramenés à la tonne.

Toutefois, dans un souci de promotion de la culture de tri des déchets auprès des habitants, le territoire de Marseille-Provence a souhaité développer parallèlement les deux modes de collecte en Porte à porte et en points d'apport volontaire.

ANNEXES

1. Schéma de synthèse des flux par opérations
2. Tableau de synthèse des flux collectés par arrondissements et communes
3. Modes de gestion 2018
4. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

Annexe 1 : Schéma de synthèse des flux par opérations



Annexe 2 : Tableau de synthèse des flux collectés par communes

Communes/ Arrondissements	Population	OMR	Emballage s PàP	Verre PAV	Papier PAV	Emballage s PAV	Bi-Flux PAV	Déchèteries	Collectes séparatives (papiers, cartons, sapins)	Plateformes	
Marseille 1er Arrondissement	40 346	25 196		664			462				26 321
Marseille 2e Arrondissement	24 508	10 075		311			257				10 643
Marseille 3e Arrondissement	47 694	34 222		145			232				34 600
Marseille 4e Arrondissement	48 132	16 499		544			688				17 731
Marseille 5e Arrondissement	46 781	13 838		616			678				15 132
Marseille 6e Arrondissement	42 889	15 737		803			837				17 377
Marseille 7e Arrondissement	35 098	12 450		675			618				13 742
Marseille 8e Arrondissement	79 924	31 154	1 328	1 228	597	328	0				34 636
Marseille 9e Arrondissement	73 778	22 995	1 209	790	397	258	0	7 279			32 928
Marseille 10e Arrondissement	55 730	19 012	458	385	237	176	0	18 939			39 205
Marseille 11e Arrondissement	57 313	22 169	630	512	269	170	0	12 945			36 695
Marseille 12e Arrondissement	61 040	18 368	1 259	657	241	167	0				20 692
Marseille 13e Arrondissement	91 906	28 733	1 016	597	208	138	0	15 924			46 617
Marseille 14e Arrondissement	62 181	18 856	303	162	49	34	67				19 470
Marseille 15e Arrondissement	77 923	18 946	259	157	79	59	42	5 391			24 933
Marseille 16e Arrondissement	16 392	6 527	125	158	66	49	20				6 945
Total Marseille	861 635	314 778	6 586	8 403	2 143	1 378	3 902	60 477			397 667
Allauch	21 332	7 457	406	282	124	97					8 367
Carnoux-en-Provence	6 615	2 921	231	158	30	37					3 376
Carry-le-Rouet	5 891	2 974	290	158	49	7		2 267			5 745
Cassis	7 221	4 496	229	211	47	39		3 431			8 453
Ceyreste	4 489	1 724	148	105	20	11					2 008
Châteauneuf-les-Martigues	15 057	6 024	537	211	43	38		3 275			10 129
Ensuès-la-Redonne	5 467	2 241	114	102	26	23		2 171			4 677
Gémenos	6 387	2 541	165	186	47	54		3 190			6 183
Gignac-la-Nerthe	9 063	3 404	334	134	37	28		2 897			6 833
La Ciotat	35 580	16 718	938	661	213	85		7 742			26 358
Le Rove	4 777	1 810	100	86	26	21		1 656			3 699
Marignane	33 929	14 656	691	308	126	83		6 084			21 947
Plan-de-Cuques	10 464	3 282	0	162	122	86					3 652
Roquefort-la-Bédoule	5 528	1 941	142	112	35	33		2 796			5 058
Sausset Les Pins	7 624	2 876	192	207	63	53		2 629			6 020
Septèmes-les-Vallons	10 721	3 654	110	147	94	56					4 062
Saint-Victoret	6 550	3 266	198	92	29	0		2 884			6 468
Total communes	196 695	81 984	4 825	3 321	1 130	752	0	41 021			133 034
Divers		17 350									
Total CT1	1 058 330	414 112	11 412	11 725	3 273	2 130	3 902	101 498	1 072	71 871	620 993

Annexe 3 : Modes de gestion 2018

Communes/Arrondissements		Population municipale au 01/01/2018	Collecte des OMR	Collecte réfective en Porte à Porte	Collecte réfective en PAV Terre	Collecte réfective en PAV Papier	Collecte réfective en PAV Emballager	Collecte réfective en PAV Bi-flux	
Marseille	1	40346	Régie		SUE2218386			SUE2218386	
	2	24508	Lot 3 DORICHEBAURG						
	3	47694	Lot 2 BRONZO						
	4	48132	Régie	Régie	Urbanor 21838710-2018				
	5	46781							
	6	42889							
	7	35098							
	8	79924							
	9	73778							
	10	55730	Lot 2 BRONZO						
	11	57315	Lot 3						
	12	61040	DERICHEBOURG						
	13	91906							
	14	62181							
	15	77923							
	16	16392							
S/t Marseille		861 635							
Population		861 635	410 959	758 428	248 500	257 500	264 991		
Taux %		100%	48%	88%	29%	30%	31%		
S/t Régie		632 937	410 959	0	0	0	0		
Taux régie (%pp)		73%	100%	0%	0%	0%	0%		
S/t Prestataire		228 698	0	758 428	248 500	257 500	264 991		
Taux prestataire		27%	0%	100%	100%	100%	100%		

Communes		Population municipale au 01/01/2018	Collecte des OMR	Collecte réfective en Porte à Porte	Collecte réfective en PAV Terre	Collecte réfective en PAV JRM	Collecte réfective en PAV Emballager	Collecte réfective en PAV Bi-flux	
6 Communes HMRS Est	Carnoux-en-Provence	6615	ONYX			ONYX			
	Cauris	7221	Régie						
	Ceyreste	4489	ONYX						
	Gémenos	6387	Régie						
	La Ciotat	35580	ONYX						
	Roquefort-la-Bédoule	5528	Régie						
S/t Communes Est		65820							
8 Communes HMRS Ouest	Carry-le-Rouet	5891	SILIM	SILIM	SILIM		SILIM		
	Châteaufort-le-Roi	15057							
	Enxau-la-Rédanne	5467	Régie	Régie					
	Gignac-la-Nerthe	9063	Régie						
	Le Pave	4777	Régie						
	Marignane	33929	SILIM	SILIM					
	Saint-Victoret	6550							
	Saurat-le-Pin	7624							
S/t Communes Ouest		88358							
3 Communes HMRS Nord	Allauch	21332	Régie	Régie	Urbanor				
	Plan-de-Cuquer	10464							
	Septèmes-les-Vallons	10721		Régie					
	S/t Communes Nord	42517							
	S/t Antenne	196695							
Population		196 695	165 822	173 183	135 687	122 824			
Taux %		100%	84%	88%	69%	62%			
S/t Régie		75493	41116	0	0	0			
Taux régie (%pp)		38%	25%	0%	0%	0%			
S/t Prestataire		121202	124706	173 183	135 687	122 824			
Taux prestataire		62%	75%	100%	100%	100%			

Population totale MPH au 01 janvier	1 058 330
--	------------------

Annexe 4 : Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises en 2018

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel
EVERE	Conception, financement, réalisation, exploitation d'un ensemble de traitement des déchets comprenant une unité de traitement thermique avec valorisation énergétique	50,4 M€
SILIM STE INDUSDU LITTORAL MED	Exploitation de centres de transfert ; Collecte des résidus urbains et des déchets ménagers recyclables ; Réception transfert tri valorisation des matériaux (plateformes déchets professionnels) ; Exploitation et gestion des accès des déchèteries ;	13,4 M€
POLYCEO	Collecte des OMR et PAV	11,8M€
ONYX MEDITERRANEE	Exploitation de CT Réception transfert tri valorisation des matériaux ; Collecte des OMR ;	9M€
REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS 13	CT -Marché de traction ferroviaire	8,8M€
BRONZO	Collecte en PàP et PAV des déchets propres et secs ; Mise à disposition des caissons.	6,7M€
SITA SUD / SUEZ RV MEDITERRANEE	Exploitation des CT ; Centre de tri du JdR: Réception transfert tri valorisation des matériaux ; Exploitation de déchèteries ; CSD CADENAUX : Réception et traitement des déchets non dangereux ;	6,5M€
FORWARDIS	CT –Mise à disposition de wagons et conteneurs pour le transport ferroviaire.	1,6M€
NOE CONCEPT	collecte résidus urbains décharges sauvages ; Réception transfert tri valorisation des matériaux issus des CS	0,9M€

LEXIQUE*

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement précise que : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » est un déchet. Le déchet identifié peut faire l'objet de typologies diverses en fonction de sa nature mais également de son origine ou de son mode de collecte.

1. LES DECHETS CLASSES EN FONCTION DE LEUR NATURE

Le classement des déchets selon leur nature est dépendant du risque qu'ils font courir à l'homme ou à l'environnement. On distingue deux grandes catégories : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Déchets dangereux sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe I de l'article R. 541-8 du code de l'environnement. Ils peuvent être de nature organique (solvants, hydrocarbures...), minérale (acides, boues d'hydroxydes métalliques...) ou gazeuse.

Déchets non dangereux sont définis par défaut comme ne présentant pas les caractéristiques spécifiques des déchets dangereux (déchets d'emballages en verre, déchets verts constitués de branchages d'entretien de jardin,...)

Déchets inertes sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité.

Les déchets inertes sont principalement issus du secteur de la construction et des travaux publics (déchets de graviers, débris de pierres, déchets de sable ou encore d'argiles).

2. LES DECHETS CLASSES EN FONCTION DE LEUR ORIGINE

Déchets municipaux regroupent l'ensemble des déchets dont la gestion relève de la compétence de la collectivité (déchets des ménages et des activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages, dits « assimilés »). Ils regroupent :

- les ordures ménagères en mélange ;
- les déchets des ménages collectés séparément ;
- les déchets d'activités économiques assimilés aux déchets des ménages ;
- les encombrants des ménages ;
- les déchets collectés en déchèteries ;
- les déchets dangereux des ménages ;
- les déchets du nettoyage (voirie, marchés...);
- les déchets de l'assainissement collectif ;
- les déchets verts des ménages et des collectivités locales.

Déchets assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des

ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (déchets des petits commerces)

Déchets ménagers et assimilés (DMA) sont des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché... ne relèvent pas de ce périmètre.

Ordures ménagères et assimilés (OMA) sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, ... c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte.

(Ce concept a été introduit par L'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement d'ordures ménagères et assimilés).

Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux gérés par les collectivités locales

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA) déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
	Déchets Occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, ...	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées (OMA)	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets des espaces verts publics ➤ Déchets de voirie, marchés ➤ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) <p>= Ordures ménagères résiduelles</p>

Déchets des activités économiques se définissent comme « tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ». Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des « activités économiques » sont des déchets assimilés.

Le terme de « **Déchets industriels spéciaux** » est remplacé par celui de « **déchets dangereux des activités économiques** » et le terme de « **Déchets industriels banals** » par celui de « **déchets non dangereux des activités économiques** ».

3. PRE COLLECTE ET COLLECTE

Pré collecte réunit toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement (acquisition, mise en place, maintenance, lavage de bacs, colonnes, conteneurs enterrés).

Collecte se définit comme « toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. » L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (service public d'enlèvement ou entreprise prestataire) prend en charge les déchets (levée du bac lors du passage de la benne à ordures ménagères, réception des déchets apportés par un particulier en déchèterie)

Collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique » (levée des conteneurs réceptionnant les flux de déchets de verre, de papier, d’emballage).

Collecte en porte à porte : Lors d’un circuit de collecte prédéfini, le service d’enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

Collecte en apport volontaire : Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l’ensemble de la population. (Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire).

Que ce soit en porte à porte ou en apport volontaire, le contenu du bac peut être constitué :

- Soit de **déchets en mélange** (exemple : bac à ordures ménagères résiduelles, ou bac contenant des papiers, cartons, plastiques en mélange) ;
- Soit des **déchets de même nature** (exemple : bac ne contenant que du verre).

4. PREVENTION, REEMPLOI, REUTILISATION, RECYCLAGE, VALORISATION ET ELIMINATION

Prévention se définit comme « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits »

Réemploi est une opération de prévention et se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. »

Les substances, matières ou produits qui sont réemployés ne prennent pas le statut de déchet. Le nouvel usage est identique à celui pour lequel le produit a été conçu. Ces « Substances, matières ou produits » peuvent être de tout état (liquide, solide, gazeux)

Exemple : la vente d’occasion, comme le dépôt vente, les vides greniers ou encore la revente en ligne sont des opérations de réemploi.

Réutilisation se définit comme « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. ». L’opération de réutilisation est une opération de traitement de déchets

PREVENTION Dont REEMPLOI	COLLECTE et TRAITEMENT Dont REUTILISATION
PAS DE STATUT DE DECHET	STATUT DE DECHET

Recyclage se définit comme « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage. »

Le recyclage comporte un ensemble d'opérations techniques plus ou moins complexes souvent précédé par une phase de collecte séparée (monomatériau ou multimatériaux), puis par une phase de tri qui constitue la première étape de la « chaîne du recyclage »

Taux de recyclage est un indicateur qui cherche à approcher la proportion dans laquelle un volume de déchets est retraité en substances, matières ou produits en substitution à d'autres substances, matières ou produits. Il est un des indicateurs qui permettent de mesurer la performance avec laquelle une structure (entreprise, collectivité locale, éco-organisme de filière REP) gère ses déchets.

Le taux de recyclage peut être calculé en raisonnant sur les **flux entrants** dans les installations de traitement, ou sur les **flux sortants**. Un taux de recyclage basé sur les « flux entrants » peut considérablement surestimer les volumes de déchets effectivement recyclés.

Valorisation se définit comme « toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. ». La valorisation est une opération de traitement de déchets. Le terme de valorisation englobe les opérations de recyclage, fabrication de combustibles solides de récupération, le remblaiement et la valorisation énergétique (Valorisation = valorisation matière + valorisation énergétique)

Élimination se définit comme « toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie ». L'élimination est une opération de traitement de déchets (Opération de stockage dans une installation de stockage des déchets INSD)

5. AUTRES DEFINITIONS

- ✓ **Biogaz** : Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances notamment olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.
- ✓ **Centre de transfert** : les déchets collectés par les véhicules de collecte des déchets sont regroupés sur cette installation de transit pour être ensuite acheminés par camions semi-remorques vers les unités de traitement. Il s'agit donc ici d'optimiser le transport des déchets.
- ✓ **Centre de tri** : Installation industrielle où les emballages (flaconnages plastiques, boîtes et barquettes en métal, boîtes en carton et briques alimentaires), les journaux-magazines, films plastiques, bois,... collectés sélectivement sont triés et conditionnés en vue d'un recyclage ou autre traitement.
- ✓ **Déchet fermentescible** : Déchets composés de matières organiques biodégradables.
- ✓ **Dépôt sauvage** : Dépôts qui résultent le plus souvent d'apports clandestins réalisés par des particuliers pour se débarrasser des déchets qui ne sont pas pris en compte par les services traditionnels de collecte

- ✓ **Digestat** : Résidus ou déchets « digérés », issus de la méthanisation des déchets organiques. Le digestat est constitué de bactéries excédentaires, matières organiques non dégradées et matières minéralisées. Après traitement, il peut être utilisé comme compost.
- ✓ **Haut le pied** : Temps de trajet du véhicule de collecte pendant lequel la collecte n'est pas effective : transferts entre le garage et le lieu de collecte, entre le lieu de collecte et le lieu de vidage
- ✓ **Lixiviat** : Liquide chargé bactériologiquement et chimiquement par la dégradation des déchets lors de la circulation des eaux dans les déchets, contenu dans une décharge et ou extrait.
- ✓ **Mâchefer** : Résidus solides relativement grossiers issus de l'incinération de déchets et que l'on extrait à la base du four et qui subissent différentes étapes de refroidissement et de traitement (filtration et/ou neutralisation).
- ✓ **Méthanisation** : Transformation des matières organiques par "fermentation anaérobie" (raréfaction d'air) et "digestion". La méthanisation conduit à la production de biogaz essentiellement constitué de méthane et d'un digestat éventuellement utilisable, selon sa qualité, après compostage. La méthanisation concerne plus particulièrement les déchets organiques riches en eau et à fort pouvoir fermentescible : fraction fermentescible des ordures ménagères, boues de station d'épuration, graisses et matières de vidange, certains déchets des industries agroalimentaires et certains déchets agricoles.
- ✓ **Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)** : Résidus solides obtenus après traitement chimique des fumées d'incinération de déchets ménagers. Il s'agit de piéger les gaz acides, poussières, métaux lourds, oxydes d'azote et dioxines, afin d'épurer les fumées avant leur rejet à l'atmosphère. Les REFIOM sont couramment traités par solidification/stabilisation à base de liants minéraux avant d'être éliminés en installation de stockage de déchets dangereux.
- ✓ **Responsabilité élargie des producteurs (REP)** : Principe selon lequel le producteur d'un produit est responsable de son produit tout au long de son cycle de vie et notamment de la gestion des déchets qui en résulteront. Le principe de la REP comporte deux composantes : l'incitation économique permettant d'agir tant sur la prévention des déchets que sur le comportement des acteurs (consommateurs) et le financement d'un service à la collectivité, c'est-à-dire la gestion des déchets.
- ✓ **Redevance incitative** : La redevance incitative est une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur.
- ✓ **Redevance Spéciale (RS)** : Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets non-ménagers, c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. Elle est obligatoire lorsque la collectivité finance son service d'élimination des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
- ✓ **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** : Impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

*source : Ministère de la Transition écologique et solidaire, Commissariat général au Développement durable

MÉTROPOLITAIN
AIX
MARSEILLE
PROVENCE
— 9 3 3 —

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE
—

